

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Fin de la mission temporaire d'un député** (p. 2).
2. **Emploi des jeunes.** – Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2).

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2)

M. Jean Le Garrec,
 Mmes Roselyne Bachelot-Narquin,
 Muguette Jacquaint,
 M. Dominique Dord,
 Mme Gilberte Marin-Moskovitz,
 MM. André Thien-Ah-Koon,
 Gérard Bapt,
 Michel Giraud,
 Maxime Gremetz,
 René Couanau.

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE MAZEAUD

MM. Noël Mamère,
 Alfred Recours,
 Gilles Carrez,
 Bernard Outin,
 Mme Marie-Thérèse Boisseau,
 MM. Alain Tourret,
 Camille Darsières.
 M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles.

Suspension et reprise de la séance (p. 22)

MM. Etienne Pinte,
 Ernest Moutoussamy.

Rappel au règlement (p.)

MM. Robert Pandraud, le président.

Reprise de la discussion (p.)

M. Yves Nicolin,
 Mmes Huguette Bello,
 Yvette Roudy,
 MM. François Cornut-Gentile,
 Jean-Louis Borloo,
 Jean-Pierre Baeumler,
 Pierre Lellouche,
 Michel Herbillon,
 Léo Andy,
 Bernard Accoyer,
 Pierre Bourguignon,
 Yves Fromion,
 Gérard Fuchs.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 37).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIN DE LA MISSION TEMPORAIRE D'UN DÉPUTÉ

M. le président. Par lettre du 12 septembre 1997, M. le Premier ministre m'a informé que la mission temporaire précédemment confiée à M. Michel Delebarre, député du Nord, avait pris fin le 5 septembre 1997.

2

EMPLOI DES JEUNES

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes (nos 200, 206).

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean Le Garrec, premier orateur inscrit.

M. Jean Le Garrec. Je voudrais vous assurer, madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, de la volonté politique du groupe socialiste qui vous soutient et vous soutiendra dans cette action dont on a vu ce matin, à travers quelques interventions, qu'elle sera difficile mais qui répond à une grande nécessité.

A cet égard, je mesure assez bien le décalage entre certains propos qui ont été tenus ce matin – je pense particulièrement à ceux de M. Leroy – et les décisions de grands responsables de collectivités territoriales ayant la même couleur politique et qui ont déjà décidé de s'engager. Je mesure aussi le décalage entre ce que j'ai entendu ce matin dans quelques interventions et la qualité du débat qui a marqué nos travaux en commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Je reprends volontiers à mon compte le mot qui a été utilisé avec talent par notre collègue, Mme Idrac, le mot « humilité ». Humilité, oui, mais à la condition de ne pas se jeter à la tête l'exclusion, le chômage, l'angoisse, l'interrogation d'une société et de ne pas le faire face à des élus qui ont souvent fait plus que ceux qui utilisent ces propres termes. Avec la présidente de la région Nord-Pas-de-Calais j'ai signé, pour la première fois, une convention de reconnaissance de trente-quatre associations de chômeurs de longue durée et je n'utilise jamais ce qui a été fait pour reprendre à mon compte cette angoisse et cette interrogation.

Humilité, oui, à la condition que l'on n'ait pas l'impression à travers un discours – et je pense particulièrement à l'intervention de M. Leroy – que la société dont on parle est je ne sais quelle société virtuelle. Je préfère de loin l'intervention pleine de responsabilité, d'écoute et d'interrogations qu'a faite ce matin Mme Muguette Jacquaint.

M. Hervé de Charette. Vous en faites un peu beaucoup là, monsieur Le Garrec ! Vous êtes dur !

M. Jean Le Garrec. Humilité, mais aussi regard lucide.

Nous mesurons tous la limite du traitement social. Ce qui a été fait était indispensable pour éviter l'aggravation de la cassure sociale que l'on mesure aussi bien aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne – il suffit de voir les films de Ken Loach. Mais nous savons tous que, si nous n'élargissons pas le champ de l'emploi, ce que nous ferons se traduira par un changement dans la file d'attente et un travail incessant, toujours recommencé, de lutte contre l'exclusion en l'absence de la seule réponse qui, au bout du compte, serait de nature à résoudre le problème de l'emploi.

L'approche d'un nouveau modèle de développement est aujourd'hui devenu indispensable si nous voulons casser l'évolution irrésistible du chômage – cette expression est de vous, madame la ministre – sauf à accepter l'acceptable, ce qui faisait écrire à Bernard Cassen que la citoyenneté était au bord du gouffre. Nous savons tous que si la croissance est nécessaire, indispensable, elle n'est pas suffisante pour stopper cette évolution irrésistible sauf à accepter, comme aux Etats-Unis, le développement d'un emploi précaire, mal payé, incertain. Nous avons d'ailleurs vu s'amorcer le refus d'une telle orientation avec la grève d'UPS (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française*)...

M. le président. En trois lettres, tout le monde aura compris ! (*Sourires.*)

M. Jean Le Garrec. ... grande entreprise de transports.

Il faut donc ouvrir de nouvelles frontières, créer de nouveaux espaces encore mal explorés pour de nouvelles activités. Il nous faut aussi évoquer la nécessaire transformation du rapport au travail et la remise en cause d'un modèle d'organisation du travail qui pèse encore beaucoup trop sur nos entreprises. Il est erroné d'opposer croissance, économie, nouveaux emplois, rapport au temps de travail. La croissance permet d'accélérer les

mutations, mais ces mutations renforcent aussi la croissance. Le développement de ces emplois nouveaux, la transformation du rapport au travail sont un levier puissant pour accélérer la croissance. C'est une nouvelle réalité économique qui s'impose à nous. Votre texte, madame le ministre, sera un outil puissant pour explorer ces nouvelles frontières à la condition que cinq impératifs soient pris en compte dans son application : l'impératif du projet, l'impératif du soutien technique et de la formation, l'impératif de la pérennisation et du passage de l'activité à l'emploi, l'impératif du métier, l'impératif d'évaluation.

Impératif du projet. Le critère premier d'évaluation, donc d'attribution d'une importante aide de l'Etat, doit être la pertinence et la crédibilité du projet au regard des besoins sociaux et non en premier lieu au regard du nombre d'emplois créés même si, bien entendu, cette dimension est importante. Il nous faut absolument partir du projet si nous voulons aller vers des emplois pérennisés. Nous devons organiser l'offre et éviter une énième politique de guichet. Ce sera le rôle difficile des commissions déconcentrées d'évaluation que vous allez mettre en place, madame le ministre. Ces nouveaux emplois ne doivent pas être des CES améliorés, vous l'avez dit clairement.

Impératif du soutien technique et de la formation. L'objectif est de construire une politique de l'offre que le marché spontanément ne peut organiser. C'est d'ailleurs le véritable rôle d'un Etat républicain et progressiste que d'aider à la construction de cette politique de l'offre et d'ouvrir de nouvelles frontières. Il s'agit de rendre la première place au politique et j'ai l'impression en lisant certaines déclarations, celles de M. Séguin, par exemple, que nous pourrions y parvenir, nous retrouver sur un accord beaucoup plus large que celui qui a semblé s'exprimer ce matin. Cette politique de construction nécessite une aide publique – vous l'avez prévue, madame le ministre –, si nécessaire une formation des porteurs de projets – cela sera souvent indispensable – et une participation de l'Etat et des régions au financement de la formation. Il s'agit là d'une ardente obligation, comme le dit souvent Jean Glavany. La convention que nous étudions à l'heure actuelle avec la région Nord-Pas-de-Calais et qui, je l'espère, pourra être signée rapidement, va dans ce sens. Il faut apporter cette expertise – cela ne sera pas facile car les réseaux d'experts ne sont pas nombreux – et créer des réseaux car leur nombre est encore extrêmement faible.

Troisième point fondamental, qui figure bien dans vos objectifs, madame le ministre, et dans les nôtres : l'impératif de la pérennisation et du passage de l'activité à l'emploi. C'est un objectif essentiel mais, pour la première fois, nous disposons d'un long délai pour l'atteindre. Vous avez dit vous-même, et il faut le répéter, qu'une partie seulement de ces emplois doivent déboucher sur la fonction publique. Vous avez parlé de 15 à 20 % – je comprends que cela ne soit qu'indicatif – mais la confusion entre la création de cette zone nouvelle d'emplois et l'emploi public me paraît extrêmement dangereuse, pernicieuse, contraire à l'esprit de la loi. Il nous faudra y revenir et le répéter sans cesse. Nous devons donc aller vers des financements hybrides, vers une réponse croisée des financements venant de la demande, de la mutualisation, des collectivités parfois et, à ce titre, il me paraît extrêmement important de réfléchir au champ actuel du titre emploi-service. Ce titre a été créé par le décret du 24 juin 1996. Il peut être l'un des moyens importants pour solvabiliser des activités, encore

faudrait-il le revoir. Je pense qu'il ne faudrait pas seulement définir des prestataires nouveaux, il faudrait aussi élargir les activités éligibles.

C'est là une réflexion qui m'apparaît importante, s'agissant, en particulier, des activités culturelles, sportives et environnementales.

Je ne vais pas insister très longuement sur le quatrième point. Un amendement que l'on appellera peut-être plus tard l'amendement Boulard, puisque notre rapporteur en est l'auteur, vise à permettre la création d'activités pour les chômeurs. Je souhaiterais qu'on profite de la discussion pour revoir certains dispositifs antérieurs qui ont eu le même objet mais qui ont été curieusement supprimés. Curieusement, car il est surprenant, quand on prétend s'intéresser aux chômeurs, de leur couper en même temps les moyens de créer des activités ! Il serait bon aussi que l'on réfléchisse aux règles d'octroi des « chèques conseils », car faute de prendre la précaution d'élargir le champ, d'aider les créateurs, de mettre en jeu le réseau des boutiques de gestion, que beaucoup d'entre nous connaissent, on risque d'avoir des déboires. Enfin, bien évidemment – mais je n'y insiste pas non plus car le président de la commission l'a déjà évoqué –, tout cela réclame une évaluation. Vous proposez un bilan dans un an.

Donc, les choses vont bouger, madame le ministre. Nous connaissons des difficultés, des succès. Il faudra les mesurer. Le Parlement doit participer à ce travail. Le président de la commission l'a demandé, je ne peux qu'être d'accord.

Voilà, madame, un texte considérable. Avec ses cinq impératifs, il va contribuer à l'élargissement du champ de l'emploi. A la lumière des pensées d'économistes, de grands philosophes actuels, comme Hannah Arendt, ou de certains chefs d'entreprise, je souhaite qu'on évite d'opposer d'une manière absurde, dépassée, erronée développement économique et élargissement du champ d'activités et que l'on réfléchisse à l'organisation et au temps de travail. Tout cela doit faire partie intégrante d'un nouveau modèle de développement. Si nous n'avons pas le courage de faire cette analyse avec lucidité, si nous manquons d'audace, nous laisserons s'élargir cette cassure et s'aggraver ce risque de rupture de citoyenneté dont parlait M. Cassen.

Nous allons vous appuyer, madame le ministre. Votre texte est extrêmement difficile, il est courageux. Son application demandera la mobilisation des acteurs sociaux et économiques, ainsi qu'une volonté de concertation et de réflexion. Mais je préfère l'audace, le risque et le danger à une politique au fil de l'eau où le seul libéralisme arbitrer entre l'accroissement de la misère, le risque de la précarité et l'augmentation des richesses pour quelques-uns. Faisons fi des discours inquiets que nous entendons avant même d'avoir commencé, car si nous allons jusqu'au bout de cette démarche – et nous le ferons – nous aurons contribué à construire cet espace nouveau de citoyenneté et à faire prévaloir cette vision nouvelle de l'économie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. M. Le Garrec s'est parfaitement tenu à son temps de parole, et je l'en remercie !

La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Monsieur le président, madame le ministre, mesdames, messieurs, l'annonce du « plan jeunes » décidant la création de

350 000 emplois dans le secteur public a suscité au groupe du Rassemblement pour la République scepticisme et intérêt. Scepticisme, car, dans ce domaine, les alternances répétées ont permis à chacun de constater les résultats mitigés de l'intervention de l'Etat dans la lutte contre le chômage : vous-même, madame le ministre, il n'y a pas si longtemps, y avez échoué lors de votre passage rue de Grenelle.

M. Hervé de Charette. Très juste !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Scepticisme, mais aussi intérêt, car qui n'est pas touché, jusque dans sa propre famille, par les méfaits du chômage ? Intérêt, car le débat doctrinal sur les mérites comparés du secteur privé et de la sphère publique apparaît largement dépassé : il existe à n'en pas douter, à l'interface entre public et privé, une place pour un secteur aidé, lieu de réinsertion, d'expérimentation et d'innovation.

C'est d'ailleurs le maître mot asséné par notre rapporteur : ce plan est novateur par les « nouveaux » emplois proposés, par le montant de l'enveloppe budgétaire, par la durée des contrats, enfin par les critères de choix des bénéficiaires.

Aussi, mes chers amis, avant de critiquer ou d'encenser, convient-il de se poser sérieusement plusieurs questions.

Existe-t-il vraiment un gisement de nouveaux emplois, seul susceptible d'éviter les effets d'aubaine et de substitution ? Le niveau très élevé de l'engagement public – Etat et collectivités territoriales – peut-il générer des effets pervers ?

Ne peut-on craindre que l'injection massive de 350 000 emplois de droit privé dans le secteur public ne fragilise à la fois le droit du travail et le statut de la fonction publique ?

Enfin, et c'est sans doute la question primordiale : le critère d'âge est-il un critère pertinent, pour les jeunes eux-mêmes et pour que l'ensemble de notre société se sorte du cancer qui la ronge : le chômage ? En un mot, aurons-nous 350 000 chômeurs de moins ?

Le concept d'« emploi nouveau » est, à n'en pas douter, la notion la plus intéressante à laquelle vous avez eu recours, madame la ministre, dans la présentation de votre plan. De la même façon qu'au milieu du siècle les emplois agricoles s'étaient « déversés » dans l'industrie, puis les emplois industriels dans le tertiaire, nous attendons depuis vingt ans comme une Arlésienne ce déversoir du tertiaire qui serait la seule solution de fond au lancinant mal du chômage. Il n'est pas absurde de penser que la puissance publique peut avoir un rôle d'impulsion dans l'émergence de ce nouveau secteur. Mais, véritablement, madame la ministre, vous auriez voulu tuer dans l'œuf votre théorie que vous n'eussiez pas procédé autrement ! Je donne votre recette : d'abord confier à quelques technospecialistes le soin de définir des métiers dont toute la presse fait ses choux gras pour se rendre compte – un peu tard – que toute la France « rigole » avec les agents d'ambiance et autres coordonateurs ;...

M. Kofi Yamgnane. C'est vous qui rigolez !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. ... ensuite exclure du dispositif le secteur privé, alors qu'il est le mieux à même de repérer les pistes solvables et de les pérenniser,...

M. Jean-Louis Debré. Très bien !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. ... cette exclusion du secteur privé entraînant, par voie de conséquence et pour éviter la concurrence déloyale, l'exclusion du champ des services à domicile dont on sait pourtant qu'il sera le plus grand pourvoyeur de nouveaux emplois ;...

M. Hervé de Charette. Très juste !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. ... enfin, limiter l'accès du dispositif aux jeunes, alors qu'à l'évidence certaines fonctions demandent de l'expérience et une grande maturité : envoyer de très jeunes gens régler des conflits familiaux ou faire régner l'ordre dans des cages d'escaliers est la meilleure façon de liquider une fois pour toutes l'utile fonction de médiateur.

M. Jean Le Garrec. Caricature !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Il faut le reconnaître, la démarche « nouveaux emplois » est une démarche exigeante, qui ne peut se fonder sur une déclaration incantatoire. Pourquoi d'ailleurs 350 000 et pas 3 500 000... ou 35 000 ?

M. Jean Glavany. Ou 35 milliards ?...

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. ... Cette démarche qualitative ne permet pas de faire du chiffre. Aussi le parti socialiste et notre rapporteur ont-ils eu tôt fait de tordre le cou à votre courageuse avancée, et un amendement supprimant la notion d'emplois « émergents » renvoie le dispositif aux boulots petits et grands que nous connaissons bien. Les élus locaux pouvaient se frotter les mains : ils l'avaient échappé belle. Leur satisfaction risque néanmoins d'être de courte durée, car il nous faut répondre à la deuxième question : le financement du dispositif peut-il être source d'effets pervers ?

Vous aviez annoncé en juin – je me rappelle votre déclaration sur une grande chaîne privée – que ce plan n'entraînerait pas de dépenses publiques supplémentaires et s'effectuerait par redéploiement des crédits de votre ministère. Vous en aviez profité pour fustiger le montant des aides à l'emploi – 150 milliards –, oubliant sans doute que ces crédits sont destinés à faire fonctionner vos services, à financer des programmes pour des publics défavorisés ou définitivement privés d'emploi et à compenser d'indispensables exonérations de charges. Aujourd'hui, M. Jospin ayant abandonné en pleine campagne ses déclarations anti-Maastricht,...

M. Jean-Claude Lefort. Et vous, madame, qu'en pensez-vous ?

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. ... il vous faudra trouver sur d'autres crédits les 10 milliards nécessaires pour 1998.

Je sais bien que certains ici se réjouissent à l'avance de voir se réduire les crédits militaires – et l'on peut comprendre ce souci pacifiste –, mais il conviendra alors de tenir compte des milliers d'emplois industriels supprimés au moment du bilan. On parle aussi de réduire l'avantage fiscal lié à l'emploi de personnel de maison ; là encore, l'idéologie l'emporte sur l'efficacité et l'on rejettera des milliers de femmes dans le chômage ou le travail au noir.

Mais c'est le financement complémentaire des partenaires de l'Etat qui pose question, car il ne se limitera pas à 20 % du SMIC par embauche, soit 8 milliards en année pleine. Ce financement devra comprendre également les compléments de salaires pour les personnes payées à un tarif supérieur au SMIC, ainsi que les dépenses de formation, d'équipement et d'encadrement.

On voit mal sur quelles lignes budgétaires des collectivités territoriales soumises depuis des années à des transferts de charges sans compensation pourraient prélever de telles sommes. Il ne faudrait pas en tout cas que cela se fasse au détriment de l'investissement, pénalisant ainsi le secteur du BTP, gros fournisseur d'emplois peu qualifiés. Vous me rétorquerez qu'un certain nombre d'élus locaux de tous bords politiques applaudit à grand bruit votre plan. Méfiez-vous. Tous ne le font pas pour des motifs bien avouables...

M. Jean Glavany. Ah ? Des noms !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. ... et se réjouissent par avance de la générosité inespérée de l'Etat pour doter en personnel quelques services anémiés avec des postes présentés comme nouveaux ou calmer des associations trop bruyantes. Mais la majorité silencieuse (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), en particulier les élus ruraux, se demande bien où trouver l'argent, en l'absence d'un indispensable système de mutualisation. A tous les dispositifs imaginés par l'Etat – CES, SIVP –, les élus locaux ont toujours apporté leur soutien, de gré ou de force, faisant face avec fatalisme ou irritation aux retards de paiement ou aux lourdeurs des procédures.

Il faut dire aussi que certains élus ont vu dans le dispositif un moyen assez commode de dynamiser la fonction publique territoriale.

M. Jean Glavany. Oh !

M. Jean Le Garrec. Ah non !

M. Jean-Louis Debré. Ça les gêne beaucoup, ça !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Ils n'ont pas été les seuls à le prévoir et les syndicats représentatifs ont émis des observations fondées. Bien entendu, chacun se pose des questions sur le devenir de ces jeunes à la fin de leur contrat, où l'on devra choisir entre deux injustices : soit renvoyer ces jeunes vers les concours administratifs sans tenir compte de l'expérience acquise, soit les mettre sur le même pied que ceux qui auront passé ces très difficiles concours. Aucune de ces solutions n'est juste ou convenable. A vrai dire, ce n'est pas à la sortie du dispositif que surgissent les principales difficultés, mais bien à l'entrée : on constatera sans peine que certains recrutements auront été effectués en dehors de toutes les règles qui ont permis d'assainir la fonction publique territoriale du clientélisme et du copinage qui y sévissaient parfois d'une façon endémique. Cela ravira d'ailleurs beaucoup de nos compatriotes qui ont une confiance illimitée dans le « piston ». De plus, nombre d'emplois proposés le sont dans des secteurs où les insuffisances d'effectifs sont connues et répertoriées : la sécurité et la justice.

Prenons l'exemple de la justice. Certains tribunaux de grande instance ont vu en quelques années quintupler les affaires qui leur sont soumises. Ces difficultés méritent une action en profondeur : embauche définitive de magistrats, modernisation et informatisation des locaux, réforme de la carte judiciaire.

M. Jean Glavany. Parlez-nous des emplois de pilote d'hélicoptère ! (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Tout cela a commencé à être mis en œuvre. Mais vouloir pallier ces insuffisances par des emplois-jeunes est un bricolage et un mauvais coup porté à la nécessaire modernisation de l'institution.

Mais le pire réside bien dans les effets d'annonce répétés dont M. Allègre s'est fait une spécialité. Il nous a indiqué qu'il comptait « pomper » 150 000 postes du dis-

positif au profit de l'éducation nationale alors que ces emplois, de par le texte, ne sont pas ouverts aux services de l'Etat.

Avec un culot phénoménal, il a même commencé à recruter dans les rectorats alors que nous n'avons pas commencé à discuter du projet de loi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Après avoir déposé une grenade dans le code du travail en instaurant le contrat de travail à durée déterminée de cinq ans – contrat du troisième type, M. Gremetz a bien fait de le souligner –, c'est donc une véritable bombe que vous installez dans le statut de la fonction publique. Si M. Blondel était dans les tribunes, j'aurais bien envie de lui crier : « Blondel, réveille-toi, ils sont devenus fous ! » (*Rires.*)

Mais, me direz-vous, les jeunes se moquent de vos critiques et d'ores et déjà se pressent aux guichets d'embauche des emplois-jeunes ; pour autant, nous devons nous demander si nous leur rendons un vrai service et si ce dispositif luttera efficacement contre le chômage des jeunes, et des autres.

Les effets pervers du plan annuleront son impact sur le chômage des jeunes et peuvent diminuer les chances d'insertion stable de beaucoup. Selon la règle constante que l'offre crée la demande, la mise sur le marché de 350 000 postes va inciter de nombreux jeunes à solliciter un emploi, puisque aucune distinction n'est faite entre eux. Certains seront tentés d'abandonner leurs études ou de ne pas briguer un contrat à durée déterminée, d'autres cumuleront cette activité avec la poursuite desdites études. Le risque d'écrémage est majeur, et les jeunes les plus aptes à entrer dans le secteur marchand seront pris en priorité, tandis que seront laissés sur le carreau ceux qui ont le plus besoin d'être épaulés.

Vous avez fait le choix d'assécher le dispositif des emplois aidés en le centrant sur une seule catégorie d'âge, les 18-30 ans, et les députés socialistes, notre rapporteur en tête, ont encore durci les injustices : le cumul CES-emploi rémunéré ? Oui, mais pour les jeunes. L'aide à la création d'entreprises ? Oui, mais pour les jeunes.

M. Kofi Yamgnane. Ils vous écoutent, les jeunes, et ils vous regardent !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Bien sûr, 25 % de nos jeunes sont en recherche d'emploi, mais il s'agit dans la plupart des cas d'un chômage d'adaptation qui diminue avec le temps (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*), alors que les plus de quarante ans sont frappés d'une véritable exclusion. Gérard Cornilleau, économiste à l'OFCE, faisait remarquer que le débat s'était sans doute trop focalisé sur les jeunes qui ne sont pas forcément la classe d'âge la plus défavorisée (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs*), un jeune chômeur attendant huit mois pour retrouver un emploi, contre vingt-deux mois pour un chômeur de plus de cinquante ans.

M. Jean-Jacques Filleul. C'est votre politique, ça !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Nous connaissons tous les causes du chômage qui frappe les moins de vingt-cinq ans, et M. Leroy l'a rappelé ce matin : un grave déficit de formation qualitatif et quantitatif et le coût trop élevé du travail peu qualifié, qui exclut du marché du travail les personnes qui en sont le plus éloignées, donc les jeunes. Non seulement, ce dispositif ne s'attaque pas aux

vraies raisons de notre très regrettable exception française, mais il est moralement indéfendable (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), car vous ferez vivre nos enfants dans un monde privé de repères (*Nouvelles protestations et sifflets sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), un monde où les diplômés auront la même valeur que l'ignorance, où la solidarité collective s'exprimera en fonction d'un critère d'âge et non en fonction de la détresse d'une situation (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), où un père de famille, une veuve, un handicapé ne vivront que d'une allocation de subsistance alors que, pour certains bénéficiaires, le SMIC ne sera parfois que de l'argent de poche.

M. Jean Glavany. Qu'est-ce qu'il faut faire alors ? Les laisser au chômage ?

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française. Ce qu'il faut, c'est le libéralisme !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Notre très probable opposition – sauf à voir adoptés les amendements importants que nous avons déposés – repose sur une analyse pratique des effets que votre plan ne manquera pas d'avoir sur le marché de l'emploi, la fiscalité, le statut de la fonction publique, et surtout sur le principe d'égalité qui guide nos institutions républicaines (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, je dois, en remarque préliminaire, faire état de ma satisfaction de voir l'Assemblée nationale débattre, dès l'ouverture de la session extraordinaire, d'un texte sur l'emploi, et notamment l'emploi des jeunes. Ce projet de loi relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes montre toute l'importance que la nouvelle majorité veut donner à cette question cruciale pour le devenir de notre société.

Tenter de répondre à cette grande inquiétude que tous les élus, représentants de la nation et des élus locaux, rencontrent dès qu'ils débattent avec les citoyens, démontre, là aussi, le respect des engagements pris, le respect de l'opinion des habitants que nous avons rencontrés au cours des derniers mois.

La situation de l'emploi est, on le sait, dramatique. Le chômage frappe des millions de personnes et je n'essaierai pas, comme Mme Bachelot, de dresser les chômeurs jeunes contre ceux qui le sont moins ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Il s'agit là d'une première mesure pour s'attaquer – et nous devons réussir ! – à la question du chômage.

L'ampleur même de ce phénomène exige qu'on l'aborde d'une façon différente de celle que nous avons connue jusqu'à maintenant. C'est pourquoi je me félicite que le projet dont nous allons débattre s'inscrive dans une autre logique que celle de tous les plans et dispositifs antérieurs. En effet, dans les dernières années, la question de l'emploi était vue sous l'angle de son coût, et les plans sur l'emploi étaient axés exclusivement sur des aides accordées souvent sans aucun contrôle. Ces dispositions se traduisaient, comme les députés communistes le dénonçaient à l'époque, par des cadeaux extraordinaires

mais représentaient aussi une machine infernale de précarisation extrême de l'emploi et de la vie des salariés ciblés, souvent les jeunes.

Aujourd'hui, l'intitulé même du texte, projet de loi relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes, démontre que l'on part des besoins à satisfaire. Cette autre logique fait du neuf et suscite au sein de la jeunesse et dans le pays des espoirs qu'il ne faut pas décevoir.

Ces emplois donnent aux jeunes une bouffée d'oxygène car leurs caractéristiques devraient permettre de rompre avec la logique des petits boulots, souvent très précaires, mal payés et à temps partiel. Attendre, chez les parents, un appel téléphonique de l'agence d'intérim pour, parfois, quelques heures seulement de travail, effectuer de longues démarches souvent infructueuses, empêche tout projet d'avenir professionnel, familial ou individuel.

Face à cela, un contrat à durée déterminée de cinq ans offrira plus de sécurité à des centaines de milliers de jeunes. Ils pourront ainsi, ils le disent eux-mêmes, élaborer et construire des projets personnels.

La création de 350 000 emplois, dont 50 000 dès 1997 et 100 000 l'année suivante, une certaine sécurité de l'emploi, le développement d'activités partant de besoins nouveaux ou émergents qui répondent à une utilité sociale et peuvent se transformer en vrais métiers, voilà autant d'actes et de garanties pour les jeunes que le peuple français appelait de tous ses vœux.

Par ailleurs, certaines dérives que l'on a connues avec les TUC et les CES pourront être évitées, notamment grâce à la constitution d'un cahier des charges pour l'employeur et à la signature d'une convention.

Oui, l'essence même du projet et du dispositif se situe dans une autre logique d'efficacité. Mais je tiens à rappeler que ce plan ne saurait être le seul volet de la bataille pour l'emploi.

Vous l'avez dit vous-même, madame la ministre, telle n'est pas la position du Gouvernement. Chacun a à l'esprit la conférence sur l'emploi, les salaires et la réduction du temps de travail qui se tiendra prochainement. De leur côté, les syndicats et les organisations de jeunes ont fait entendre un certain nombre de réflexions et de revendications.

Pour accompagner le volet emploi des jeunes, l'abandon de tous les plans de licenciement occasionnés par les restructurations, la réduction du temps de travail sans diminution de salaire, la revalorisation des salaires, l'institution de droits nouveaux pour les salariés sont des aspirations légitimes.

Ainsi, les salariés et de très nombreux élus attendent des mesures pour tenter d'entraver la mise en place des plans de licenciement. Dans le seul département de la Seine-Saint-Denis dont je suis l'élue, près de 4 000 emplois sont menacés de disparaître.

Ne faudrait-il pas mettre en œuvre des mesures incitatives afin que les profits réalisés par les grands groupes soient réinvestis dans l'emploi, en modulant, par exemple, la fiscalité des entreprises selon leur politique de l'emploi ? Je note que, dans son intervention, Mme Bachelot n'a formulé aucune proposition pour mobiliser les richesses et les profits au service de la création de ces emplois nouveaux que nous souhaitons tous.

L'emploi est le moyen d'une nouvelle efficacité économique, débouchant sur le développement de notre société et la satisfaction des besoins sociaux. C'est dans ce contexte et avec beaucoup d'espoir que les jeunes et les

familles attendent la mise en place du nouveau dispositif. Les jeunes, notamment, ont été sensibles à la volonté affirmée de créer 350 000 emplois en trois ans. Les démarches qu'ils ont engagées auprès des académies et des mairies en sont la preuve.

Mais, après les auditions où nous avons discuté, débattu avec les organisations syndicales, avec les jeunes eux-mêmes, avec les élus locaux et les organismes concernés, des améliorations apparaissent nécessaires. Ce fut le sens des interventions des députés communistes devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; c'est le sens des amendements que nous avons déposés.

Dans le respect de la philosophie du texte, la commission a enrichi et précisé le projet, notamment par l'intégration, dans les conventions, d'objectifs de qualification des salariés intéressés, mais aussi par l'inscription dans le texte même du projet de l'aide forfaitaire correspondant à 80 % du SMIC, y compris les cotisations sociales, et ce pendant les cinq années d'application de la convention emplois-jeunes.

De même, la précision que l'organisme employeur peut verser une rémunération supérieure au montant de l'aide de l'Etat est une garantie pour le jeune.

L'introduction par la commission du principe du temps plein ou du temps partiel choisi et la référence aux grilles de classification vont également dans le sens de l'intérêt des salariés.

Toutefois, le débat en séance publique devrait permettre de creuser des questions auxquelles vous avez déjà répondu, madame le ministre, mais qu'il serait bon d'affirmer encore pour éviter certains écueils.

Ainsi, la création de CDD de cinq ans, renouvelables tous les ans, ne doit pas donner au CNPF, toujours prêt à remettre en cause les droits acquis, un prétexte pour réclamer l'extension de cette mesure au projet de création de 350 000 emplois dans le secteur privé que vous avez annoncé.

La question de la formation et de la qualification nécessaires pour que ces emplois puissent être pérennisés a été posée avec force, notamment avec le souhait que ces jeunes ne se retrouvent pas, après cinq ans, dans la même situation qu'à leur entrée dans le contrat. Je me félicite que la commission ait aussi précisé ce point.

En tout état de cause, ne faudrait-il pas définir les modalités de formation, de qualification et d'accès aux concours pour que ces jeunes puissent intégrer la fonction publique s'ils le souhaitent, même dans d'autres filières ?

Des collectivités locales, mais aussi certaines associations, se demandent si elles peuvent s'engager dans ce dispositif du fait des difficultés financières qu'elles rencontrent. Les ponctions et transferts de charges opérés, dans la dernière période, sur les collectivités locales, notamment par le biais de la surcompensation de la CNRACL, freinent leurs initiatives. Les communes rurales, dont les ressources financières sont relativement réduites, rencontrent aussi des difficultés. Ne faut-il pas penser, madame le ministre, à donner d'autres moyens financiers aux collectivités territoriales ?

On peut aussi s'interroger sur la nature du contrat. Ne doit-on pas le qualifier de contrat de droit public lorsque l'employeur est une personne morale de droit public et de contrat de droit privé lorsque l'employeur est une personne morale de droit privé ?

L'élaboration, après une large consultation, de la liste des « nouveaux métiers » me tient particulièrement à cœur, de même que celle du contrôle démocratique de la mise en œuvre des projets.

En ce qui concerne les comités départementaux de l'emploi et de la formation, les CODEF, pourquoi l'intervention démocratique ne permettrait-elle pas la maîtrise de la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif et le contrôle de l'efficacité des crédits engagés ?

Je souhaite également souligner les inquiétudes que suscitent les dispositions de l'article 2 concernant la police nationale. Autant nous nous félicitons de voir ainsi reconnu le besoin urgent d'effectifs supplémentaires pour que la police nationale puisse assumer pleinement ses missions de sécurité, autant nous considérons que la complexité de ces missions, la diversité des situations sur la voie publique et le développement des rackets et agressions diverses exigent de plus en plus que tout agent concourant à la sécurité publique fasse preuve de professionnalisme. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

C'est pourquoi nous souhaitons que les jeunes adjoints de sécurité, qui seront dotés d'une arme et devront assumer des tâches de surveillance générale, d'ilotage et de relation avec les victimes, tâches qui relèvent des missions générales de la police nationale, puissent recevoir une formation et acquérir une expérience professionnelle, et ce dans l'intérêt de tous et pour la pérennisation de ces emplois.

Si notre amendement tendant à la formation de ces jeunes a été déclaré irrecevable, nous souhaitons que certaines garanties nous soient apportées au cours du débat, car nous ne pensons pas que la formation proposée d'un ou deux mois réponde à nos inquiétudes. Après avoir rencontré de nombreux jeunes qui doivent faire face à la précarité du travail, nous leur devons d'œuvrer à la pérennisation de ces emplois. C'est un enjeu crucial.

En conclusion, je soulignerai à nouveau que ce texte représente un espoir pour les jeunes et leur famille. Nous ne devons pas les décevoir. Au cours de la discussion des articles, nous ferons plusieurs propositions avec, comme seul souci, la réussite de ce projet, à laquelle nous voulons pleinement contribuer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Dominique Dord, pour vingt minutes. Je suis sûr que, comme ses prédécesseurs, il respectera son temps de parole, et je l'en remercie.

M. Dominique Dord. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'Assemblée ayant décidé de rejeter la question préalable défendue par notre groupe, le débat sur l'emploi des jeunes est donc le premier de cette législature. C'est un débat qui, comme l'a remarquablement noté Anne-Marie Idrac, demande de l'humilité, un débat, madame le ministre, qui mérite mieux, pour ceux qui s'y expriment, que des réponses méprisantes,...

M. Louis Mexandeau. Quelles réponses méprisantes ? Ne dites pas n'importe quoi !

M. Dominique Dord. ... un débat qui justifie qu'on s'y engage avec passion.

C'est un sujet que connaissent un peu certains d'entre nous, qui lui consacrent sur le terrain une grande part de leur énergie, depuis déjà fort longtemps, hélas !

Un exemple local parmi d'autres : comme beaucoup d'autres, la région Rhône-Alpes a pris l'initiative en imaginant un plan d'accès à une première expérience professionnelle qui s'appuie exclusivement sur des initiatives

locales et qui vise à faciliter le passage entre les dispositifs de formation, comme le CFI, et l'emploi. Depuis deux ans, ce plan a permis d'améliorer sensiblement, insuffisamment sans doute, la situation de l'emploi des jeunes dans cette région.

Au niveau national, près d'une dizaine de plans se sont succédé entre 1977 et 1997, à l'initiative de divers gouvernements. Leurs résultats sont insuffisants, très insuffisants même, mais qui peut dire quelle serait la situation de notre pays s'ils n'avaient pas été mis en œuvre ? Par exemple, le nombre d'apprentis aurait-il connu un tel accroissement sans les dispositions prises récemment par Jacques Barrot ?

Personne ne peut donc instruire ici ou là un procès en défaut de volonté politique à l'encontre de tel ou tel groupe. Pas même vous, madame le ministre !

Dans ces conditions, l'unanimité n'aurait pas dû manquer à un nouveau texte tentant d'apporter des réponses nouvelles à un fléau insupportable. Comme beaucoup, et non des moindres, l'ont dit, l'intention, bien sûr, est louable et l'expérimentation doit même être encouragée.

Malheureusement, vous nous présentez à la hâte un plan qui nous semble caricatural, car il ne s'attaque pas aux vraies causes du chômage des jeunes. Vous n'avez pas choisi d'essayer de résoudre le problème ; vous avez choisi de le congeler massivement pendant cinq ans, comme pour le mettre entre parenthèses ! Vous replongez avec gourmandise dans un très vieux rêve français : l'illusionnisme de l'Etat providence.

La recette nous paraît trop simple, le trait trop épais, la ficelle trop grosse !

Il y a 700 000 jeunes au chômage : vous nous proposez de créer de toutes pièces 700 000 activités rien que pour eux. Pourquoi pas 3 millions ? On aurait réglé le problème tout de suite !

Le coût du travail est élevé : vous le réduisez de 80 % d'un seul coup. Pourquoi pas 100 % ?

Le droit du travail est rigide : vous inventez un contrat à durée déterminée de cinq ans qu'on peut interrompre chaque année. Pourquoi cinq ans et pas dix ?

Les patrons n'embauchent pas : l'Etat Aubry réserve ses aides aux collectivités, que vous mettez généreusement en première ligne, et aux associations, si toutefois l'Etat Allègre veut bien leur laisser quelques postes.

Le temps presse, enfin : vous tentez d'expédier la question en trois petits jours à l'Assemblée nationale. Pourquoi pas à coups de 49-3 ?

M. Louis Mexandeau. En quatre ans, vous n'avez rien expédié du tout !

M. Dominique Dord. Bref, c'est d'une simplicité biblique ! Le chômage est insupportable : décidons de sa suppression, de sa suppression statistique, avec ces emplois-jeunes. Mes chers collègues, ce n'est pas une rentrée parlementaire, c'est Noël avant la lettre ! Ce n'est même pas l'Etat providence, c'est le loto ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Et pourtant certains esprits, esprits chagrins sans doute, s'interrogent. Pour trois raisons essentielles.

Ils s'inquiètent de certaines dispositions qui leur paraissent périlleuses et techniquement très discutables.

Ils considèrent que le mode de financement de l'ensemble est insupportable.

Ils dénoncent la vision sociale dans laquelle ce plan prend racine.

Permettez que je m'attarde quelques instants sur ces trois questions.

Les dispositions techniques, tout d'abord. Elles donneront lieu, de notre part, à de nombreux amendements. Je laisse de côté, faute de temps, les problèmes liés, par exemple, à la nature de ce contrat de troisième type que vous introduisez dans le code du travail. Je laisse aussi de côté les modalités d'agrément et de contrôle, où l'Etat semble vouloir décider seul, comme si la décentralisation n'avait pas donné aux collectivités quelque légitimité sur ce sujet,...

M. Louis Mexandeau. Grâce à qui ? A nous, pas à vous !

M. Dominique Dord. ... comme si les partenaires sociaux n'existaient pas. Je laisse encore de côté les problèmes liés à la coexistence de ce dispositif avec le statut de la fonction publique. Je laisse enfin de côté les problèmes liés à la quasi-absence de la formation dans le texte initial, et à l'absence totale de références à un système d'encadrement, qui sera pourtant loin d'être sans importance pour faire « tourner » 350 000 emplois d'utilité sociale.

Je ne m'attacherai donc qu'à ceux des problèmes qui nous semblent faire apparaître les plus grosses incohérences, les contradictions les plus fortes et les paradoxes les plus insoutenables.

S'agissant des activités concernées par le texte, nous sommes très favorables – cela a déjà été dit – au développement des emplois d'utilité sociale, notamment pour les services aux personnes à domicile et aux personnes âgées et nous nous battons pour sur le terrain. Mais ces services-là sont exclus du texte. Et vouloir en trouver 350 000 là où l'INSEE n'en recense que 150 000, c'est prendre le risque – et vous le prenez – de multiplier les « emplois bidons », trahis d'ailleurs par des appellations dérisoires.

Votre forçage pour tenter de donner corps à une promesse électorale imaginée à la hâte se heurtera de plein fouet à la réalité sociale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Pourquoi n'avoir pas renoncé, comme vous l'avez fait pour un certain nombre d'autres, à cette promesse-là ? Une bonne recette électorale ne fait pas une politique de l'emploi.

En réalité, vous ne voulez pas embaucher 350 000 jeunes, parce qu'il y a 350 000 emplois d'utilité sociale à pourvoir, vous voulez créer 350 000 emplois d'utilité sociale, parce que vous voulez « caser » 350 000 jeunes ! Comment vous croire dans ces conditions, quand vous parlez d'emplois véritables ? Vos « activités nouvelles » rappellent plutôt les ateliers nationaux imaginés en 1848 et de bien sinistre mémoire ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vos prédécesseurs ont supprimé le service national de dix mois, et, vous, vous inventez un service civil de cinq ans ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Autre disposition technique, qui nous paraît en contradiction avec la réalité et qui concerne cette fois les employeurs. Vous écartez explicitement du texte les services de l'Etat. Or, dans le même temps, et cela a déjà été dit par plusieurs orateurs, le ministre de l'éducation nationale « passe commande » en quelques jours, certes

indirectement, mais à peine, de 15 000 emplois, puis de 40 000, puis de 150 000... si je n'ai pas manqué une de ses innombrables sorties. Il faudrait savoir ! N'y a-t-il pas là l'ombre d'une contradiction ?

Mme Odette Grzgrzulka. Vous, vous n'avez rien fait du tout !

M. Dominique Dord. Je regrette au passage et à mon tour que ledit ministre n'ait pas cru nécessaire d'attendre que notre assemblée adopte ce texte pour lancer les appels à candidature. Je ressens là un certain mépris pour nos travaux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Par ailleurs, vous tentez de faire croire que, au-delà de cinq ans, l'Etat se désengagera et que les employeurs financeront seuls des emplois qu'ils pérenniseront. Personne n'y croit, pas même votre zélé rapporteur, le professeur Boulard, qui nous a dit en commission : « Il y a certes un fort risque de sortie dans l'emploi public. » Quant à M. Le Garrec, il a été plus péremptoire : cela se produira, nous a-t-il déclaré. Mais vous faites comme si.

Alors comment cela va-t-il se passer pour les collectivités locales et les associations. Et pour ce qui est des emplois Allègre ? Si l'Etat se désengage de ces emplois, qui donc va les prendre en charge ?

Toujours sur les employeurs, pourquoi avoir exclu des employeurs possibles les entreprises, notamment les plus petites qui sont, nous semble-t-il, – mais sans doute nous trompons-nous là encore – les mieux à même de relier emplois nouveaux et richesses nouvelles, c'est-à-dire les plus capables, et de très loin pour nous, de pérenniser des emplois sans recours à l'aide publique – ce qui semble votre objectif ?

Pourquoi envisager dans le projet de loi de finances de diminuer la déduction fiscale pour emplois familiaux qui permet précisément à un certain nombre de familles de solvabiliser des emplois de proximité ?

M. Henri Emmanuelli. On vous expliquera !

M. Dominique Dord. N'y a-t-il pas là paradoxe et incohérence ?

Si l'on s'arrête sur les publics concernés, on relève là encore contradictions et paradoxes.

D'abord, vous avez dit vous-même il y a peu, c'était à propos des emplois de ville – M. Boulard nous appelle sans cesse au devoir de mémoire, je vous y renvoie : la mémoire doit être réciproque – que les emplois d'utilité sociale nécessitaient dans la plupart des cas une maturité, une bonne connaissance de la vie, et même un peu d'autorité naturelle. Et nous partageons ce sentiment. Mais ces qualités étant plutôt, nous semble-t-il, celles d'hommes et de femmes d'expérience – c'était d'ailleurs l'objet de votre remarque –, on peut être surpris de les voir aujourd'hui réservés aux moins de trente ans ! N'y aurait-il pas, là encore, quelque contradiction ?

Autre problème, toujours sur les publics. Vous ouvrez ces emplois, et c'est une première, à tous les jeunes sans distinction. Le texte ne prévoit même pas que ces jeunes soient demandeurs d'emploi et, *a fortiori*, depuis quelques mois. C'est sans doute très généreux, mais là encore, cela se heurtera de plein fouet à la réalité.

Au nom de l'égalitarisme, vous allez rompre l'égalité des chances. Car si vous mettez en compétition sur un même poste un jeune en grande difficulté, dont on connaît le cheminement très chaotique vers une meilleure employabilité, avec un jeune directement employable,

vous ne laissez strictement aucune chance au premier. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Or, c'est chez les premiers que le chômage est de loin le plus insupportable. Les chiffres ont déjà été rappelés : 47 % pour les uns, contre un peu moins de 10 % chez les jeunes qualifiés de niveau bac plus 2. N'y aurait-il pas, là encore, mes chers collègues, comme une incohérence ?

M. Louis Mexandeau. Vous, vous ne vous êtes occupés ni des uns ni des autres !

M. Dominique Dord. Le résultat, c'est que vous retirez du circuit économique quelques dizaines de milliers de jeunes qualifiés qui se sont préparés pour y rentrer et vous laisserez sur le bord de la route ceux – et ils sont plus de 400 000 – qui se heurteront à des difficultés insurmontables pour y avoir accès. Dououreux paradoxe, là encore. Vous nous répondez : il faut que les jeunes les plus en difficulté aillent vers le CES. Mais, chère madame le ministre, c'est institutionnaliser une jeunesse à deux vitesses ! Est-ce là la cohésion sociale que vous souhaitez ?

Dernier problème technique : l'intégration de ce dispositif dans l'ensemble des outils de lutte contre le chômage. Vous risquez, vous le savez, de détruire, ou à tout le moins de fragiliser des réponses aux problèmes du chômage qui ont été ici et là patiemment échafaudées.

Prenons simplement quelques exemples. Quel jeune utilisera encore le CES ou le contrat emploi consolidé ? Ces emplois jeunes les encourageront-ils, oui ou non, à se lancer dans des formules d'alternance, moins rémunératrices et qui n'offrent pas de garantie d'assurance tous risques sur cinq ans ?

Comment survivra le monde déjà si fragilisé des entreprises d'insertion qui couvrent, pour une part, le champ de ces emplois avec des aides presque trois fois plus faibles ?

M. Maurice Leroy. Très juste !

M. Dominique Dord. Enfin, *last but not least*, comme dirait notre ami le très libéral Tony Blair, quel jeune acceptera de prendre un contrat de travail pour un vrai travail dans une vraie entreprise si la durée proposée est inférieure à cinq ans, ce qui est, hélas ! le cas quasi général ? C'est-à-dire qu'au-delà de fragiliser les dispositifs d'insertion, c'est tout l'emploi des jeunes lui-même que vous allez déstabiliser.

Voilà pour ces quelques remarques sur le plan technique. Mais au-delà de la technique, je voudrais m'arrêter quelques instants encore sur le mode de financement du dispositif qui nous semble lui aussi critiquable, voire insupportable. En effet, si l'on peut craindre de vrais-faux emplois, le développement d'une vraie-fausse fonction publique, la dépense, elle, n'aura rien de virtuelle, mes chers collègues : elle sera réelle, immédiate et très lourde. Vous l'avez dit, madame le ministre : 92 000 francs par emploi et par an – 80 % du SMIC avec les charges – 450 000 francs par emploi sur cinq ans. C'est du jamais vu ! Inutile de dire – bien sûr, vous le souligner comme pour nous mettre en difficulté – que tous les élus locaux ont tendu l'oreille et fait part de leur intérêt. On les comprend ! Vous auriez prévu 100 %, ils auraient été encore plus intéressés, madame le ministre... (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Les jeunes sans emploi, eux aussi, probablement, afflueront en masse. Comment en serait-il autrement ? J'y reviendrai dans un instant.

Mais les uns et les autres ne sont pas les seuls à se montrer attentifs. Les classes moyennes et les entreprises, en d'autres termes les contribuables, se sentent pris au piège, et s'inquiètent à juste titre. Car aux 35 milliards d'impôts que l'Etat devra consacrer, tôt ou tard, à ce plan pour financer 80 % de son coût s'ajouteront près de 9 milliards de fiscalité locale.

A Chambéry, par exemple, si l'on veut prendre toute notre part à ce plan, il nous faudra créer près de 400 activités de plus pour près de 10 millions de francs par an d'impôts supplémentaires les cinq premières années et, nous en prenons le pari, 45 millions de francs par an au-delà de cinq ans.

Pour Lille, madame le ministre – j'imagine que vous avez fait le calcul –, ce seront près de 30 millions de francs tout de suite si vous voulez prendre votre part proportionnelle à l'effort national et 130 millions après cinq ans, sans parler du risque bien réel – cela ne serait pas la première fois – d'un désengagement de l'Etat avant le terme de cinq ans.

Cette façon de faire, mes chers collègues, en utilisant toujours la bonne vieille recette de l'impôt supplémentaire – cela dure depuis vingt-cinq ans mais les temps ont changé, il n'y a que nous qui ne nous en sommes pas aperçus – ne nous paraît plus acceptable.

Donnez la même chose aux petites entreprises sous forme d'allègements de charges fiscales ou sociales, non pas sans contrepartie – j'ai bien entendu l'orateur du groupe communiste – comme cela a été trop souvent le cas, c'est vrai, par le passé pour les grandes, mais en contrepartie de créations d'emplois. Non seulement elles généreront plus de 350 000 emplois, mais, de surcroît, elles créeront de la richesse et donc un véritable espoir de pérennisation.

Demandez moins de frilosité, plus de fertilité sociale aux partenaires sociaux qui gèrent l'UNEDIC par exemple. Qu'ils se lancent résolument dans la transformation massive des dépenses liées à l'indemnisation du chômage en rémunération d'un travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ne créez pas à grands frais de pseudo-emplois publics, d'immenses parkings « longue durée et sans issue » pour notre jeunesse.

Mais au-delà, c'est sur la vision sociale dans laquelle ce plan trouve ces racines que je voudrais terminer mon propos. Derrière l'alibi d'une réponse immédiate nécessaire c'est en fait à la résignation sociale que ce plan appelle notre jeunesse,...

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Dominique Dord. ... c'est-à-dire la force la plus vive de la nation. Oui, le chômage des jeunes est insupportable, mais ce plan propose à la jeunesse de France une impasse sociale fondée sur des valeurs archaïques auxquelles tous les pays du monde tournent le dos. Jusqu'à quand la France continuera-t-elle à poursuivre, seule, ce vieux rêve qui s'appuie sur le triptyque « Assistanat-renoncement – Etat-Providence » ?

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Dominique Dord. Les effets de ce plan, mes chers collègues, feront plus de mal, seront plus dévastateurs, plus démobilisateurs qu'on ne l'imagine pour tous ceux,

les jeunes et leurs familles, qui hésitent à se lancer, notamment à cause des sacrifices financiers à consentir, dans la voie de la formation ou de la qualification. Ils seront plus dévastateurs, plus démobilisateurs aussi pour ceux qui hésitent à prendre des risques, notamment celui d'entreprendre, c'est-à-dire à se préparer à devenir acteur à part entière du développement économique et social de la France.

L'application de ce plan masquera à notre jeunesse la réalité, c'est-à-dire la difficulté de la vie économique et sociale. C'est sans doute habile et probablement payant à court terme, c'est à notre sens inacceptable à cinq ans.

Notre pays a d'abord besoin de jeunes dans les entreprises, de créateurs de richesses économiques pour lui permettre de garantir notamment le niveau élevé des exigences sociales, mais pas à n'importe quel prix. Nous y reviendrons dans la discussion sur les amendements. Dans un pays où la culture de l'emploi public est déjà si développée, ce plan va contribuer à l'hypertrophier plus encore, en faisant la culture prioritaire. En ouvrant les mêmes emplois au même salaire, c'est-à-dire le plus souvent au SMIC, à des jeunes de tous types et de tous niveaux de qualification, on encouragera par ailleurs, nous le redoutons, une culture de nivellement par le bas. Là où nous savons bien que toute personne est unique et ne peut se sentir reconnue et donc s'épanouir en tant qu'elle-même que dans un parcours personnalisé, si difficile soit-il, on feint de ne voir qu'une seule tête, une espèce d'« homo juvenus », interchangeable, à laquelle on propose un seul et même type d'emploi.

Alors, bien sûr, que les jeunes sans emploi vont vraisemblablement répondre en masse à cet appel. C'est l'évidence. Quand la vie quotidienne est si difficile, et vous n'êtes pas les seuls à la connaître, chers collègues socialistes, peu importe l'horizon, et à la limite je dirai tant mieux pour ceux qui, pendant quelque temps, ont retrouvé grâce à ce plan un peu de réconfort. Comment ne pas les comprendre, voire les encourager sur un plan strictement personnel ?

Bien sûr, les élus locaux que nous sommes tous, madame le ministre, seront tentés d'utiliser ces emplois subventionnés à 80 %. Si vous aviez décidé de porter cette subvention à 100 %, l'engouement eût sans nul doute été encore plus fort ! Comment pourrait-il en être autrement là aussi ? Ne venez pas nous dire comme vous nous l'avez dit ce matin, qu'élus locaux, nous n'avons qu'à ne pas recourir à ces futurs emplois.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Ah cela vous gêne !

M. Dominique Dord. Cet argument est irrecevable. D'abord, parce que vous n'avez pas de leçons à nous donner en la matière. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vous non plus !

M. Dominique Dord. Rappelez-vous par exemple le texte sur les zones franches, madame le ministre. Ensuite, parce que si cela devient la loi et, qui plus est, si elle est financée par l'impôt des contribuables de nos circonscriptions, alors ce serait une faute que de ne pas l'appliquer. Enfin, parce que c'est être républicain aussi que de savoir séparer le rôle du Parlement où nous devons voter la loi de celui des collectivités locales dans lesquelles nous nous devons de faire du développement local. (*Applaudissements*)

sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Mais ici, mes chers collègues, à l'Assemblée nationale, avons-nous le droit d'hypothéquer le moyen terme en nous abandonnant dès notre premier vote à la facilité du court terme ? La question peut faire sourire ; elle peut être aussi envisagée gravement.

Quel signal allons-nous donner à nos concitoyens et à nos partenaires économiques et politiques ? Le piège qui nous est tendu est devant nous. C'est le vieux mirage. Ce sont les sirènes de l'Etat providence qui chantent une dernière fois. Saurons-nous leur résister ?

Mme Odette Grzegorzulka. Au détriment des jeunes !

M. Dominique Dord. Mes chers collègues, notre décision sera lourde de conséquences. Il n'est pas encore trop tard, nous n'avons pas voté.

M. le président. Il est déjà assez tard, monsieur le député ! *(Sourires.)*

M. Jean-Louis Debré. Mais il n'est pas trop tard !

M. Dominique Dord. A l'heure des bilans, quand il faudra faire les comptes, quand il faudra mesurer les dégâts économiques et sociaux durables causés par notre décision d'aujourd'hui, notre responsabilité sera jugée comme étant très lourde. Ce plan coûteux, très coûteux, ne résoudra pas le problème de l'emploi des jeunes.

En votant contre ce texte, nous prenons date. De cette tribune nous disons aux jeunes de ce pays : attention, on triche avec vous. Nous donnons rendez-vous à la nation pour une autre conception de l'emploi à laquelle seule la France semble vouloir tourner le dos, une conception de l'emploi tournée vers l'initiative et la responsabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à Mme Gilberte Marin-Moskovitz.

Mme Gilberte Marin-Moskovitz. Monsieur le président, madame le ministre, mesdames, messieurs, aujourd'hui, cette préoccupation majeure qu'est le chômage pollue l'avenir des jeunes ainsi que le présent des parents et même des grands-parents qui sont parfois obligés d'accompagner leurs enfants et petits-enfants. Il déstructure non seulement les personnes les plus solides mais également les familles. Plus grave encore ce fléau qui parfois enflamme nos quartiers populaires fait régner un sentiment d'insécurité chez de nombreux Français, jette le doute sur nos institutions, sur la capacité à agir des élus et sur la République.

De ce constat la droite extrême se frotte les mains car elle a acquis l'habitude, l'histoire nous l'a montré, de prospérer sur la misère et l'échec des politiques.

Ainsi le chômage est l'une des causes principales du mal-être de notre nation car il efface d'un coup les repères de chacun et les valeurs de la République, facilitant la descente vers les extrémismes.

Ce ne sont pas les marchés financiers ni l'idéologie ultralibérale qui se préoccupent de ce grave problème. Pour eux, les chômeurs, donc les hommes, ne sont qu'une « variable d'ajustement ». Lorsque l'on fait délibérément le choix de l'institutionnalisation du chômage, comme si celui-ci pouvait se justifier et s'admettre, à travers les différents dispositifs qui lui sont consacrés, dont le seul but finalement est de rendre le chômage plus humain, plus vivable, on en paie les conséquences.

Le peuple a tranché. Il a donné à l'Assemblée nationale une nouvelle majorité, un nouveau Gouvernement. Par leur vote, les Français ont mis les politiques face à leurs responsabilités.

Les citoyens de notre pays ne voulaient pas d'un nouveau plan d'austérité car ils vivent tous les jours les conséquences de cette politique ultralibérale. Dans leur famille, leur quartier, ils voient, ils vivent le chômage et son cortège d'angoisses, de difficultés et parfois de détresse.

Les jeunes sont, avec les femmes, les premières victimes de la crise. Ils sont chômeurs, pardon, « demandeurs d'emploi », c'est plus pudique, trop qualifiés ou pas assez, sans expérience professionnelle, et pour cause : notre société les rejette ! Ils ne sont plus porteurs d'espoir car la crainte du chômage, bien réelle, paralyse les énergies.

Alors, comment se projeter dans l'avenir, rêver sa vie, vivre en couple, élever des enfants lorsque l'on est dans la précarité ? On ne vit pas avec 2 000 francs, on survit. Et, comme ils l'expriment, leur seule perspective est de « tomber dans le RMI ». Après vingt-six ans, cela ne constitue pas un projet de vie !

Certaines études ont été utilisées pour tenter de nous faire admettre que les jeunes restaient frileusement à l'abri dans le cocon familial, reculant volontairement le moment de l'autonomie. Vous savez bien qu'ils y sont contraints !

Et que deviennent ceux dont les familles ne peuvent subvenir à leurs besoins ? C'est la rue avec souvent son lot d'incivilités, d'atteintes à la sécurité des personnes et des biens et, parfois, le développement d'une économie souterraine qui déstructure les individus et freine leur insertion.

On ne peut donc que se féliciter de voir l'emploi des jeunes être une priorité du Gouvernement, traduite dans ce projet de loi dès l'ouverture de la session extraordinaire, tout un symbole ! Cependant, ce projet n'aura d'impact que s'il s'inscrit dans le cadre d'une politique générale dont la priorité est la lutte contre le chômage. Il faut donc le lire en ayant à l'esprit les différentes mesures déjà prises visant à relancer la croissance – augmentation du SMIC, aide au logement, hausse importante de l'aide pour la rentrée scolaire – mais aussi les conférences à venir sur les salaires, sur l'emploi, sur la réduction du temps de travail.

Il faut que l'idée dominante de la fatalité du chômage s'efface peu à peu des esprits pour que chacun retrouve confiance en soi et en l'avenir.

Lorsqu'un quart des moins de vingt-cinq ans se trouve au chômage, il faut donner des signes forts pour que les jeunes retrouvent confiance dans leur avenir, dans leur pays. Votre projet, madame le ministre, en est un !

Comment ne pas être frappé, interpellé par les milliers de postulants qui envahissent et submergent les rectorats, les inspections d'académie avant même de connaître les modalités de recrutement ?

N'est-ce pas là la manifestation de l'espoir d'un emploi – d'un véritable emploi – même en CDD, payé au niveau du SMIC ? Cinq ans, c'est important pour construire un projet professionnel.

Pouvait-on douter de ce succès lorsque l'on connaît la galère des jeunes pour rechercher un emploi ? Quelle force dans ce message de la jeunesse aux politiques de ce pays ! Une fois de plus, l'opposition n'a rien entendu. Elle est amnésique. Elle oublie qu'elle était au Gouvernement.

Ce projet de loi a le mérite de créer de vrais emplois.

On sort enfin du traitement social du chômage, même si, par ailleurs, certains dispositifs doivent impérativement être maintenus pour les adultes chômeurs de longue durée.

Les CES jeunes ainsi que les emplois de ville doivent pouvoir se transformer en emplois jeunes. Madame le ministre, je veux appeler votre attention sur les risques qu'il y aurait à recruter seulement les jeunes les plus qualifiés. Après avoir vérifié sur le terrain l'impact des emplois de ville pour les jeunes des quartiers sensibles, il me semble que la plus grande vigilance est nécessaire pour qu'ils puissent bénéficier, eux aussi, des emplois jeunes.

Une recommandation spéciale dans la loi rappelant l'ardente obligation de répondre à l'attente des non-diplômés est indispensable. Il faut aussi insister sur l'impérieux devoir de formation, plus particulièrement pour ceux qui ont été en situation d'échec dans le système scolaire.

Recenser de nouveaux métiers, rechercher les partenaires adéquats, professionnaliser et solvabiliser les activités, diversifier les sources de financement supposent une démarche souple, dynamique, privilégiant le terrain, une démarche décentralisée, non institutionnelle et procédant par appel à projets.

Que soient reconnus les manques de l'action publique, analysés les dysfonctionnements, pris en compte les besoins nouveaux, affirmées les nouvelles missions de l'action publique, c'est ce qu'espèrent les Français attachés au modèle républicain.

M. Roland Carraz. Très bien !

Mme Gilberte Marin-Moskovitz. Les élus locaux souhaitent être traités en partenaires. Cela est indispensable pour la réussite de ce projet.

Ils peuvent apporter leur concours à la recherche d'activités nouvelles. Mais ils ne sont pas les mieux outillés pour cela au regard de la jurisprudence sur la gestion de fait, sur le délit d'ingérence, sur l'engagement de la responsabilité de leur collectivité en cas de dépôt de bilan d'activités marchandes. Ils privilégieront donc le développement d'activités non marchandes, mais cela nécessitera un soutien public durable.

Ils ont aussi besoin d'être rassurés par rapport aux prélèvements qui pèsent sur les collectivités, notamment les cotisations de la CNRACL.

Les associations, elles, pourront être des partenaires privilégiés par le rôle qu'elles sont amenées à jouer dans le développement du lien social, l'éducation à la citoyenneté et les services de proximité.

La création de postes d'auxiliaires de police contribuera à lutter contre les incivilités. La présence d'ilotiers permettra de rétablir la confiance. Évidemment, ils ne se substitueront pas aux fonctionnaires, mais ils les déchargeront de certaines tâches afin que les policiers soient plus disponibles sur le terrain. Ils devront, bien entendu, bénéficier d'une formation spécifique.

Madame le ministre, il est impératif qu'un vrai contrat soit passé avec les jeunes, tenant compte autant que possible de leurs compétences, de leurs talents pour des activités qui répondront à de vrais besoins, afin qu'ils perçoivent bien la volonté du Gouvernement de leur faire une vraie place dans notre société.

Placer l'homme au cœur des politiques, combattre les préjugés, sortir des sentiers battus, oser l'initiative et la créativité, investir dans la jeunesse, sont autant de

devoirs, car ces jeunes, par une citoyenneté active, auront demain à faire vivre la République. Voilà le défi à relever. C'est ce que les Français attendent.

Madame le ministre, avec mes collègues du groupe Radical, Citoyens et Vert, je voterai ce texte et je m'engagerai personnellement aux côtés des collectivités locales et des associations de mon département pour sa mise en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous allons commencer à entendre des interventions qui seront plus courtes, mais on peut tenir des propos excellents en quelques minutes. Et réciproquement, d'ailleurs ! (*Sourires.*)

La parole est donnée à M. André Thien Ah Koon, pour cinq minutes.

M. André Thien Ah Koon. Madame le ministre, en tant que représentant de la Réunion, département d'outre-mer souffrant d'un taux de chômage record qui est de 45 %, je mesure avec gravité l'intérêt de votre projet qui concerne le chômage des jeunes. Au nom de la population réunionnaise, je vous en remercie, car il constitue une avancée significative. Néanmoins, ce texte ne prend pas suffisamment en compte l'ampleur du désarroi dans lequel sont plongés les Réunionnais.

D'abord, il me paraîtrait équitable que le nombre des emplois jeunes soit aligné sur le taux de chômage de chaque département. Tel est le sens de l'amendement déposé par les cinq députés de la Réunion et accepté par la commission. Je tiens à féliciter tous ses membres, surtout ceux qui ont défendu cet amendement.

Ensuite, on peut se poser la question de savoir quel avenir sera réservé aux jeunes à l'issue des cinq années. A ce sujet, des précisions complémentaires me paraissent nécessaires, madame le ministre.

Enfin, et c'est le principal reproche que je ferai au projet, comment les collectivités locales de chez nous et les associations pourront-elles financer ces mesures quand on connaît leurs difficultés financières ? J'ai peur, madame le ministre, que certains de mes collègues maires doivent renoncer aux emplois-jeunes, faute de moyens financiers.

Par ailleurs, j'ai, comme vous sans doute, la conviction qu'il faut aller bien au-delà.

La Réunion, située au carrefour de l'Asie et de l'Afrique de l'Est, est la terre avancée de l'Europe et de la France dans l'océan Indien. Elle est gage de liberté et de paix dans cette partie du monde pour de nombreuses populations.

Justement parce qu'elle est la porte de l'Europe dans l'océan Indien, la Réunion représente une opportunité extraordinaire pour notre pays. Ce serait une faute politique grave devant l'histoire de ne pas tenir compte de cette réalité.

Pour parvenir à ce grand dessein qui donnera enfin espoir à notre population, la mise en place d'un véritable plan Marshall s'impose. Cela nécessite un engagement spécifique et de grande envergure du Gouvernement.

A partir des dispositifs qui existent déjà et de ceux que vous allez instaurer, madame le ministre, je maintiens qu'il est possible de créer dans notre département, pour chaque jeune, un emploi qui pourrait être pérennisé, au-delà des solutions de transit que le texte propose.

L'entreprise étant l'institution qui crée des richesses, donc de l'emploi, c'est vers elle qu'il faudra porter notre effort.

Je vous demande, madame le ministre, de faire de ce département sinistré un territoire modèle d'expérimentation dans la lutte contre le chômage, en particulier du chômage des jeunes.

A cet effet, je souhaite qu'une commission d'enquête composée de parlementaires et de socioprofessionnels soit créée afin d'évaluer les opportunités de développement qui existent à la Réunion du fait de sa position géostratégique.

En conclusion, madame le ministre, je voterai pour le projet de loi que vous présentez en pensant surtout aux milliers de jeunes Réunionnais, dont le sort nous interpelle tous.

Plus de trois cents ans après avoir commis un acte colonial, la France est mise par l'histoire face à un défi : serons-nous à la hauteur de nos responsabilités pour donner espoir et fierté à ceux qui représentent la France et l'Europe dans l'océan Indien ?

Je vous remercie, madame le ministre, de votre attention. (*Applaudissements sur quelques bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Les orateurs qui m'ont précédé ce matin et cet après-midi à la tribune pour s'exprimer au nom du groupe socialiste ont insisté à juste titre, madame le ministre, sur le caractère novateur de votre projet de loi relatif au développement d'activités nouvelles pour l'emploi des jeunes. Il s'agit, en effet, d'emplois nouveaux sur des fonctions d'utilité sociale réelles mais non pourvues et dont la solvabilité n'est aujourd'hui pas assurée. Tel quel, l'objectif global de votre texte répond donc avec audace à une double nécessité : la nécessité immédiate de répondre à la désespérance d'une grande partie de la jeunesse face au chômage et à la précarité qui affecte le plus lourdement leur catégorie d'âge, ajoutant à la morosité sociale générale ; la nécessité actuelle de préparer l'arrivée de cette société nouvelle, émergente, la société des temps libres.

Dans cette courte intervention je me bornerai à évoquer deux réflexions concernant la dimension insertion qui ont conduit le groupe socialiste à déposer plusieurs amendements adoptés par la commission.

La première porte sur la nécessité de prendre en considération la situation individuelle de chaque jeune sous contrat afin que la convention passée entre l'Etat et l'employeur conduise à bâtir un parcours individualisé du jeune en voie de professionnalisation. Cette individualisation implique, notamment pour les jeunes les moins qualifiés qui ne seront pas exclus du dispositif – vous nous l'avez confirmé ce matin –, un parcours adapté de formation.

La dimension formation professionnelle est essentielle pour les moins qualifiés. La logique voudrait que son financement soit obligatoirement pris en charge par les régions car cela relève de leurs compétences, bien plus que de celles des départements. S'il ne s'agit que de prendre en compte ceux des jeunes qui sortent du RMI, la question se posera de savoir comment il sera possible, après un an passé en contrat emploi jeune, de leur consacrer des crédits d'insertion puisqu'ils seront devenus des salariés à plein temps, sous contrat de longue durée, échappant donc à la compétence des commissions locales d'insertion.

Pour d'autres jeunes, mieux formés, la logique personnelle et les perspectives professionnelles ne se réduiront pas à celles de l'objet du contrat sur lequel ils auront été embauchés. Aussi me paraît-il important, comme le

propose un amendement de la commission, de permettre à tout jeune qui le souhaiterait de suspendre son contrat pour effectuer la période d'essai préalable à une éventuelle embauche par un autre employeur. Le contrat ne correspondra pas, dans ce cas, à une professionnalisation de ce jeune, mais il lui aura permis de réaliser cette première expérience professionnelle qui lui fait si souvent défaut. Ainsi, un emploi sur financement public pourra aider à une insertion professionnelle, notamment dans le secteur privé.

Ma seconde réflexion concerne les personnes en grande difficulté sociale.

Les plus jeunes, en CES, pourraient trouver dans le secteur marchand, comme le propose un amendement, un deuxième employeur. Cette ouverture devrait toutefois, madame le ministre, d'une part être plafonnée à dix heures de travail hebdomadaires, si l'on veut conserver au contrat CES sa dimension insertion et formation, d'autre part, se faire sans condition d'âge, notamment pour éviter certaines inégalités salariales dans les collectivités locales. Elle permettrait en outre d'éviter, par exemple, que trop de mères chefs de famille ne soient contraintes de ne faire que des heures de travail non déclarées pour améliorer les fins de mois de leur famille.

Il devrait en être de même pour les porteurs de projets de création d'entreprise. S'il est juste de soutenir les projets des jeunes, il faut aussi considérer les porteurs de projets de création d'entreprises plus âgés, RMIstes ou chômeurs de longue durée, qui n'ont, par définition, aucune caution bancaire. Pour cela, nos instruments de soutien et d'aide à la création, par exemple, dans les comités de bassins pour l'emploi, nous laissent démunis depuis la suppression de la prime ACCRE par le gouvernement précédent. Il serait nécessaire, madame le ministre, que vous indiquiez dès maintenant vos intentions à leur égard.

Après ces remarques, j'ai jugé particulièrement injuste à votre égard la critique selon laquelle vous laisseriez de côté les jeunes les plus défavorisés et vous n'auriez pas de politique de lutte contre l'exclusion. Connaissant déjà, en qualité de rapporteur spécial de votre budget travail-emploi pour la commission des finances, la façon dont vous avez agi pour conserver les budgets des CES, CEC et autres CIE et accroître ceux des Sife-insertion, je ne peux que voir dans le texte qui nous occupe aujourd'hui l'un des volets de votre politique globale et novatrice de solidarité que l'ensemble de la majorité soutiendra avec conviction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Giraud.

M. Michel Giraud. Madame le ministre, je consacrerai ma courte intervention à vous poser quelques questions précises auxquelles je vous serais reconnaissant d'apporter, le moment venu, les réponses du Gouvernement.

Je commence par une question préalable à laquelle je me permets de donner moi-même la réponse. Tout doit-il être envisagé pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, à leur premier travail, en facilitant leur avenir professionnel ? La réponse est, à l'évidence, positive. Elle justifie même un effort partagé et dépassionné de réflexion.

Les questions suivantes – au nombre de huit –, brèves, vous sont destinées. Je vous les pose après réflexion et sans passion.

Première question : en quoi votre projet se différencie-t-il d'un nouveau plan d'urgence ? En quoi ne répond-t-il pas à une logique de placage inspirée par un souci d'affi-

chage politique au risque de multiplier les télescopes avec un certain nombre de mesures qui ont fait leurs preuves et qui justifieraient qu'on ne soupçonne personne – je vous cite – « d'abandonner au désespoir une génération entière » ?

Est-il raisonnable de prétendre que l'on a attendu l'automne 1997 pour constater qu'était inacceptable – je vous cite encore – « la juxtaposition d'un chômage massif et de besoins non satisfaits », comme si vos successeurs de 1993 et prédecesseurs de 1997 ne s'étaient pas attachés à corriger une dérive qui s'était fortement aggravée entre 1991 et 1993 ?

Peut-on sincèrement prétendre que, jusque-là, on s'est contenté, comme vous le dites, « de laisser faire le temps ou le marché » ?

Deuxième question : comment pensez-vous éviter de consolider le record détenu par la France en matière d'emplois financés sur les ressources publiques, tournant ainsi le dos aux initiatives britanniques les plus récentes, délibérément axées vers des incitations de l'État à l'accueil des jeunes en entreprise ?

Pouvez-vous oublier que, dans tous les pays industrialisés, toutes majorités politiques confondues, la baisse du chômage est recherchée et généralement obtenue par la création de postes dans le privé ?

Troisième question : vous proposez une série de « nouveaux métiers » que M. le rapporteur s'est appliqué à allonger de façon très sensible.

La mise en place d'un réseau de prestations de services, financées par l'État et les collectivités publiques, ne risque-t-elle pas de déstabiliser des entreprises moyennes, petites ou artisanales, d'ores et déjà engagées dans une démarche de réponse à ce que vous appelez des besoins émergents ?

Les initiatives précédemment prises en matière d'emplois de proximité auraient-elles échappé à la vigilance de l'actuel gouvernement ?

Les incitations fiscales en faveur des emplois de service à la personne, notamment en faveur du « chèque emploi-service », dont le succès me paraît difficilement contestable, ne méritent-elles pas d'être confirmées plutôt que contestées ?

Quatrième question : au-delà d'une première chance à leur offrir, l'avenir des jeunes passe par leur formation. Le risque n'est-il pas grand que le public des jeunes non qualifiés ne bénéficie que très peu des emplois proposés, sans véritable garantie de formation ?

La plupart des profils énoncés ne correspondent-ils pas à des niveaux de qualification relativement élevés, voire à de bons niveaux de maturité, difficilement acquis à vingt-six ans ?

Au demeurant, le cas d'un père ou d'une mère de famille de quarante ans, victime d'un chômage prolongé, ne mérite-t-il pas une attention particulière ?

Cinquième question : en imaginant – jeu de l'esprit – que vous parveniez à offrir et à pourvoir les 350 000 emplois que vous espérez, pouvez-vous nous éclairer sur le sort des 350 000 titulaires au terme de leur contrat ? Comment éviter une alternative qui risque d'être fréquente pour des jeunes dont la seule expérience sera celle du secteur public : transfert dans la fonction publique territoriale ou licenciement ?

Sixième question : comment comptez-vous organiser l'insertion du nouveau type de contrat de travail de cinq ans que vous proposez dans le code du travail en tant que nouveau type de contrat à durée déterminée ?

Septième question – le problème du financement – : comment concilier votre projet avec l'impératif de réduction des prélèvements publics ?

Comment éviter des transferts de crédits au détriment de certaines mesures de traitement social efficaces ou des enveloppes budgétaires de certains ministères qui concourent très directement à la vie de la nation ?

Comment faire accepter par les collectivités territoriales un effort complémentaire alors qu'elles sont privées de garanties concernant l'évolution des dotations qui leur sont affectées ?

Madame la ministre, permettez-moi une huitième et dernière question : pensez-vous vraiment, en supposant que vous réussissiez à créer ces 350 000 emplois que nous enregistrons une baisse correspondante du chômage des jeunes ?

Ne craignez-vous pas que, du fait de l'intervention de l'État à hauteur de 80 %, un fort effet d'aubaine réduise l'impact de votre projet ?

Etes-vous convaincue que vous n'allez pas aggraver le cloisonnement du marché du travail ?

Bref, êtes-vous convaincue, madame la ministre, que l'efficacité de la démarche l'emportera sur le souci d'innovation sémantique ? Vous comme moi, nous le savons : nos concitoyens n'attendent pas des annonces, ils attendent des résultats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, comme l'ont rappelé de nombreux intervenants, c'est avec beaucoup d'espoir que les jeunes attendent la mise en place des dispositions de ce projet de loi.

En effet, la situation dramatique que vivent tous ceux qui sont exclus de l'emploi est d'autant plus insupportable qu'il s'agit de jeunes qui devraient avoir tout l'avenir devant eux.

Je tiens à souligner, après l'avoir fait en commission, le caractère novateur de la démarche proposée qui part des besoins de la population et vise à créer de nouvelles activités pour créer de nouveaux emplois.

Je m'étais étonné, lors de votre audition devant la commission, madame le ministre, des raisons qui vous avaient conduite à proposer un contrat de droit privé pour des emplois publics.

M. Maurice Leroy. C'est vrai !

M. Maxime Gremetz. Je pense, en effet, que la mise en place de ce nouveau contrat de droit privé dans le secteur public risque – je crois que vous le pensez aussi – d'induire de nombreux effets pervers.

M. Pierre Cardo. C'est vrai !

M. Maxime Gremetz. Ceux-ci pourraient être évités si, comme je l'ai proposé, les contrats étaient de droit public pour les emplois publics, et de droit privé pour les employeurs qui sont des personnes morales de droit privé.

Concernant la pérennisation de ces emplois, je me réjouis – peut-être un peu moins maintenant – que la commission ait adopté, sur ma proposition, un amendement précisant que les conventions comportent des dispositions fortes de formation ou de qualification et de professionnalisation.

J'ai dit que je me réjouissais un peu moins maintenant car j'ai observé que le Gouvernement avait utilisé l'article 40.

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Pas le Gouvernement !

M. Claude Bartolone, président de la commission. La commission des finances !

M. Maxime Gremetz. D'accord ! En tout cas, j'espère, madame le ministre, que, comme la commission des finances, vous n'utiliserez pas l'article 40 pour écarter cet amendement.

M. René Couanau. Très bien !

M. Maxime Gremetz. En effet, qui dit formation-qualification dit aussi préparation à la pérennisation.

La commission a également adopté un amendement permettant aux jeunes titulaires d'un CES, d'un CEC ou d'un emploi-ville d'avoir accès à ces nouveaux emplois. Je tiens beaucoup à cet amendement.

L'inscription dans la loi du principe d'un emploi à temps plein – j'insiste –, que la commission a adopté, est un élément de rupture avec les précédents dispositifs instituant la règle de la précarité.

Dans la même logique, la commission a accepté l'application des droits et avantages légaux à ces emplois.

Concernant les salaires, la commission propose que soient inscrits dans la loi le montant de l'aide de l'Etat et la possibilité que le salaire prenne en compte la qualification des jeunes embauchés ; c'est très important.

M. René Couanau. Très bien !

M. Maxime Gremetz. En effet, il ne serait pas souhaitable que le dispositif se traduise par une remise en cause du niveau des rémunérations. L'amendement que j'avais proposé visant à ce que les salaires figurent dans les grilles de classification des conventions collectives a été adopté par la commission et – vous le comprenez, madame le ministre – je m'en réjouis.

En ce qui concerne les droits d'intervention des salariés, des jeunes, des différents partenaires, je crois qu'il est possible d'améliorer encore le texte.

En effet, je ne vois pas d'autre solution. Je crois que c'est en favorisant l'intervention des salariés des entreprises concernées, des jeunes eux-mêmes, des élus, que ce dispositif pourra prendre toutes ses dimensions. Si un de nos amendements a été adopté, autorisant les comités techniques paritaires à être parties prenantes de la mise en œuvre des conventions, je pense que la consultation et l'intervention des partenaires doivent être élargies.

Je souhaite que, dans le cours de la discussion des amendements, nous revenions sur cette question, car je ne voudrais pas que ce dispositif, qui vise tous les jeunes de dix-huit à vingt-six ans, s'adresse uniquement aux jeunes diplômés, mais aussi aux jeunes des quartiers qui ont peu de formation et de qualification. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, sur plusieurs bancs du groupe socialiste, sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur certains bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. René Couanau.

M. René Couanau. Madame le ministre, mes chers collègues, je partage avec beaucoup d'entre nous, et depuis longtemps, la conviction que la croissance économique ne créera pas de sitôt tous les emplois permettant de résorber fortement le chômage.

M. Pierre Cardo. Très bien !

M. René Couanau. Il faut, en conséquence, explorer toutes les possibilités de l'accompagner par la création d'activités nouvelles à vocation sociale, culturelle, sportive, éducative.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place dans le passé à cet effet : les emplois d'insertion, les contrats emploi-solidarité, les contrats emploi-consolidé, les emplois de ville, etc., qui sont venus constituer dans notre société un « troisième secteur ».

Nous savons bien, vous et nous, que ces emplois financés sur fonds publics n'ont pas répondu hélas ! aux objectifs initiaux, en particulier l'insertion professionnelle durable, et que, faute d'être ajustés et adaptés, ces dispositifs ne constituent, au mieux, qu'un pis-aller, au pire, malgré les bonnes intentions, une nouvelle filière d'exclusion sociale pour les personnes concernées. On exclut quand on discrimine. Malheureusement, les dispositifs existants ont trop souvent eu effet de discrimination.

La politique, que vous proposez et qui ne peut pas être, à elle seule, une politique de l'emploi – ou ce serait à désespérer – s'inscrit à mon sens dans la même logique.

Certes, le dispositif présenté par le Gouvernement introduit deux éléments intéressants et inédits : la durée du contrat – cinq ans – peut pallier en partie le risque de précarité attaché aux mesures précédentes, et la prise en charge par l'Etat à hauteur de 80 % du SMIC et des charges peut lever, en partie aussi, les hésitations des collectivités locales. Mais votre projet évitera-t-il les ambiguïtés, les écueils et les effets pervers, qui ont été constatés précédemment ? J'en doute personnellement et je crains que ce dispositif ne se révèle pas aussi innovant que vous le prétendez, si vous n'acceptez pas, madame le ministre, de le modifier de façon substantielle.

La première ambiguïté à lever concerne la nature des emplois proposés.

Je sais bien que vous présentez ces emplois comme des métiers nouveaux destinés, sur cinq ans, à devenir solvables, au moins en partie, dans le secteur marchand. Qui peut le croire sérieusement ? S'il existait un marché, il aurait été exploré depuis longtemps par les initiatives privées ; il l'a d'ailleurs été en partie dans le secteur de l'aide à la personne âgée ou handicapée à domicile, mais nous les connaissons bien ; les limites sont vite atteintes.

A qui fera-t-on croire que les emplois d'éducateurs sportifs que vous avez créés à Lille seront solvabilisés à terme ? Et qu'il en sera de même des 40 000 emplois d'aides-éducateurs ou des milliers d'emplois de policiers auxiliaires adjoints créés par le ministère de l'intérieur ? Les familles ou les administrés accepteront-ils, un jour, de rémunérer les services rendus ? C'est de la fiction. En réalité, il s'agit d'emplois publics ; quelqu'un a dit : de « vrais-faux emplois » publics. Pourquoi ne pas l'admettre ? Ce qui ne manque pas de poser le problème de leur financement durable, et celui de leur avenir.

Vous avancez le coût de 35 milliards pour l'Etat en année pleine. Pourquoi omettre de mentionner le coût complémentaire de 7 milliards – 20 % – pesant sur les finances locales, si les collectivités s'en tiennent à une rémunération au SMIC, ou, très probablement, les 12 milliards nécessaires si, comme il le faudra, elles doivent ajuster les rémunérations au niveau de la qualification ou du diplôme et apporter les compléments de formation indispensables ? Or, 37 plus 12 font 49 !

Un autre écueil était à éviter : se contenter de reculer les limites de la précarité. Je sais bien que vous répondrez qu'en cinq ans les jeunes concernés auront du temps devant eux pour trouver une sortie. Encore aurait-il fallu,

madame le ministre, organiser leur parcours, leur formation et leur suivi. Votre projet est muet sur ce point et donne l'impression de vouloir occuper les jeunes plus que de leur assurer un avenir professionnel qualifié.

M. Maurice Leroy. Très juste !

M. René Couanau. La commission, qui a bien travaillé, avait heureusement – et à notre initiative, monsieur Gre Metz – amélioré le texte par des dispositions concernant la formation obligatoire. L'article 40 aurait encore frappé et le Gouvernement reprendrait cet amendement, mais sous une forme bien édulcorée qui n'introduit pas cette obligation de formation que nous avons unanimement souhaitée sur tous les bancs de cette assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Par ailleurs, le fait, d'une part, que le dispositif s'adresse à tout jeune de moins de vingt-six ans même s'il n'est pas au chômage et, d'autre part, que le niveau de rémunération soit fixé au SMIC, quel que soit le niveau de qualification, fait peser beaucoup de doutes sur les objectifs réels de votre projet et laisse craindre les effets pervers habituels.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Tout à fait !

M. René Couanau. Selon la presse, ils seraient 400 000, madame le ministre, à être écartés du dispositif, si on s'alignait sur les dispositions prises par le ministre de l'éducation nationale limitant à bac ou bac + 2 l'accès à ces nouveaux emplois.

C'est bien en cela que pêche principalement votre projet. Tous les observateurs dont vous-même, madame le ministre, n'ont cessé, ces derniers temps, de relever le défaut principal de toutes les mesures trop ciblées mises en œuvre précédemment.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Bien sûr !

M. René Couanau. En réservant ces mesures à une catégorie de la population en fonction de l'âge ou de tout autre critère, elles ont eu généralement pour effet de renforcer la précarité et l'exclusion des personnes écartées des dispositifs.

Vous n'évitez pas l'ornière, mais comment demain expliquerons-nous à ce jeune père de famille de trente-deux ans, père de deux enfants, en fin de contrat emploi-solidarité ou bénéficiaire du RMI, ou à telle personne femme seule de cinquante-cinq ans et au chômage de longue durée qu'ils sont écartés donc exclus des nouveaux emplois créés dans les communes ou dans les associations, même s'ils en présentent la qualification, au profit d'un jeune qui n'est peut-être pas lui-même au chômage, tout simplement parce que la loi en dispose ainsi ?

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Bien sûr !

M. René Couanau. Le bon sens, madame le ministre, commanderait d'ouvrir des emplois de cinq ans aux personnes en situation d'insertion difficile. Vous en êtes d'ailleurs convenue vous-même en partie, puisque vous étendez la mesure aux moins de trente ans et aux bénéficiaires d'un contrat emploi-solidarité ou du RMI pour peu qu'ils soient âgés de moins de vingt-six ans.

M. Pierre Cardo. Très bien !

M. René Couanau. Il faut, madame le ministre, aller au bout de cette démarche et étendre dès maintenant à tous les laissés-pour-compte du chômage de longue durée, de l'assistance et des petits boulots l'accès aux nouveaux emplois escomptés.

Cette avancée « à double détente », si j'ose dire, aurait en outre pour heureux effet de mobiliser d'autres sources de financement existantes : fonds du RMI, fonds d'assurance chômage, fonds de la formation professionnelle. En somme, le besoin de financement nouveau serait limité et nous obtiendrions ainsi une véritable activation des dépenses d'assistance et du chômage. Quel progrès ferions-nous si CES, CEC, emplois ville, emplois d'insertion, RMIstes se retrouvaient enfin en un véritable et seul statut valorisant, formateur et ouvert sur l'emploi qualifié ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Vous vous êtes déclarée, madame le ministre, ouverte à la discussion. Nous l'avons eue en commission ; nous souhaitons l'avoir ici. Dans quelle mesure êtes-vous disposée à accepter des amendements sur ces trois points fondamentaux ?

Etes-vous disposée à préciser la nature des emplois concernés, comme nous l'avons fait en commission pour les emplois des collectivités locales en indiquant qu'il ne pouvait s'agir que de nouveaux postes de travail ne figurant pas au tableau des emplois permanents ? L'Etat entend-il faire preuve d'une rigueur égale à celle que nous demandons aux collectivités locales ? S'abstiendra-t-il de recruter par ce biais des sous-fonctionnaires dans l'éducation nationale ou la police ?

Accepterez-vous un amendement qui tendrait à ouvrir ces emplois à toute personne en grande difficulté, quel que soit son âge, dès lors que sa candidature répond au besoin identifié ?

Prendrez-vous enfin en compte des amendements qui permettraient d'offrir durant cinq ans aux jeunes en perte de vue comme aux moins jeunes sans perspective un véritable parcours d'insertion, de qualification ou de requalification mis en œuvre conjointement par les collectivités locales et l'Etat ? Ce serait, madame le ministre, une avancée considérable. Notre vote, le mien en tout cas, dépendra des réponses que vous nous apporterez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

(*M. Pierre Mazeaud remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE MAZEAUD, vice-président

M. le président. La parole est à M. Noël Mamère.

M. Noël Mamère. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, les mots vivent, comme les hommes qui les prononcent et les écrivent ; comme eux, comme le monde, ils peuvent perdre leur sens. Parce qu'ils sont le reflet de la vie et de ses aléas, parce que nous n'avons encore rien inventé de mieux pour traduire l'état de nos sociétés malades, les mots peuvent devenir de terribles pièges et se mettre à signifier l'exact contraire de ce qu'ils étaient censés exprimer à leur origine. Sens, contresens, les mots n'auraient-ils donc plus aujourd'hui que des usages ?

Prenons les deux mots dont nous débattons le plus depuis quelques heures : « emploi » et « jeunes ».

Pour la génération à laquelle j'appartiens, à la fin des années soixante, ils signifiaient : travail et espoir. Aujourd'hui, quand nous prononçons le mot « emploi », c'est pour parler du chômage ; et quand nous en venons aux « jeunes », c'est pour évoquer leurs difficultés et le sombre

avenir qu'ils voient se dessiner devant eux. La société, c'est-à-dire nos choix politiques et sociaux, a laissé sur le bas-côté des mots qui n'attendent rien d'autre que de retrouver leur sens. Votre texte, madame la ministre, parviendra-t-il à relever ce défi ?

S'il est encore trop tôt pour le dire, nous sommes une majorité à penser que vous pouvez y réussir, et nous vous y aiderons. Il y va de l'intérêt de notre pays et de notre responsabilité d'élus devant des centaines de milliers de jeunes Français parmi lesquels vous avez fait lever un espoir que nous n'avons pas le droit de décevoir. Echouer signifierait le retour en force des démagogues et des marchands d'illusions qui surfent sur les rancœurs et les frustrations et n'ont que la haine pour outil politique.

Le quatrième pays le plus riche du monde ne peut se résoudre à l'idée d'une génération perdue et sacrifier ce qu'il a de plus précieux : sa jeunesse.

En juillet, notre pays comptait 577 000 chômeurs de moins de vingt-cinq ans, dont une petite moitié indemnisés. Dans certaines zones, un jeune sur trois, voire un sur deux est au chômage et, parmi ces jeunes victimes d'un progrès inhumain, beaucoup, beaucoup trop de femmes.

Au-delà de ces chiffres, il y a les conséquences que nous connaissons tous, dans nos communes ou nos circonscriptions, sur la santé, sur les rapports sociaux, sur la vie de famille, sur l'équilibre psychologique, sur la citoyenneté. Lentement, mais irrémédiablement, un tissu social se déchire, la relégation s'installe comme une fatalité, des formes de dérives inédites apparaissent, devant lesquelles nous nous trouvons souvent impuissants, faute de réponses adaptées.

Pour sortir de cette spirale de la honte, il fallait des mesures qui en finissent avec le bricolage social – plus connu sous le nom de « traitement social » du chômage – et rompent avec la pensée unique qui a rendu aveugles tant de nos responsables politiques.

Votre projet de loi, madame la ministre, semble répondre à cette exigence. En mobilisant des fonds publics pour susciter des créations d'activités nouvelles dans notre société, vous donnez enfin ses lettres de noblesse à l'économie solidaire. Enfin, vous posez les bases d'un véritable tiers-secteur à la française, gisement considérable d'emplois et surtout outil privilégié de cohésion sociale.

La vraie richesse d'une nation ne tiendrait-elle pas dans sa capacité de donner à chacun les moyens de se rendre utile ? La vraie richesse ne se mesure pas seulement en argent, mais en bonheur de vivre. Les jeunes auxquels vous vous adressez ne retrouveront le bonheur de vivre que dans la mesure où nous serons capables de pérenniser les nouveaux emplois que vous vous apprêtez à leur proposer. Il faut donc un plan de pérennisation, prenant en compte le fait que nombre de ces emplois, créés dans le secteur non marchand, ne seront pas rentables du strict point de vue économique. Il faudra donc veiller à ce que décrets et circulaires ne dénaturent pas le sens de la loi, car c'est à ce niveau que se discuteront les conditions de pérennisation de ces emplois ainsi que les critères d'éligibilité des projets.

M. Pierre Cardo. Très bien !

M. Noël Mamère. Ceux-ci doivent venir d'en bas, notamment des partenariats entre les collectivités territoriales et locales, les associations et les services de l'Etat. En ce sens, les commissions de sélection d'appels à projet vont détenir un rôle clé. Parce que la vraie question est celle de la stabilisation et de la pérennité, les écologistes

proposent la constitution de fonds territorialisés de développement des initiatives locales, afin de renforcer la sélection des projets, leur accompagnement et leur évaluation. Véritables agences de développement local et de mutualisation, ces fonds pourraient dynamiser des centaines de milliers d'emplois situés à la lisière du public et du privé.

Votre texte, madame la ministre, s'inscrit vraiment dans la modernité s'il intègre le statut de l'entreprise d'utilité sociale et collective. Cela permettrait d'asseoir la pérennité des emplois-jeunes bien plus aisément que dans le cadre de la loi de 1901.

M. Pierre Cardo. Très bien !

M. Noël Mamère. En conclusion, madame la ministre, les élus écologistes voteront cette loi, moderne et juste, mais en formulant le vœu qu'elle soit un premier pas vers un nouveau modèle de développement fondé sur la durabilité, sur la complémentarité entre le secteur public, le secteur privé et un tiers-secteur d'utilité collective, fondé enfin sur une nouvelle organisation du travail articulée autour de la réduction du temps de travail.

Parce qu'il reconnaît le droit à l'initiative, si brimé par la pensée unique, parce qu'il redonne espoir et dignité à des centaines de milliers de jeunes Français, votre projet de loi, madame la ministre, doit faire l'objet d'un consensus fort. C'est tout ce que nous lui souhaitons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alfred Recours.

M. Alfred Recours. Monsieur le président, madame la ministre, avec ce projet de loi sur l'emploi des jeunes, un formidable espoir se développe dans le pays. Ce qui avait pu passer pour un simple rayon de soleil printanier, pour une vague promesse électorale, se voit aujourd'hui traduit en propositions concrètes.

On a beaucoup parlé d'emplois nouveaux, d'emplois non satisfaits. Ces 350 000 emplois-jeunes, est-on sûr qu'ils correspondent à 350 000 emplois nouveaux, a-t-on entendu tout à l'heure ? Mais l'emploi des jeunes même n'est-il pas déjà en lui-même un besoin non satisfait ? Pour tous ces jeunes quel que soit leur niveau de formation, de qualification et qu'ils aient ou non un CAP, un BEP, un baccalauréat, un BTS, etc., l'entrée dans la société se heurte à un horizon bouché par le chômage. D'où précisément la question du critère d'âge, car c'est bien la catégorie de notre population qui se voit aujourd'hui la plus frappée par l'incapacité de notre société à l'intégrer. De ce point de vue, le critère de l'âge prend tout son sens. Etendre les dispositions, comme le suggérait notre collègue Couanau, à d'autres catégories plus âgées part certes d'un bon sentiment,...

M. Maurice Leroy et Mme Marie-Thérèse Boisseau. Il avait raison !

M. Alfred Recours. ... mais est-ce suffisant pour aborder leur problème spécifique ? On nous a promis d'autres débats sur l'emploi, dès les semaines suivantes ; nous verrons alors comment y remédier. Mais, pour l'instant, c'est au problème de la jeunesse que nous nous attaquons. Parce qu'il est réel, et parce qu'il peut amener chacun, sur les divers bancs de l'Assemblée, à poser les bonnes questions.

Moi aussi, je m'inquiète de voir que, sur les 50 000 emplois jeunes annoncés d'ici à la fin de l'année, 40 000 seront réservés pour l'éducation nationale, et 75 000 sur les 150 000 prévus pour 1998, 150 000 sur

les 350 000 au total. Non que l'éducation nationale n'ait pas besoin de moyens, et ne soit pas capable d'absorber tous ces personnels ; mais si l'on y ajoute les emplois-jeunes prévus, dans la police notamment, que restera-t-il pour les autres ? Que restera-t-il en particulier pour les emplois d'initiative locale, pour créer la dynamique que vous souhaitez ?

Créer cette dynamique suppose que des centaines de milliers de jeunes puissent avoir accès à ces emplois. Or on ne peut soupçonner l'éducation nationale d'envisager de pourvoir des postes d'aide-éducateur avec des niveaux de formation inférieurs au bac ou bac + 2. En d'autres termes, les emplois qui resteront pour tous les jeunes qualifiés seront finalement trop peu nombreux. Il est du devoir d'un parlementaire, d'un parlementaire de la majorité, de faire preuve de rigueur et d'appeler de cette tribune à bien mesurer les risques de déception que nous pourrions faire courir dans la jeunesse de notre pays.

On va par exemple recruter des jeunes pour l'éducation nationale dans des secteurs défavorisés. Mais ceux-là même qui y habitent ne risquent-ils pas de n'avoir pas l'accès aux emplois, puisqu'il n'y en aura plus assez pour les leur distribuer ? C'est là un vrai problème, mais je suis convaincu que le Gouvernement a entendu nos remarques et que nous pouvons là-dessus espérer quelques modifications.

Je voudrais aborder un deuxième sujet, celui des rapports entre secteur public, secteur associatif et secteur privé. La commission a souhaité, par l'amendement Bouldard, mentionner des aides à la création d'entreprise. Nous avons souhaité que des CES travaillant à mi-temps – et quelquefois au noir en complément – puissent travailler en toute légalité sur un second mi-temps.

Nous sommes à la jonction du secteur public et associatif et du secteur privé. Mais on gommerait tout l'aspect déterminant de ce dispositif sur le plan économique en oubliant que, par nature et par fonction, la création de 350 000 emplois dans le public a aussi des incidences sur l'emploi dans le secteur privé.

Si l'Etat engage une dépense en rythme plein de 35 milliards de francs, ce sont 35 milliards de plus qui iront à la consommation, ce sera des recettes de TVA supplémentaires, c'est le financement de la sécurité sociale qui s'en trouvera amélioré mais aussi, au-delà de la seule question de l'emploi, les problèmes de vie de toute une génération. On parle du cocon familial, du *cocooning*, pour faire plaisir au président Fabius (*Sourires*), mais, bien souvent, si les jeunes n'habitent pas à l'extérieur de la famille, c'est tout simplement parce qu'ils n'en ont pas les moyens. On nous accuse de créer des emplois publics ; mais si nous offrons aux jeunes les moyens de se loger, ce sera un formidable levier pour le bâtiment et les travaux publics qui seront appelés à répondre à leur besoin de logement.

Répercussion peut-être plus importante encore : la confiance. Si nous parvenons à restaurer la confiance dans l'avenir au sein de notre jeunesse, celle-ci se propagera forcément aux autres générations, celles de leurs parents et de leurs grands-parents, et provoquera bien entendu d'autres développements dont profitera le secteur privé.

On a parlé de pérennisation. Mais pérennisation des emplois ou pérennisation des employés ? Après tout, au cours des cinq ans, ces jeunes pourront passer des concours dans la fonction publique, rejoindre le secteur privé, éventuellement créer des entreprises, ou malheureusement aussi connaître des échecs individuels, pour une raison ou pour une autre, nous ne devons pas nous

le cacher. Je ne pense donc pas que la question soit celle de la pérennisation des employés sur les postes. Ou alors, oui, nous risquons d'être accusés de créer 350 000 postes de fonctionnaires, ce qui n'est pas le cas. Nous avons, et c'est ce que vous faites, madame la ministre, à mettre en place un dispositif vivant. Qui dit dispositif vivant pose les problèmes de la solvabilisation, des financements relais, le problème des emplois qui, d'une certaine façon, ne seront jamais finançables. Je ne vois pas pourquoi, à l'échéance des cinq ans, il ne resterait pas 20 000, 30 000, 50 000 emplois qu'on ne serait pas parvenu à pérenniser et à solvabiliser. Mais pourquoi l'Etat ne serait-il pas en mesure de poursuivre avec une politique de la jeunesse ? Car, après tout, c'est bien de cela qu'il s'agit aussi : mettre en place une véritable politique de la jeunesse.

Nous n'avons pas, bien entendu, le monopole du cœur. (*Approbatons sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Dominique Dord. C'est bien de le reconnaître !

M. Alfred Recours. Mais si chacun participe avec générosité à une action en faveur d'un besoin non satisfait, en l'occurrence celui de l'emploi des jeunes, nous aurons avancé pour le bien de la nation.

Nous n'avons pas non plus le monopole de la cohérence...

M. Yves Fromion. Ça non, pas de la cohérence !

M. Alfred Recours. ... ou de la cohésion sociale. Venez donc participer au renforcement de la cohérence, de la cohésion sociale.

M. Yves Fromion. N'importe quoi !

M. Alfred Recours. Nous n'avons pas non plus l'exclusivité de l'efficacité économique.

M. Yves Fromion. C'est vrai !

M. Alfred Recours. Vous non plus !

M. Yves Fromion. Sans doute !

M. Alfred Recours. Eh bien, travaillons ensemble pour l'avenir de notre jeunesse et de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gilles Carrez.

M. Gilles Carrez. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le plan d'emploi des jeunes ne peut réussir que si les collectivités locales se mobilisent.

Je ne reviendrai pas sur le fait qu'il s'agit d'emplois publics financés par le contribuable national ou local, qui vont grossir une dépense publique déjà excessive, dans notre pays où l'initiative, l'investissement et donc la croissance sont étouffés par des prélèvements obligatoires parmi les plus élevés au monde.

Je concentrerai mon propos sur les collectivités locales dont le rôle va être décisif, en particulier sur les communes.

Le Gouvernement demande donc aux communes d'être les principaux employeurs. Mais celles-ci seront aussi en première ligne vis-à-vis des associations, des organismes HLM et de la plupart des personnes morales auxquelles votre projet de loi ouvre le dispositif. En fait, les communes auront la responsabilité essentielle de faire émerger, d'organiser et de pérenniser un certain nombre d'activités à caractère plus ou moins nouveau.

Nous sommes conscients, au-delà du simple rôle d'employeur, des charges d'encadrement, de formation, d'animation, de gestion enfin, que cette responsabilité imposera.

Aussi, il me paraît très important, madame le ministre, de vous faire part de l'état d'esprit et des préoccupations d'un grand nombre d'élus locaux.

Les élus locaux ont toujours répondu « présent » sur le terrain de l'emploi. Ils l'ont fait dans le cadre de politique de l'Etat, qu'il s'agisse des CES, des CEC, des emplois ville ou des missions locales. Ils demandent donc que le nouveau dispositif s'articule correctement avec les dispositifs antérieurs.

Par exemple, il ne faudrait pas que des jeunes se trouvent pénalisés parce qu'ils sont en CES ou en emploi ville. Il ne faudrait pas, à l'inverse, que la commune employeur qui a fait des efforts antérieurement ne puisse pas bénéficier pleinement du nouveau dispositif.

Les collectivités locales ont aussi fortement contribué à développer l'emploi local de proximité, les services aux personnes, personnes âgées ou gardes d'enfants par exemple, en créant, en faisant fonctionner et en subventionnant des associations locales.

Or, le projet de loi semble exclure ce type d'activités au motif qu'elles ne seraient pas nouvelles, « émergentes ». C'est un tort, la ligne de partage n'est pas aussi nette et les conventions pluriannuelles avec l'Etat devront en tenir compte. Ces conventions devront être élaborées à l'échelon le plus déconcentré possible.

L'attitude d'un maire face à l'emploi, face à la décision d'embauche, est très différente de celle de l'Etat, parce que le maire est confronté à une responsabilité réelle, une responsabilité de proximité. Par exemple, lorsqu'on emploie un CES dans une commune, c'est avec le souci, s'il fait l'affaire, de pouvoir le garder et lui proposer, le moment venu, un poste de titulaire. On ne rencontre pas, dans nos communes, tous ces agents qui vont de CES en CES sans espoir à terme, comme on en voit tant dans l'éducation nationale ou dans les grands établissements publics de l'Etat.

Aussi, pour nous les maires, la principale interrogation porte-t-elle sur l'engagement de l'Etat dans la durée, pendant les cinq ans du contrat jeune, mais aussi au-delà.

La situation financière des communes est difficile car elles subissent à la fois les effets de la crise économique et les conséquences de la rigueur budgétaire de l'Etat. L'année 1998 va être critique : jamais la dotation globale de fonctionnement n'aura aussi peu augmenté...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et cette année !

M. Dominique Dord. Très bien !

M. Edouard Landrain. C'est vrai !

M. Gilles Carrez. ... entre 0,5 et 0,6 % – il s'agit de la dotation forfaitaire. Le Premier ministre vient de promettre qu'il n'y aura pas d'augmentation des cotisations CNRACL en 1998. Mais, madame le ministre, il faut que vous usiez de votre influence pour que cette promesse porte sur soixante mois, et non pas sur la seule année 1998.

M. Dominique Perben. Très bien !

M. Gilles Carrez. Vous savez, par ailleurs, que l'Etat a imposé aux collectivités locales un pacte de stabilité qui bloque l'évolution de ses concours sur plusieurs années au seul niveau de l'inflation.

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. Vous, vous les avez baissés !

M. Gilles Carrez. Comment voulez-vous que les communes participent à un plan d'emploi de 350 000 jeunes si elles sont privées de toute participation à la croissance ? La fiscalité de l'Etat a atteint des sommets, mais la fiscalité locale est, elle aussi, à bout de souffle.

Je m'interroge, d'ailleurs, sur la raison pour laquelle le taux de l'aide de l'Etat aux collectivités locales pour les emplois jeunes ne figure pas dans le projet de loi. Pouvons-nous, nous les maires, nous satisfaire d'un simple décret qui peut permettre, chaque année, des évolutions à la baisse ?

Et surtout, n'entretenons pas trop d'illusions sur l'échéance à cinq ans et sur la prise de relais par des financements non publics. Lorsque ces emplois auront généré de vraies activités correspondant à des besoins réels bien ancrés sur le terrain, les mairies seront en première ligne pour pallier le désengagement financier de l'Etat. Il leur sera extraordinairement difficile de dire non.

Il nous faut donc des engagements du Gouvernement beaucoup plus substantiels qu'une simple promesse sur la CNRACL.

Enfin, il existe une très grande inégalité de ressources entre les communes, entre petites communes rurales et villes, mais aussi entre villes de plus en plus riches et villes de plus en plus pauvres. Dès lors ne conviendrait-il pas de différencier l'aide de l'Etat en fonction, par exemple, des ressources de taxe professionnelle ? Dans ma propre circonscription, Champigny, commune de 80 000 habitants, la plus pauvre de France dans la catégorie des communes de 50 000 à 100 000 habitants, n'a pu créer que dix emplois villes alors qu'elle accueille la seule zone franche du Val-de-Marne.

Je sais que les jeunes vont pousser les portes de nos mairies dans les prochaines semaines. Je n'ai donc pas voulu m'en tenir à des propos de doctrine sur un plan qui a le défaut majeur de grossir la dépense publique et d'entretenir l'illusion de l'Etat-providence.

Cependant, les interrogations des élus locaux sont multiples. Votre projet de loi est loin d'y répondre. Il porte en germe un nouveau transfert de responsabilité, un nouveau désengagement de l'Etat qui préfère subventionner plutôt que d'aller jusqu'au bout de sa démarche d'employeur public. C'est pourquoi je voterai contre ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Outin.

M. Bernard Outin. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, de retour dans ma circonscription, la quatrième de la Loire, après quelques séances d'auditions et de travail en commission des affaires sociales à propos du plan emplois-jeunes, j'ai pu vérifier l'urgence qu'il y a à mettre en œuvre ce plan.

J'en donnerai deux exemples concrets.

A la mairie de Firminy, nous avons reçu, pour cette seule semaine, vingt candidatures dans le cadre du plan emplois jeunes. Et tout le monde ici a été informé par les médias de l'affluence des jeunes venant retirer des dossiers dans les rectorats. C'est dire leur appétit et leur demande. A leur manière, par ces démarches, les jeunes citoyens nous interpellent fortement.

Si nous voulons faire vivre l'espoir créé par l'arrivée de la gauche au pouvoir, nous avons l'obligation de répondre très vite à cette demande. En effet, pour les jeunes, qu'ils

soient sans emploi ou qu'ils naviguent de petits boulots en contrats à durée déterminée, la perspective d'un emploi sur cinq ans, même aux conditions du SMIC, c'est l'horizon qui se dégage !

Un contrat de cinq ans, quand on a dix-huit ou vingt ans, c'est l'entrée dans la vie active et dans la société, c'est la permission de faire des projets. En proposant aux jeunes de vrais emplois, de vrais horaires, de vraies contraintes et de vrais salaires, on leur ouvre précisément la porte du monde du travail ; on ne fait que donner à nos enfants la place que toute société devrait accorder à sa jeunesse.

Mais cela exige une vigilance de notre part sur la mise en œuvre du plan emplois-jeunes. En particulier, nous devons veiller au maintien de l'emploi statutaire pour ne pas aboutir à la création d'une fonction publique *bis*.

Nous devons offrir des possibilités de formation pour permettre une véritable insertion dans le monde du travail, et puisque le droit au rêve fait partie intégrante de notre vie, nous pouvons espérer qu'avant cinq ans, un nombre important de jeunes, le maximum, je le souhaite, ayant acquis une formation, auront trouvé un emploi en dehors de ce dispositif emplois-jeunes.

M. Yves Fromion. Ah oui ? Vous rêvez !

M. Bernard Outin. On a le droit de rêver, oui, mais il s'agit aussi de ne pas créer trop d'illusions quant à la pérennisation de ces emplois, parce qu'il existe, me semble-t-il, une contradiction entre la volonté affichée de réduire les dépenses publiques et celle que nous annonçons aujourd'hui de pérenniser ces emplois dont la plupart – soyons réalistes – dépendront encore, pour l'essentiel, non pas du secteur marchand mais du secteur public.

Nous n'avons pas pour autant le droit d'oublier que ces jeunes, eux, sont demandeurs et nous ne pouvons pas nous permettre de les laisser au bord de la route.

En tant que maire de Firminy, je ne le sais que trop : les collectivités territoriales, qui ont déjà fait de nombreux efforts en vue de l'insertion des jeunes, ne pourraient pas financer tous ces emplois, sauf à augmenter très fortement les impôts locaux.

Nous devons veiller aussi à ce que ces emplois jeunes ne soient acceptés que lorsqu'ils sont proposés par des organismes qui s'engagent au maintien de leurs effectifs. C'est pourquoi nous pourrions réfléchir à un amendement qui prévoirait que soient pris en compte, pour ce faire, les effectifs desdits organismes au 1^{er} janvier 1997.

Ensuite, il serait souhaitable, bien sûr, que les entreprises privées jouent leur rôle d'entreprise citoyenne et mettent le plan emplois-jeunes au cœur de leurs préoccupations.

L'intervention citoyenne des jeunes, des salariés et des syndicats doit être prise en compte tout au long de la mise en place de ces emplois dans les collectivités ou dans les associations. Ce qui est nouveau et prometteur, c'est que des jeunes aient repéré eux-mêmes des besoins non satisfaits, nous les aient décrits et nous aient fait des propositions d'activités nouvelles. Ces propositions doivent être entendues, examinées, débattues avec eux et, autant que faire se peut, qu'on y donne suite afin qu'elles soient concrétisées.

Pour conclure, nous devons aussi nous engager avec résolution dans la mise en œuvre de ce dispositif pour l'emploi des jeunes qui constitue un renversement de tendance non seulement par rapport à la politique menée par le Gouvernement précédent mais aussi par la prise en compte de l'existence de nouveaux besoins pour créer de

nouveaux emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, avant même que le projet ne soit examiné au Parlement, c'est par milliers que les jeunes se pressent dans les mairies, les ANPE, les missions locales pour essayer de décrocher un emploi – preuve, s'il en était besoin, de l'extrême urgence qu'il y a à apporter des réponses au chômage des jeunes. J'aurais plutôt tendance à dire pour ma part au chômage tout court, car le chômage des jeunes n'est pas plus dramatique que celui des chefs de famille ou des chômeurs de longue durée et il est en moyenne moins long et, par expérience, je ne crois pas aux mesures trop ciblées.

Depuis une vingtaine d'années, les plans jeunes se sont multipliés, sans résultats probants. Vous nous dites, madame le ministre, qu'il ne s'agit pas d'un nouveau dispositif de traitement social du chômage mais de la création de nouveaux métiers, donc de nouveaux emplois. La démarche est louable mais difficile.

Vous nous assurez que les préfets seront là pour faire respecter la philosophie du texte. J'en prends acte mais comment vont-ils pouvoir vérifier *a priori*, et non *a posteriori*, que les emplois proposés répondent bien à des besoins émergents et non satisfaits ?

Des collectivités vont être très tentées de résilier des marchés comme l'ont fait d'ores et déjà des sociétés d'HLM ; 120 000 associations font du paracommercialisme. Les distorsions de concurrence ne seront qu'aggravées si ces associations peuvent bénéficier de financement pour des activités non pas innovantes mais parallèles au secteur marchand.

Déjà, il y a des dérapages au niveau du discours. C'est ainsi que le rapporteur a parlé à maintes reprises non pas d'emplois nouveaux mais d'emplois supplémentaires, ce qui est totalement différent.

Par ailleurs, sur un sujet aussi important, il aurait été prudent, me semble-t-il, de prendre le temps de la concertation, de l'écoute des aspirations et des propositions locales. Il n'en a rien été. Avant même que les textes soient discutés dans cette enceinte, on entend le ministre de l'éducation nationale tonitruer qu'il va embaucher 40 000 jeunes d'ici à la fin de l'année. Le ministre de l'intérieur, celui de la justice, celui de la culture en veulent chacun plusieurs milliers.

Vous en prévoyez globalement 50 000 avant 1998. Si je fais les comptes, il ne reste plus rien pour les initiatives locales que vous sembliez défendre au départ et qui sont à mes yeux essentielles.

Et ces contrats emplois-jeunes réquisitionnés peu ou prou par les différents ministères sont réservés, vous l'avez dit, d'autres ministres l'ont dit aussi, à des jeunes ayant au moins le bac, voire bac + 2. A ce stade, je vois pointer deux problèmes essentiels.

D'abord le problème des compétences et de l'avenir professionnel de ces jeunes. Pour ne prendre qu'un exemple, celui de l'éducation nationale, les parents sont-ils assurés que les aides éducateurs ne monteront pas en première ligne et qu'ils n'interviendront que sous l'autorité des enseignants ? Qui contrôlera ?

Et quel sera leur devenir ? Ces diplômés ne pourront être cantonnés dans une fonction publique *bis* au rabais. Quelle sera leur perspective d'évolution ? Comment sorti-

ront-ils de cette fonction publique annexe, financièrement certes – d'autres en ont parlé – mais plus encore, professionnellement ?

Le second problème est l'inégalité de traitement ainsi infligé aux jeunes selon qu'ils sont diplômés ou non.

Vous avez bac, bac + 2, et l'on vous propose un contrat à temps plein de cinq ans ; vous êtes de niveau 5 et vous avez droit, dans le meilleur des cas, à un CES, c'est-à-dire un contrat à mi-temps pour deux ans au plus.

Ma perplexité augmente, quans au-delà du texte je regarde ce qui se passe sur le terrain.

Nous avons à Fougères, ville moyenne de 23 000 habitants, une maison familiale rurale qui a refusé quarante jeunes à la dernière rentrée, et un centre de formation pour adultes qui a renoncé à la création d'un pôle *bis* pouvant former une centaine de jeunes, faute d'un financement pourtant plus modeste que celui des contrats emplois-jeunes.

La formation la plus chère, dans ces deux cadres, le BTS, ne coûte en effet que 40 000 à 50 000 francs par élève et par an. Quel gâchis quand on sait que l'insertion professionnelle à la sortie de ces établissements est de 95 à 100 % !

Puis-je ajouter, toujours en fonction de mon expérience locale, que, si les règles du contrat de qualification étaient revues comme je vous l'ai demandé, madame le ministre – mais je n'ai pas à ce jour reçu de réponse –, de nombreux employeurs accepteraient de prendre des jeunes en contrat de qualification avec possibilité ultérieure d'embauche.

Puis-je aussi souligner la réelle difficulté à Fougères comme ailleurs de trop de jeunes ayant un bon diplôme vendable à trouver un premier emploi. Faisons en sorte que les entreprises trouvent un réel avantage à embaucher des jeunes n'ayant pas encore travaillé, et nous ferons baisser de façon notable le chômage des jeunes.

Puis-je enfin parler de ces dizaines d'artisans que je pourrais citer par leur nom qui croulent sous le travail et refusent des marchés plutôt que d'embaucher...

M. Pierre Lellouche. Eh oui !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. ... car ils croulent aussi sous les charges, qu'elles soient sociales, fiscales, parafiscales ou administratives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. Vous les avez augmentées ! L'augmentation de la TVA, le RDS, c'est vous !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Un allègement significatif de ces dernières aurait comme conséquence immédiate la création d'emplois dont les jeunes seraient les premiers à bénéficier. Je peux les compter, ces emplois.

Ces mesures et bien d'autres sont sans doute moins glorieuses et, en termes de stratégie politique, moins payantes à court terme que celles que vous proposez. Je les crois personnellement beaucoup plus porteuses de vrais emplois pour nos jeunes et plus fécondes pour notre société.

M. Yves Fromion. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ne sommes-nous pas en train de mettre la charrue avant les bœufs ? Ne serait-il pas plus raisonnable de libérer, de conforter les activités productives de notre pays plutôt que de charger la barque du secteur public et parapublic ? Ma réponse

est oui ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Tourret.

M. Alain Tourret. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, du constat : « Le chômage frappe tout d'abord la jeunesse », on est passé au slogan : « Plutôt n'importe quel emploi que le chômage ». Avec votre loi, enfin, madame la ministre, on arrive au principe : « Un véritable emploi pour les jeunes de notre pays ».

Sur ce principe, le soutien des députés radicaux-socialistes ne vous sera pas ménagé, tant il est vrai que parler de l'emploi des jeunes, c'est parler de l'avenir de la France.

Pendant, le député rural du bocage virois que je suis soumet à votre attention trois observations.

Première observation : les petites communes, celles qui ont moins de 500 habitants, sont pour l'essentiel dans l'incapacité d'assurer le paiement des 20 % de la rémunération mis à leur charge. Il appartiendra donc aux conseils régionaux essentiellement, mais également aux conseils généraux, d'en assurer le relais. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Je souhaiterais donc que, dans le délai d'une année, l'audit que vous avez prévu permette de vérifier l'engagement des assemblées régionales et départementales, afin qu'éventuellement, en cas de carence locale, on puisse rendre obligatoire tout ou partie de la prise en charge des 20 % laissés à la charge des petites communes. Rappelons également que c'est l'une des vocations laissées aux conseils régionaux par la loi de 1982.

Deuxième observation : quel temps de travail pour ces contrats ?

Nous sommes dans un secteur qui ne sera soumis ni à la productivité ni à la concurrence. Comment, dès lors, ne pas prévoir dans la loi la limitation à trente-cinq heures par semaine de la durée du temps de travail pour ces nouveaux emplois ? Les arguments techniques vont contre, mais l'argument politique est là. Il est essentiel.

Comment, dès lors, ne pas interdire le recours aux heures supplémentaires ? Faute de quoi un jeune qui refuserait d'effectuer les heures supplémentaires qui lui seraient demandées pourrait se voir reprocher une faute grave. Conformément, en effet, à la jurisprudence constante de la chambre sociale de la Cour de cassation, le refus d'effectuer des heures supplémentaires est une faute grave. Ce serait pour le moins, il faut bien l'avouer, totalement paradoxal.

Troisième observation, ces contrats pourront être pérennisés à la condition que soit prévue une véritable formation : formation dès le début de l'embauche, tant certains des emplois proposés sont complexes ; formation également en cours de contrat pour assurer avec succès l'insertion des jeunes au bout de ces cinq ans, ou même avant – pourquoi pas ? – dans le tissu social et économique du pays.

Madame la ministre, nous appuierons votre texte, surtout s'il s'enrichit de nos observations, car c'est un bon texte, longuement mûri, défendu par un ministre dont chacun reconnaît la pugnacité et le talent. (*Applaudissement sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Camille Darsières.

M. Camille Darsières. Madame le ministre, votre projet de loi m'apparaît une première réponse aux considérables problèmes que pose à notre ère une technologie galopante, supprimant l'homme en tous domaines.

Il serait dérisoire de voir le salut dans l'arrêt des progrès scientifiques, dans un retour en arrière qui redonnerait, en tout, la suprématie à l'homme seul.

La société de l'avenir, au contraire, voudra que la machine libère l'énergie, le sens artistique, l'intelligence, le temps de l'individu. Elle fera de la machine ce que souhaitait Lafargue : « le rédempteur de l'humanité ».

Alors il faut inventer des métiers qu'aucun ordinateur, aucun engin électronique ne pourra jamais exercer, des métiers qui revaloriseront l'homme en ce qu'ils l'auront redéfini irremplaçable.

Votre loi, pour moi, est d'avant-garde. C'est ma réflexion d'ordre général.

Député d'outre-mer, mon approche concrète du texte m'amène à une double observation.

S'il faut admettre, avec votre projet, que le chômage atteint une telle gravité que les collectivités territoriales doivent prendre leur part d'une affaire qui relève de l'Etat, il faut aussi admettre qu'il y ait des nuances à l'effort demandé à ces collectivités.

Les difficultés des finances locales sont considérables outre-mer. Parce que la déconfiture de l'économie sucrière leur a enlevé le produit de taxes directes, indirectes, triséculairement générées par l'usine, par la distillerie, nos communes sont exsangues, d'autant que le « géreur » qui, alors, nous administrait depuis Paris, n'a pas mis en place, dans les années soixante, la reconversion économique qui s'imposait.

L'éloignement des DOM du centre de leurs échanges, la petitesse de leurs marchés, leur insularité, l'absence de coopération avec leurs voisins sont des handicaps structurels permanents freinant leur développement. Il serait injuste que l'effort demandé au budget de leurs collectivités territoriales soit identique à celui demandé en métropole. Voilà qui fonde l'amendement de nos collègues réunionnais, auquel je me suis rallié, en la rédaction rectifiée par notre rapporteur.

Le projet de loi est « relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes », mais ces activités, qui donc les imaginera avec plus d'à-propos ? Paris ou bien les élus du terrain ? L'expérience récente donne la réponse.

En 1994, le Gouvernement s'était penché sur l'outre-mer par une loi dont l'intitulé rappelle celui du texte d'aujourd'hui : « tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer ».

La réforme d'alors était vouée à l'échec, car toute la politique entreprise a reposé sur une agence départementale d'insertion, maîtrisée par Paris. Elle est présidée par le préfet et dirigée par un fonctionnaire nommé par décret. En outre, s'agissant du conseil d'administration, le législateur de 1994 n'a pas voulu, à l'invite du code de l'urbanisme traitant de l'aménagement, y réserver la majorité au moins aux élus des collectivités territoriales.

Deux ans après, la direction du travail et de l'emploi fait le bilan.

Les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an sont en Martinique de 54,4 %, alors qu'ils sont de 34,2 % en métropole ; la part des chômeurs inscrits depuis trois ans et plus est supérieure de six points dans

les DOM par rapport à la métropole ; être au chômage en Martinique signifie maintenant être au chômage de longue durée, pour trois cas sur quatre.

La situation des jeunes dans notre pays est d'autant plus alarmante qu'ils ont fait des efforts méritoires. En 1986, un jeune sur six était bachelier ; en 1996, un sur deux. En 1991, à l'université des Antilles et de la Guyane, 925 diplômés ; en 1994, 1669.

Or l'INSEE de Martinique titre : « Un jeune sur cinq est au chômage » et précise : les jeunes sont 40 % à ne pas recevoir le SMIC, 8 % à toucher plus de 10 000 francs par mois.

Dans nos campagnes, c'est le désarroi, faute d'une incitation volontariste à l'emploi rural : la Martinique consomme 4 500 tonnes d'oranges, elle n'en produit que 1 000 ; elle en est réduite à importer du maraîcher, du vivrier, du fruitier, alors que 16 000 hectares de terres sont en friche.

Maîtrisée par le pouvoir central, l'Agence départementale d'insertion n'a en rien contribué au salut martiniquais, lequel reposa d'abord sur les initiatives du peuple martiniquais lui-même.

Mes amendements proposent une refonte de l'Agence départementale d'insertion, à laquelle votre texte ne touche pas, au lieu d'en faire l'inventeur de vrais emplois imaginés par des hommes et des femmes en symbiose avec les masses.

Gardons-nous de conserver à Paris des centres de décision incapables de concevoir juste parce que loin des réalités. Le 28 octobre 1995, je le disais ici : il faut, outre-mer, une décentralisation qui fasse des DOM autant de régions autonomes dans une France décentralisée et solidaire.

J'attends, madame le ministre, votre sentiment sur ce que j'appellerai mon amendement de fond pour l'outre-mer. Je sais que notre rapporteur n'y est pas hostile, même s'il m'a indiqué qu'il préférerait en débattre à l'occasion d'un autre projet, celui sur l'insertion.

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur. Tout à fait !

M. Camille Darsières. D'ores et déjà, ne soyons pas frioleux d'une autonomie locale ! L'emploi nouveau durable passe par là aussi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Claude Bartolone, président de la commission. Monsieur le président, je souhaiterais que vous accordiez à l'Assemblée cinq minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante, est reprise à dix-huit heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Etienne Pinte.

M. Etienne Pinte. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, lequel d'entre nous pourrait rester indifférent à un projet de loi relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes ?

Vous essayez de répondre, madame la ministre, comme ont tenté de le faire tous vos prédécesseurs depuis près de vingt ans, à une question angoissante qui concerne chacun d'entre nous, au-delà de nos engagements politiques.

Parce que notre nation est aujourd'hui minée par le chômage et que celui-ci touche les plus jeunes de nos concitoyens – deux chômeurs sur trois ont en effet moins de trente ans –, ce texte nous intéresse tous. Qui peut en effet imaginer les conséquences pour les générations futures de l'existence et de la persistance du non-emploi dans notre pays ? Une société équilibrée ne peut pas se construire avec tant de ses citoyens exclus du monde du travail, en situation de précarité, en un mot en marge d'une vie normale, à laquelle aspire tout être humain.

L'objet de mon intervention n'est donc pas de mettre en cause un objectif qui nous est commun, celui d'inciter à la création d'emplois pour les jeunes. Bien sûr, j'aurais préféré que le secteur marchand crée ces emplois. Mais nous devons nous rendre à l'évidence : soit les entreprises licencient, soit elles ne créent pas suffisamment d'emplois pour en offrir à la plupart de ceux qui en sont dépourvus. Il ne s'agit pas non plus pour moi de porter un jugement sur les sommes qui vont être y consacrées. Bien sûr, là aussi, comme nombre d'entre vous, j'aurais préféré que les crédits très importants qui y seront affectés servent au financement d'investissements productifs créateurs d'emplois marchands.

Cependant, l'urgence et la gravité de la situation ne permettent pas aujourd'hui que l'on décrédibilise toute création d'emplois publics, d'autant qu'ils peuvent rendre de réels et nouveaux services à la collectivité. J'espère cependant, madame la ministre, que votre promesse de créer 350 000 emplois dans le secteur privé sera tenue.

N'oublions jamais, mes chers collègues, que l'obsession de nos concitoyens est de savoir si, oui ou non, nos enfants trouveront enfin du travail et si les chômeurs de longue durée peuvent espérer retrouver un jour une raison de vivre. La pertinence du texte qui nous est soumis doit donc être examinée dans sa capacité à apporter aux jeunes les perspectives suivantes : entrer d'abord, et souvent pour la plupart d'entre eux pour la première fois, dans le monde du travail, offrir une première expérience professionnelle, parfaire ou adapter une formation en fonction des besoins, redonner confiance, identité et espoir, enfin permettre à ceux qui en auront bénéficié de trouver un emploi plus conforme à leur savoir et, si possible, à leurs ambitions.

Et c'est là que se place, madame la ministre, ma double interrogation sur le projet de loi du Gouvernement que je tire de l'enseignement du plan « 1 000 contrats emploi consolidés » mis en place il y a deux ans dans mon département, les Yvelines, soutenu et accompagné par nos communes. Ce plan propose un contrat de travail d'un an renouvelable pendant cinq ans. Il s'adresse à 500 jeunes et à 500 demandeurs d'emploi de longue durée. Ces emplois répondent, comme votre projet, à des besoins collectifs non satisfaits.

C'est en comparant cette expérience que nous avons tentée depuis deux ans et qui va durer encore trois ans dans notre département que votre texte me semble comporter deux failles.

La première est qu'un nombre important d'activités dont vous proposez le développement requièrent une formation et une expérience que les jeunes n'ont en général pas. Il existe, en outre, des besoins auxquels votre projet ne pourra pas répondre parce que les jeunes ne pourront assumer de telles fonctions. Ainsi, à titre d'exemple, je suis partisan de développer la médiation familiale, qui permettrait aux familles d'être épaulées pour les aider à résoudre leurs difficultés et éviter quelquefois des situations dramatiques. Ces activités requièrent compétence et expérience. Elles ne pourront être assumées par des

jeunes. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Deuxième faille : le projet risque de désavantager – on l'a dit plusieurs fois – les jeunes les moins formés et d'avoir pour résultat d'accroître la précarité des plus fragiles.

Dans notre département, nous proposons un volet « suivi-accompagnement » comportant plusieurs modules, dont certains sont communs à tous, d'autres sont adaptés à des problèmes spécifiques et les derniers sont conçus en fonction des postes proposés.

Pendant cette formation de trois mois, le jeune a bénéficié d'un contrat emploi-solidarité, qui est devenu ensuite, et seulement au terme de cette période de formation, un contrat emploi consolidé.

A ce sujet, l'amendement de Mme Roselyne Bachelot proposant un « itinéraire personnalisé d'insertion professionnelle pour les jeunes » me paraît essentiel.

Dès lors, pourquoi – et c'est ma seconde interrogation – ce projet ne s'adresse-t-il pas aussi aux demandeurs d'emploi de longue durée et aux personnes handicapées en recherche d'emploi ?

Leur situation requiert, elle aussi, des réponses urgentes, que, malheureusement, le texte n'apporte pas. En leur permettant de bénéficier de cette aide active, vous pourriez leur donner une réelle chance de remonter la pente et d'exercer des compétences dont pourraient même profiter les jeunes.

Ce projet doit aussi avoir pour ambition de dynamiser des gisements d'emplois qui ne seraient plus destinés uniquement aux jeunes. Afin d'accroître son efficacité, de démultiplier ces gisements et de parvenir rapidement à des résultats, ne serait-il pas logique de permettre à tous, et non pas seulement aux jeunes, de bénéficier du dispositif proposé ? Il me semble donc indispensable de le renforcer pour qu'il puisse prendre très vite l'ampleur qu'exige l'importance du niveau du chômage actuel.

En conclusion, parce que le travail, avec le logement et la formation, joue un rôle fondamental d'intégration dans notre société, son absence provoque exclusion et déshumanisation.

Comme je l'ai souligné, certains d'entre nous sont des précurseurs pour répondre à ce douloureux défi. Dans un esprit de critique constructive, j'ai voulu apporter des éléments qui peuvent et doivent faire évoluer ce texte, afin qu'il puisse réellement porter ses fruits.

J'espère que vous saurez en tenir compte, madame la ministre, afin de rendre espoir, non seulement à notre jeunesse, mais aussi à tous ceux qui aspirent, dans notre pays, à retrouver par le travail leur utilité, leur identité et une raison de vivre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Claude Bartolone, président de la commission. Intéressant !

M. le président. Je vais maintenant donner la parole à M. Ernest Moutoussamy, que je prie de bien vouloir respecter son temps de parole, afin que nous puissions finir la discussion générale.

M. Robert Pandraud. Monsieur le président, après l'intervention de M. Moutoussamy, je vous demanderai la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. J'en prends note.

Monsieur Moutoussamy, vous avez la parole.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, face à la désespérance, à la blessure et à la dégradation sociale engendrées par le chômage massif, hideux, rampant, structurel qui frappe l'outre-mer et qui porte atteinte aux droits de l'homme et ternit l'image de la République, ce texte, sans être une formule magique, soulève un réel espoir.

Des regards juvéniles, comme évadés brutalement d'un cauchemar, sont tournés vers vous, madame la ministre. Avec angoisse, nous est adressée tous les jours dans les mairies et les permanences cette grave question : est-ce que je vais bénéficier d'un emploi Aubry ?

Après de trop longues années d'échecs et de déceptions résultant de l'application de recettes archaïques de lutte contre le chômage, ce plan original, tout en constituant une tentative de réponse aux besoins imposés par l'évolution de notre société, est perçu comme une bouée de sauvetage susceptible d'épargner à des milliers de jeunes le terrible naufrage de l'exclusion et de la délinquance dont est victime mon département de la Guadeloupe.

Au pessimisme et à la démoralisation qui s'emparent de plus en plus de l'opinion, il met un frein.

A notre jeunesse, il donne l'occasion d'appréhender son avenir avec un brin de confiance et peut-être avec sérénité si la majorité de cette assemblée, s'évadant des frontières du dogmatisme et des préjugés, ainsi que des schémas sclérosés, apporte une réponse humaine et moderne à la question de l'emploi et du développement en outre-mer.

Madame la ministre, à l'heure où au Royaume-Uni est organisé avec succès un référendum pour l'autonomie de l'Ecosse, les départements d'outre-mer qui, à ce jour, n'ont pas réussi à convaincre les différents gouvernements de la nécessité pour eux de disposer d'un statut particulier dans l'ensemble français, sont en droit de revendiquer la prise en compte de leurs spécificités en même temps que le bénéfice du principe d'égalité. C'est en m'inscrivant dans cette logique que j'invite le Gouvernement et la majorité de notre assemblée à adapter au mieux ce texte aux réalités de l'outre-mer.

En particulier, il me semble souhaitable de tenir compte de la faible capacité contributive des collectivités locales si l'on veut obtenir une application dynamique de la loi. De plus, pour être équitable et juste, l'aide de l'Etat dans le financement forfaitaire d'activités nouvelles ou de création d'entreprise par un jeune chômeur, doit se calculer en prenant en considération le taux de chômage du département et le coût de la vie. Enfin, la création et la structuration d'un secteur parapublic d'emplois de proximité sous l'autorité d'une agence régionale de travail non marchand, qui se substituerait aux dispositifs existants, nous paraissent incontournables.

En effet, les handicaps structurels que sont l'étroitesse des marchés, l'absence de matières premières, le coût élevé du travail, le manque de débouchés, l'éloignement géographique, qui pénalisent lourdement l'entreprise privée, nous conduisent à constater que le secteur marchand seul ne pourra jamais répondre au défi du chômage. Aussi, madame la ministre, contrairement à la France métropolitaine, en outre-mer, où, par ailleurs, la démographie est forte, l'intervention permanente de la puissance publique dans le secteur non marchand s'avère indispensable si l'on veut faire reculer de façon sensible le chômage. Il y a donc nécessité d'infléchir l'esprit du texte pour structurer un niveau original d'emplois non marchands associant tous les partenaires bénéficiant passivement des transferts publics. C'est une vaste entreprise qui,

peut-être, ne se situe pas dans le cadre de ce débat, mais dont on ne pourra pas faire l'économie si l'on veut mobiliser la jeunesse pour construire l'avenir du pays et lutter efficacement contre l'exclusion.

Je note enfin avec satisfaction que la précarité des CES va être fortement atténuée pour les jeunes éligibles aux emplois « jeunes » qui pourront être autorisés à exercer une activité professionnelle ou bénéficier des dispositions de ce texte. Il va sans dire que, dans nos régions de micro-économies et de jobs, l'objectif d'accompagner techniquement et financièrement le jeune désireux de créer son propre emploi est très attendu. Il stimulera considérablement l'initiative juvénile et renforcera la cohésion sociale et la création de richesses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

J'ai tenu mon temps de parole, monsieur le président !

M. le président. Je vous en remercie.

Rappel au règlement

M. le président. Je vais maintenant donner la parole à M. Robert Pandraud, qui a manifesté le souhait de faire un rappel au règlement. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. Est-ce bien nécessaire ?

M. le président. M. Robert Pandraud, vous avez la parole pour un rappel au règlement.

M. Robert Pandraud. Je vous remercie, monsieur le président, de me donner la parole, et je fais observer aux perturbateurs que les rappels au règlement sont de droit dans cette assemblée. Personne ne doit donc les contester.

M. Jean Glavany. Mais personne ne les conteste !

M. Robert Pandraud. Monsieur le président, j'ai fait, ce matin, un rappel au règlement et j'ai cru comprendre quelques instants après que vous ne manifestiez pas d'opposition de fond aux séances de nuit.

C'était une règle simple : nous reconduisons les séances de nuit.

L'application large du règlement – mais conforme à son esprit – aurait dû conduire M. le président de l'Assemblée nationale à nous consulter à main levée. Une très large majorité se serait dégagée. Moi-même, notamment, j'ai toujours dit, sous l'ancienne législature comme sous l'actuelle, que j'étais favorable à la tenue de séances de nuit.

Mais je pense qu'il aurait été courtois de nous faire une réponse digne de cette assemblée, et non pas – je m'excuse de le dire aux deux conseillers d'Etat que vous êtes – une réponse qui tenait plus à des subtilités juridiques qu'à l'esprit dans lequel nous voulons travailler.

M. le président. Monsieur Pandraud, le président de l'Assemblée nationale a répondu ce matin à nos rappels au règlement.

Je me suis naturellement reporté au règlement de l'Assemblée et à son article 50. Je le dis d'autant plus que j'en ai rédigé une très grande partie à l'occasion de la résolution du 10 octobre 1995.

M. Jean Glavany. Très bonne mémoire !

M. le président. Or, monsieur Pandraud, je me suis aperçu – et ce sera ma réponse – que, en réalité, le président de séance doit consulter l'Assemblée dans la mesure où il s'agit, comme le précise l'alinéa 4, de prolonger les séances.

En l'occurrence, il s'agit, comme l'indique le « feuilleton », non d'une prolongation de séance, mais de la tenue d'une nouvelle séance.

M. Jean Glavany. Tout à fait !

M. le président. Le « feuilleton » indique en effet qu'il y a une séance ce matin à dix heures, une deuxième cet après-midi à quinze heures et une troisième ce soir à vingt heures quarante-cinq.

Dans ces conditions, ce n'est pas l'alinéa 4 qui s'applique, mais l'alinéa 2, que je vais me permettre de vous lire :

« Sur proposition de la conférence des présidents, l'Assemblée peut décider de tenir d'autres séances dans les limites prévues par le deuxième alinéa de l'article 28 de la Constitution. Dans les mêmes limites, la tenue de ces séances est de droit à la demande du Gouvernement formulée en conférence des présidents. »

M. Claude Bartolone. Et voilà !

M. le président. Cette demande a été formulée. Elle se traduit dans notre feuilleton.

J'ai donc le regret de vous dire, monsieur Pandraud, que vous-même et moi-même, ce matin, avons été un peu trop vite dans notre lecture, ayant sauté l'alinéa 2 pour ne nous arrêter qu'à l'alinéa 4 de l'article 50. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Robert Pandraud. Je vous donne acte, monsieur le président, de votre autocritique !

M. le président. Je vous en remercie.

M. Claude Bartolone. Voilà une réponse argumentée !

Reprise de la discussion

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Yves Nicolin.

M. Yves Nicolin. Madame le ministre, mes chers collègues, vous avez en face de vous un député déçu (*Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)...

M. Jean-Louis Idiart. Déjà ?

M. Claude Bartolone, *président de la commission.* Mais ça ne fait que commencer !

M. Yves Nicolin. ... – j'aurais pu avoir l'occasion de l'être depuis 1993, mais pas jusqu'à ce point –, voire écoeuré !

Que penser effectivement de l'examen – je l'ai rappelé ce matin dans un rappel au règlement – d'un texte qui semble déjà ficelé de la part de certains membres du Gouvernement ?

Je veux bien que l'on puisse aller le plus rapidement possible en direction des jeunes. Mais, tout de même, laissons aux parlementaires, qui viennent d'être élus, la possibilité de légiférer avant de faire des déclarations tonitruantes.

D'autant plus, madame le ministre, que ce que l'on nous propose aujourd'hui, c'est un peu de créer du travail par décret !

M. Jean Glavany. Ici, on ne fait pas de décrets ! On fait des lois !

M. Yves Nicolin. On va créer du travail par la loi, mais il y aura bien des décrets d'application. Donc cela revient à créer du travail par décret. Cela revient aussi peut-être à considérer – c'est toute une philosophie – que l'on crée de l'emploi sans employeurs.

Aujourd'hui – il faut le reconnaître – un espoir naît au sein d'une population jeune, qui se trouve sans emploi. Mais ne craignez-vous pas, madame le ministre, que cet espoir ne vienne, dans quelques mois, se fracasser sur le mur des réalités ?

Nous avons dans notre pays entre 650 000 et 700 000 demandeurs d'emploi de moins de vingt-six ans. Vous allez offrir 350 000 emplois à des gens qui ne sont pas forcément demandeurs d'emploi – donc, vous augmenterez le chiffre – et, par conséquent, créer énormément de déçus. Vous aurez des déçus dans un premier temps ; vous aurez des déçus dans un deuxième temps, à l'issue de la période de l'emploi.

Vous faites, je crois, naître artificiellement un espoir qui risque, j'en suis malheureusement convaincu, d'être vite déçu. Et ce sera votre responsabilité. Vous proposez aujourd'hui, devant nous et devant la nation, une nouvelle et énième aide à l'emploi. Mais devons-nous rappeler votre bilan comme ministre du travail, en termes d'emploi des jeunes, de 1991 à 1993 ?

Faisons un rapide retour en arrière. Le nombre de contrats d'apprentissage, de contrats de qualification ou de contrats d'adaptation a diminué de 9 % en 1992 par rapport à 1993.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Et en 1996 ?

M. Yves Nicolin. La baisse atteint même 13,5 % sur les huit premiers mois de 1993.

M. Jean Glavany. Vous avez fait mieux, vous ?

M. Yves Nicolin. J'y reviendrai, monsieur Glavany !

Pendant votre ministère, madame, le chômage des jeunes s'est même accru. Entre 1991 et 1993, le taux de chômage des jeunes de seize à vingt-cinq ans est passé de 17,4 % à 22,2 %. Celui des jeunes de faible niveau de qualification – niveaux de qualification VI et V bis – est même passé de 33,1 % à 41,2 %. Vous comprendrez aujourd'hui que nous soyons sceptiques.

Par ailleurs, votre projet – et c'est un point que j'aimerais relever dans mon propos – risque précisément de tuer cette filière de l'apprentissage. Comment voulez-vous que, demain, un jeune qui, aujourd'hui, dans la filière de l'apprentissage, se voit proposer la première année 25 % du SMIC accepte de suivre cette filière lorsqu'on lui proposera 100 % du SMIC dans l'administration ? Plus aucun employeur artisan ou commerçant ne trouvera de l'embauche.

M. Jean-Pierre Baeumler. L'apprentissage, c'est les régions !

M. Yves Nicolin. C'est peut-être les régions, mais cela dépend de la loi. Et nous sommes là pour faire la loi !

Je crains donc malheureusement que cela n'aboutisse très vite à un mur et que la déception ne soit grande. Et puis aussi, quel formidable message de défiance vis-à-vis du secteur privé ! Quelle est donc cette société qui n'apporte comme seule réponse au chômage que la perspective de l'emploi public ? Nous marchons, hélas ! à reculons par rapport aux autres pays de la planète. Je tiens, madame le ministre, à vous rendre attentive à cet aspect de l'apprentissage.

Tout à l'heure, vous m'avez interrompu en me demandant quels avaient été nos résultats entre 1993 et 1997. Je vais vous les donner. Ce sont les sources du ministère. Nous avons fait passer le nombre d'entrées en apprentissage de 120 000 en 1993 à 150 000 en 1994, puis à 200 000 en 1996 et à 220 000 en 1997. Ce n'est pas une baisse de 13 %.

La France pâtit d'un fort taux de chômage des jeunes non qualifiés. Nous avons réussi à faire baisser ce taux. La part dans le chômage des jeunes sans diplôme ou titulaires du certificat d'études ou du BEPC est passée de 55 à 47 % entre 1991 et 1996 et celle des titulaires d'un CAP ou d'un BEP de 32,5 à 28,5 %.

C'est pourquoi je vous dis attention au rendez-vous de demain : nombre de jeunes séduits aujourd'hui risquent d'être extrêmement déçus demain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello.

Mme Huguette Bello. Madame la ministre, mes chers collègues, si nous sommes aujourd'hui, ici, en train d'examiner en urgence un projet de loi destiné à créer de l'emploi spécialement en faveur des jeunes, c'est que leur situation face au chômage est en France à ce point dégradée que la recherche de solutions massives et durables s'impose désormais comme une ardente obligation.

Oui, mais que dire alors de ce qu'il est en outre-mer ? Car si, pour redresser la situation, il y a nécessité d'aller vite et fort dans les frontières de l'hexagone, il y a extrême urgence à le faire dans les départements d'outre-mer. La situation y est tout simplement alarmante. Ici le chômage atteint 26 % des quinze - vingt-quatre ans. Chez nous, ce taux est au moins deux fois plus élevé : il dépasse les 53 %. Chaque année, sur les 10 000 jeunes qui sortent du système éducatif, près de 7 000 n'ont aucune chance de trouver un emploi. On mesure ce que ces chiffres reflètent de souffrance humaine, de rêves brisés et de désespoir.

C'est dans ce contexte que, dès le début de l'année, se sont créés à la Réunion des comités de chômeurs. Par le moyen de ces créations, les chômeurs réunionnais ont manifesté leur détermination de prendre eux-mêmes en charge leur avenir. Et je veux affirmer, non sans fierté, que la création de ces comités chez nous démontre de manière éclatante que, contrairement à certaines idées reçues, nous n'entendons en aucune manière vivre en assistés car, à la Réunion, nous n'en avons nullement la mentalité.

Quoi qu'il en soit, le dispositif emplois-jeunes constitue par lui-même une avancée notable : d'abord, parce qu'il se montre soucieux de porter autant que possible les efforts à la hauteur des besoins ; ensuite, parce qu'il s'applique à ouvrir la voie à de nouveaux métiers et à exorciser les démons de la précarité absolue de l'emploi, tenue ces temps-ci pour incontournable.

Reste, et il faut bien le souligner, que des adaptations s'imposent pour assurer la pleine réussite du plan Aubry en outre-mer.

En premier lieu, le principe de l'égalité sociale avec la France métropolitaine doit être réaffirmé. Cela devra se traduire par l'attribution à chacun des départements d'outre-mer d'un nombre d'emplois-jeunes proportionnel au poids réel du chômage qui affecte leur population active dans ces catégories d'âge.

En deuxième lieu, dans l'état actuel de leurs ressources financières, nos communes se trouvent pour la plupart dans l'incapacité de participer à hauteur de 20 % au financement des emplois-jeunes, comme le prévoit le projet.

En troisième lieu, le dispositif emplois-jeunes doit pouvoir cohabiter de manière cohérente avec les autres formes d'aides à l'insertion et se regrouper au sein d'un guichet unique à déterminer, qui pourrait être le FEDOM, le fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer.

En quatrième lieu enfin, il faudra veiller à ce que les financements liés aux emplois-jeunes ne soient en aucun cas détournés vers d'autres usages et utilisés, par exemple, pour promouvoir un développement massif de formules d'insertion plus classiques, de type CES notamment.

Cette quadruple orientation est reprise dans un projet d'amendement très largement soutenu par les députés des départements d'outre-mer, rassemblés au-delà de tout clivage politique. Un amendement qui, je vous l'indique, madame la ministre, a été adopté par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et que je me suis attachée à soutenir.

Nous ne nous berçons pas pour autant de chimères. Nous sommes pleinement conscients, en dépit des mérites que nous lui reconnaissons, des limites du dispositif emplois-jeunes.

D'une part, il nous faut, d'ores et déjà, anticiper sur ce qu'il adviendra, à l'issue de la période quinquennale couverte par ce plan, des emplois qui auront été ainsi créés.

D'autre part, tout en œuvrant au plein succès du plan Aubry dans nos départements, il nous faut bien admettre qu'il ne saurait, à lui seul, résoudre la question du chômage des jeunes en outre-mer.

Or, tandis que la progression démographique stagne dans l'hexagone, elle reste en constante progression à la Réunion, dont la population, qui s'élève aujourd'hui à 650 000 habitants, est appelée à atteindre le million d'âmes dans à peine plus d'un quart de siècle.

De surcroît, outre-mer, nous avons à faire face, nous aussi, aux contrecoups de la mondialisation. Le démantèlement annoncé du système de protection dont bénéficie la banane antillaise en Europe ne va pas manquer de se traduire par la destruction d'une masse considérable d'emplois. Qu'en sera-t-il demain si la même mésaventure devait advenir au sucre, qui constitue l'une des richesses essentielles des départements d'outre-mer ?

Dois-je le dire ? C'est une donnée de fait que les instances de l'exécutif central sous-estiment constamment la fragilité du tissu économique des départements d'outre-mer. Comment expliquer autrement ces mesures envisagées et visant à réformer sans nuances la défiscalisation outre-mer ? Combien d'emplois risquent ainsi d'être détruits à la Réunion comme aux Antilles et en Guyane, si ces modifications, décidées au travers d'une vision à court terme d'économies budgétaires, devaient aboutir, dans les formes qu'on leur prête ?

En fait, la question du chômage outre-mer renvoie fondamentalement à celle de la stratégie de développement économique qui doit y prévaloir. Les départements d'outre-mer ont jusqu'à présent été condamnés à subir les effets pervers, ou vertueux, de politiques mises en œuvre à partir de préoccupations essentiellement hexagonales. Cet état de fait explique qu'aucun d'eux n'ait jamais eu les moyens de mettre lui-même en œuvre un plan de développement qui soit à son économie ce que l'égalité sociale a été au plan général de sa société.

Osons espérer que, au cours des cinq années de cette législature, les départements d'outre-mer pourront enfin, chacun à son rythme, voir adoptée la loi programme qu'ils appellent de leurs vœux, parce qu'elle leur permettra de sortir de la crise multiforme à laquelle ils sont depuis bien longtemps confrontés.

Bien entendu, madame la ministre, nous allons voter votre projet et lui apporter tout notre soutien pour qu'il soit un succès à la Réunion. Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Yvette Roudy.

Mme Yvette Roudy. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous examinons donc le premier texte de la session extraordinaire, une session décidée pour traiter en urgence du problème le plus brûlant, le plus douloureux et le plus insupportable qui soit : celui du désespoir de notre jeunesse. Et notre jeunesse c'est notre avenir.

C'est bien qu'il en soit ainsi, parce que c'est ce que nous avons dit que nous ferions en arrivant au Gouvernement. C'est la preuve que nous faisons ce que nous disons.

Il s'agit donc de créer 350 000 emplois aidés directement par de l'argent public. Cela ne me gêne pas car je considère que c'est bien le rôle de l'Etat que d'intervenir en urgence avec les moyens qui sont les siens pour redistribuer, tout au moins un Etat conscient de ses responsabilités et qui se donne les moyens d'user de son pouvoir de redistribution pour remédier à une situation d'injustice qu'il juge inacceptable.

A partir de là, l'essentiel ayant été dit, on peut se poser quelques questions.

Et les autres ? Il s'agira d'en discuter et de trouver des remèdes et des réponses lors de la grande conférence sur l'emploi qui est annoncée et dont il faut fixer sans tarder le calendrier.

Ensuite, qui va payer et comment ? J'avais compris que, pour 80 % du financement, les aides à l'emploi accordées aux entreprises, et qui ne créent pas d'emplois seraient supprimées. Cela représenterait environ 35 milliards. Il faut supprimer, sans état d'âme, ces aides infructueuses, notamment quand il s'agit d'entreprises importantes qui se portent bien mais qui licencient sans vergogne car, pour certaines d'entre elles, le licenciement est devenu un moyen d'investissement.

Les 20 % restants seront pour l'essentiel à la charge des collectivités locales et surtout des communes. Pour une ville de 25 000 habitants comme Lisieux dont je suis le maire, qui a déjà fait l'effort en 1994 de créer une vingtaine d'emplois consolidés et des emplois de proximité, d'installer un espace emploi-accueil, un service emploi, qui bénéficie de la dotation de solidarité urbaine, la dépense se montera à terme, pour le recrutement de quatre-vingts jeunes – chiffre sur lequel je me suis engagée – à deux millions de francs en année pleine. Deux millions de francs, ce n'est pas rien !

Au reste, le maire n'a pas de compétence propre pour intervenir dans le domaine de l'emploi. Toutefois, il est aux premières loges, confronté chaque jour dans ses permanences, sur le terrain, à des situations de détresse qui le poussent à agir. Il essaie de faire ce qu'il peut avec les moyens qu'il a, mais il y a des limites à ce qui peut lui être demandé. C'est pourquoi je présenterai six suggestions.

Premièrement, il conviendra d'aider les municipalités tout au long de ces cinq années à dégager le caractère pérenne de ces emplois.

Deuxièmement, il faudra que cesse le désengagement de l'Etat dont ces mêmes municipalités ont été victimes ces dernières années. Ainsi, sur quatre ans, une ville comme Lisieux a-t-elle perdu plus de quinze millions de francs.

Troisièmement, il faudra surtout que ce texte précise clairement que la région et le département devront et non pas pourront aider les villes qui s'engagent dans une telle démarche.

Quatrièmement, je vois mal comment, en zone rurale, les petites communes vont pouvoir bénéficier des mesures de ce texte sauf à se regrouper et à se faire aider par des collectivités plus importantes.

Cinquièmement, pourquoi n'avoir pas prévu un système de péréquation qui donnerait plus à une commune « pauvre » qu'à une commune « riche » ? Le principe d'actions positives ne doit-il pas entrer dans nos réflexes ?

Sixièmement, enfin, je vous demanderai, madame la ministre, de laisser un peu de respiration, un peu de liberté aux maires qui sont au plus près de la population, de ce public, et qui peuvent aussi faire preuve d'un peu d'imagination.

Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. François Cornut-Gentille.

M. François Cornut-Gentille. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, d'autres orateurs ayant choisi de souligner les conséquences sur le volume de la dépense publique du dispositif qu'il nous est proposé aujourd'hui d'examiner, je n'y reviendrai pas.

Madame le ministre, je souhaite évoquer pour ma part les objectifs de votre projet de loi. A partir de l'exposé des motifs et de vos déclarations dans la presse, on peut en distinguer trois : répondre à des besoins non satisfaits, créer de nouveaux métiers et opérer une rupture avec les dispositifs classiques des emplois aidés.

Au risque de vous surprendre, j'adhère pleinement à ces trois objectifs. Toutefois, je suis malheureusement convaincu que le texte qui nous est soumis ne permettra pas de les atteindre.

Maire de Saint-Dizier, je suis quotidiennement confronté à la question de l'emploi, ayant dans ma commune un grand nombre de jeunes en difficulté. L'effort de Saint-Dizier en faveur de l'insertion et de la formation est d'ailleurs proportionnellement similaire à celui que font Strasbourg ou Lille. J'ai donc à l'égard de toute initiative en la matière un *a priori* positif. Cependant, vous m'accorderez que l'on ne peut se contenter de bonnes intentions.

Il convient donc de se demander si votre projet de loi répond correctement à l'audacieux programme annoncé et tout d'abord si l'on se donne les moyens de faire émerger ces fameux besoins non satisfaits.

Si j'ai bien compris, en l'absence du décret d'application auquel la loi renvoie pour l'essentiel, une sélection de projets locaux sera faite par l'Etat sur la base d'un cahier des charges à élaborer. N'est-ce pas déjà accorder une confiance illimitée à l'Etat pour définir les besoins de nos concitoyens ?

Vous sentez bien que la méthode est ici essentielle. On peut se demander si le problème n'est pas pris à l'envers ? N'aurait-il pas fallu partir, non de l'Etat, mais tout simplement des Français ? Car qui peut mieux définir ces nouveaux besoins que les bénéficiaires eux-mêmes ?

En effet, soit ces besoins sont identifiés et mieux vaudrait alors financer des investissements d'accompagnement, puis solvabiliser les bénéficiaires pour créer des emplois ; soit ils restent à identifier et il ne peut y avoir alors d'*a priori* sur les expérimentations qui seront tentées localement.

En tout état de cause, la sélection des projets me paraît incompatible avec un affichage quantitatif des résultats et vous n'éviterez pas l'un des deux écueils de l'exercice : soit une sélection rigoureuse privilégiant le projet et les nouveaux besoins au détriment du nombre d'emplois créés ; soit une approche plus souple qui répondra à la pression locale et permettra d'afficher des résultats, mais qui risque de dénaturer l'objet même de la loi.

En second lieu, permettez-moi de douter que l'on puisse véritablement créer de nouveaux métiers dans les conditions proposées. En effet, vouloir répondre à ces nouveaux besoins exige compétence, expérience et technicité. Or la leçon acquise dans les emplois de proximité montre qu'ils ne peuvent se satisfaire d'à peu près ni de tâtonnements parce que tout simplement le bénéficiaire, comme un client, est exigeant et qu'il ne veut pas être un cobaye.

Ainsi, la médiation sociale ou pénale que vous proposez, c'est un véritable métier que seules des personnes hautement qualifiées peuvent exercer. On pourrait multiplier les exemples. Ne parlons pas des moins qualifiés, mais même les jeunes diplômés qui accèdent au monde du travail n'ont ni les compétences ni le professionnalisme qui s'acquièrent avec l'expérience. Ils ont besoin de temps et d'assurance alors que vous leur proposez d'accomplir sans entraînement et pour ainsi dire sans filet des tâches nouvelles dans lesquelles les agents les plus chevronnés refusent déjà de s'engager.

L'insertion des jeunes ne peut se faire directement dans de nouveaux métiers. Elle serait, en revanche, plus assurée en raisonnant à partir de filières de métiers conduisant à des innovations, la filière favorisant le glissement des agents les plus expérimentés vers les nouveaux métiers, puis leur remplacement progressif par des jeunes formés à cet effet. Cela justifierait, par ailleurs, le SMIC versé aux jeunes et qui me semble contradictoire avec le développement de ces nouveaux métiers.

Pour toutes ces raisons, je vois mal comment vous pourriez parvenir à rompre avec la logique des emplois aidés.

En annonçant la création de 350 000 emplois jeunes, le Gouvernement s'est fixé un objectif ambitieux, mais la rapidité avec laquelle ce texte fut élaboré rend très improbable le fait d'atteindre cet objectif. Votre projet de loi, madame le ministre, est porteur d'incertitudes : incertitudes quant à ses objectifs ; incertitudes quant aux publics bénéficiaires ; incertitudes quant à ses moyens et à leur pérennité ; incertitudes, enfin et surtout, quant à sa mise en œuvre.

Pour ne pas décevoir l'attente des jeunes et atteindre le chiffre désormais emblématique de 350 000, vous allez, en fait et en dépit de vos intentions, créer de super-CES qui viendront s'ajouter aux dispositifs d'emplois aidés déjà existants ; des super-CES qui empiéteront sur le secteur concurrentiel ou sur la fonction publique, ne répon-

dant que très partiellement à de véritables nouveaux besoins ; des super-CES sans formation certaine, donc sans espoir d'insertion future.

Loin de rompre avec la logique des emplois aidés, ce texte risque plutôt de la renforcer.

A mon sens, il eût été préférable de se donner le temps de refondre tous les dispositifs existants, qui se chevauchent, faisant de la politique de l'emploi un fourbi administratif. Je suppose qu'il est bien dans votre intention de le faire progressivement. Mais vous n'en prenez pas le chemin et le texte que vous nous soumettez aujourd'hui, madame le ministre, ne fait que confirmer et consolider un ensemble déjà confus et peu lisible.

Par la logique adoptée, invoquant le pragmatisme et la proximité, vous demandez en réalité au niveau local – les communes, les associations – de concilier les contradictions de votre dispositif.

Certes, dans quelques mois, vous pourrez vraisemblablement afficher un chiffre de 350 000 emplois, en réalité sensiblement moins compte tenu des redéploiements de CES ; il serait absurde de nier ce résultat.

Pourtant, en dépit des apparences, tout restera à faire. Car il faudra bien un jour organiser clairement des filières correspondant aux différents niveaux de qualification des jeunes ; et il faudra bien, également, préciser les contours et les nouvelles conditions d'accès à la fonction publique territoriale.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. François Cornut-Gentile. Seules de telles réformes nous mettront en effet en mesure de tracer de véritables perspectives pour l'insertion des jeunes.

En privilégiant le court terme, vous créez un nouvel espoir qui risque d'être une nouvelle fois déçu et de jeter un peu plus encore le doute sur les indispensables réformes à venir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Borloo.

M. Jean-Louis Borloo. Madame le ministre, lorsque la dissolution est intervenue, les Français ont essentiellement entendu la proposition de créer 350 000 emplois pour les jeunes ; et ils ont clairement tranché ; il vous appartient de les mettre en place.

En 1993, Simone Veil était à la place que vous occupez et l'Assemblée réclamait un dispositif permettant de recruter un certain nombre de jeunes dans des activités d'intérêt social, avec des contrats de cinq ans, rémunérés au SMIC,...

Mme Odette Grzeżzulka. Il fallait le faire !

M. Jean-Louis Borloo. ... comportant un encadrement et une formation ; je serais donc mal à l'aise pour critiquer l'état d'esprit que traduit ce projet, état d'esprit que je soutiens.

M. Robert Gaia. Bravo !

Mme Odette Grzeżzulka. C'est bien d'être honnête !

M. Jean-Louis Borloo. En 1995, après deux ans de bagarre avec l'administration centrale, le programme Jericho a été mis en place, exactement sur les mêmes bases que le projet actuel, hormis les emplois créés au sein de l'éducation nationale, de la police et de la justice. Depuis lors, 1 180 contrats ont été signés, soit un rythme deux fois plus rapide que celui de cinq ans que nous nous étions fixé. C'est dire que l'attente est forte, qu'elle est réelle, et vous avez raison d'y répondre.

Grâce à ces 1 180 contrats, 32 nouveaux métiers ou nouvelles associations ont émergé. Au départ, c'est essentiellement la collectivité publique qui a aidé et encadré le dispositif ; mais les initiatives ont très vite émergé et foisonné – le génie humain n'a pas de limite –, elles se sont télescopées et mélangées, et 80 % des 1 180 contrats initiaux ont rejoint le secteur marchand, dont la moitié un secteur marchand inexistant avant la mise en place de ces contrats ; je suis donc résolument favorable à votre initiative.

Je ferai cependant trois observations.

D'abord, madame le ministre – et je le dis avec la même honnêteté –, vous vous êtes, je crois, clairement fait avoir lors des arbitrages interministériels.

M. Gérard Bapt. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Louis Borloo. Il a été décidé que la moitié *grosso modo* des 350 000 emplois seraient affectés aux grandes administrations de l'Etat.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. C'est faux !

M. Jean-Louis Borloo. Ce choix est respectable mais peut-être allez-vous – je l'espère – nous dire le contraire de ce qui est annoncé ici ou là. Il s'agit clairement d'emplois de la fonction publique et je ne vois pas pourquoi ces gens-là ne bénéficieraient pas du statut de la fonction publique si c'est clairement une mission de service public.

M. Robert Gaia. Démago !

M. Jean-Louis Borloo. Je ne vois pas non plus pourquoi les problèmes de sécurité dans les collèges et les lycées seraient réglés dans cinq ans.

M. René Couanau. Très bien !

M. Jean-Louis Borloo. Ma deuxième observation est relative au financement. Je ne fais pas de procès d'intention mais je ne veux pas qu'on fasse un jour à ce texte le reproche qu'on a fait au texte sur l'exclusion, qui n'a jamais vu le jour, à savoir qu'on prendrait aux pauvres ce qu'on donnerait aux exclus,...

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Absolument !

M. Jean-Louis Borloo. critique qui était à l'époque en partie justifiée. Il ne faut pas qu'on nous dise un jour qu'on a finalement pris aux pauvres pour donner aux jeunes.

Je m'explique il s'agit, madame le ministre, de réduire les dispositifs de type CEV, CEC ou CES,...

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Non !

Mme Odette Grzegorzulka. C'est ce qu'a fait la droite !

M. Jean-Louis Borloo. ... sans les améliorer – si je le dis, c'est parce qu'ils sont en réduction actuellement et que les critères appliqués par les directions départementales du travail et de l'emploi sont de plus en plus sévères – s'il s'agit, donc, de redéployer en faveur des jeunes ayant une qualification partielle des financements de lutte contre l'exclusion en activant des dépenses passives et en en faisant des dépenses actives, ...

M. Gérard Bapt. C'est Juppé qui faisait cela !

M. Jean-Louis Borloo. ... je voterai résolument contre.

Si, en revanche, vous nous annoncez qu'il s'agit d'un volet strictement réservé aux jeunes, mais qu'on va, parallèlement, renforcer le volet social de la solidarité destiné à réduire la fracture sociale et à développer les travaux d'utilité sociale, alors je soutiendrai et voterai ce texte.

M. Gérard Bapt. Très bien !

M. Jean-Louis Borloo. Telles sont les observations que je voulais faire. Ayez plus confiance en la capacité des initiatives et des collectivités et appuyez-vous un peu moins sur les grandes administrations.

Quant aux 20 %, s'il s'agit non pas de l'éducation nationale mais d'associations, ce sera 20 % plus l'encadrement.

M. René Couanau. Eh oui !

M. Jean-Louis Borloo. L'encadrement coûte extrêmement cher et on arrivera à 40 %. Or les difficultés sont cumulatives dans les secteurs pauvres car c'est là, pour parler simplement, qu'il n'y a pas d'argent. De même que certains demandent un financement un peu différent pour les DOM-TOM – et je soutiendrai l'amendement déposé en ce sens –, je demande que l'aide soit durablement modifiée en fonction du PIB moyen des bassins de population. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Baeumler.

M. Jean-Pierre Baeumler. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le projet de loi relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes organise, avec ambition, la convergence de deux objectifs également prioritaires : d'une part, offrir aux jeunes de vraies perspectives d'insertion professionnelle, et non plus la fragilité de stages successifs d'autre part, explorer de nouveaux champs d'emploi.

Car, nous le savons bien ni la reprise de la croissance ni l'émergence de nouvelles tâches productrices ne seront suffisantes pour faire face à l'évolution que nous voyons se dessiner dans nos sociétés industrielles et qui annonce inéluctablement le recul, voire la disparition du travail productif tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Si bien qu'il n'y aura de retour à une société de pleine activité pour chacun que si nous empruntons, en même temps, la voie de la réduction du temps de travail et celle du développement d'activités nouvelles. C'est l'ambition de ce projet de loi, qui affirme l'utilité sociale de tâches que le marché n'est pas encore aujourd'hui à même de créer, et qui dessine les contours d'une société plus riche en emplois car plus solidaire et plus attentive aux liens de vie, aux besoins de chacun.

En engageant dès aujourd'hui la discussion parlementaire, vous avez concilié originalité et innovation, car ce dispositif ne ressemble en rien à ce qui a été tenté jusqu'à présent : réflexion approfondie en amont, s'appuyant notamment sur des expériences locales de terrain, mais aussi rapidité pour concrétiser au plus vite nos engagements et donner corps à l'espoir retrouvé.

En outre, jamais dispositif pour jeunes n'aura à ce point mobilisé un engagement financier massif et continu de l'Etat, n'aura été aussi simple dans ses critères, n'aura apporté autant de garanties quant à la stabilité, à la rémunération, à la protection juridique, n'aura autant cherché à tourner le dos à la logique des petits boulots et de l'assistanat, pour promouvoir une démarche ascendante à partir des besoins réels du terrain et de la demande réelle des jeunes.

D'où l'intérêt, voire l'enthousiasme que suscitent les emplois-jeunes. Nous le vérifions chaque jour localement dans nos circonscriptions. C'est une raison supplémentaire d'être à la hauteur des espérances suscitées, de rester vigilants et de pallier tous les risques de dévoiement ou d'enlèvement.

C'est au nom de cet enthousiasme exigeant que je tiens à rappeler brièvement, comme d'autres collègues, quelques-unes des conditions essentielles qui assureront le succès du dispositif. Il est ainsi indispensable d'assurer la participation des régions et des départements. Au titre de leur compétence dans le domaine de la formation comme au titre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, qui doit les amener à une implication renforcée dans les territoires en difficulté, les régions doivent être pleinement solidaires de l'effort national. Les départements, pour leur part, doivent appuyer l'innovation sociale.

Cette action pour l'emploi des jeunes doit être l'occasion d'une contractualisation retrouvée, rénovée, qui pourra d'autant mieux s'exercer avec toutes les collectivités locales que l'assurance leur aura été donnée d'une stabilité réelle de leurs ressources budgétaires pour les années à venir.

Elle doit être aussi une nouvelle occasion de faire progresser la décentralisation, voire la déconcentration au niveau des services de l'Etat, d'affirmer la nécessité et l'efficacité de l'intercommunalité, une intercommunalité de projets et de large partenariat sur la base de territoires de concertation efficaces, pragmatiques, élargis à la réalité des interactions économiques et sociales, sur des territoires suffisamment vastes et pertinents : agglomérations, bassins de vie, d'emploi et de formation.

Sur un autre plan, il ne faudrait pas que l'enthousiasme, voire une certaine précipitation dont fait preuve telle grande administration, à grand renfort de chiffres centralisateurs, ne tourne le dos à ce qui fait l'originalité et la portée du dispositif.

Les emplois-jeunes, c'est la voie ouverte à l'imagination, au partenariat. Il faut laisser le temps aux initiatives de terrain de s'affirmer – au niveau des écoles, à travers les projets d'école, au niveau des collèges et des lycées, à travers les projets d'établissement –, pour que puissent être imaginés des emplois de confluence, mariant ici éducation et patrimoine, ailleurs services aux personnes âgées et veille sanitaire. Il faut aussi laisser le temps pour que se nouent des partenariats longs et féconds, sur la base de contrats d'objectifs, associant les régions et les départements, comme je l'ai déjà dit, mais aussi les PAIO, les espaces jeunes et les missions locales, concernés au premier chef, les comités de bassin d'emploi, qui doivent voir leur rôle de carrefour consacré, ou les collectivités locales, les établissements publics et para-publics, invités à se rencontrer pour que surgissent de vrais postes d'innovation, et enfin le tissu associatif, appelé à se mobiliser et, souvent, à s'associer en groupements.

Voilà pourquoi tous les partenaires que j'ai rencontrés ont été unanimes à considérer que la clé du succès résiderait dans une gestion décentralisée, assumée davantage par les acteurs de terrain que par les institutionnels, que ce soit pour l'instruction des dossiers, leur suivi, la construction de parcours individualisés et de modules de formation, la recherche de pistes de pérennisation ou de solvabilisation.

Les emplois-jeunes, c'est aussi la souplesse, l'inventivité, la capacité permanente de s'adapter, de rectifier les objectifs. D'où la nécessité de dispositifs susceptibles d'être sans cesse au plus près du terrain, analysés dans leurs effets, modifiés dans leurs modalités ou leur contenu, avec l'obligation de bilans annuels de terrain établis, pourquoi pas, au niveau régional.

M. le président. Je vous demande de conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Pierre Baeumler. Réhabiliter pleinement l'action politique aux yeux des jeunes, en leur rendant confiance, bâtir les fondations d'une société qui, au-delà et au-dessus de la nécessité du marché, privilégie la qualité de vie et les relations humaines, apprendre à agir ensemble, solidairement, au plus près des problèmes, par l'approfondissement de la décentralisation, voilà, me semble-t-il, les trois objectifs visés par cette loi.

Ce sont des objectifs sans doute ambitieux, mais exaltants ; et qui vont bien au-delà des petites recettes mises en œuvre jusqu'ici. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) C'est la raison pour laquelle nous nous mobiliserons avec détermination dans nos départements pour assurer le succès de cette entreprise ambitieuse et exaltante. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Madame le ministre, je viens aujourd'hui devant vous pour prendre date. Et à travers vous, naturellement, c'est aux Français que je m'adresse.

La tâche n'est pas simple. Le désespoir est tel parmi des centaines de milliers de familles françaises touchées par le chômage des jeunes que, très naturellement, beaucoup d'entre elles sont tentées d'approuver votre plan, ne serait-ce que parce qu'il offre une prise en charge temporaire des jeunes. Comment ne pas le comprendre ?

Par ailleurs, je serai franc : il est vrai que l'opposition est divisée. Vous venez de l'entendre, le courant libéral y est minoritaire, et l'étatisme en France n'est pas l'apanage de la gauche socialo-communiste, loin de là.

Sans douter une seule seconde de votre générosité et de la bonne foi de vos intentions, je tiens cependant à dire que le Gouvernement s'appête à commettre, avec ce texte, quatre erreurs lourdes dont la France paiera longtemps les conséquences.

M. Bernard Accoyer. C'est sûr !

M. Pierre Lellouche. La première est historique. Alors que le monde entier s'engage sur la voie du libéralisme, de la création d'activités nouvelles, donc de métiers nouveaux, grâce à l'initiative privée, nous sommes, grâce à vous, le dernier pays au monde, peut-être avec la Corée du Nord et Cuba, à penser encore que l'Etat peut, avec de l'argent public, avec l'argent des contribuables, décréter la création d'emplois et de métiers nouveaux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Accoyer. C'est sûr !

M. Pierre Lellouche. Les historiens méditeront, comme vous, je l'espère, sur cette étonnante coïncidence : alors même que vous renationalisez Air France, que vous décrêtez la création de 350 000 emplois publics, le XV^e congrès du parti communiste chinois, réuni en ce moment même à Pékin, vient de libéraliser l'économie chinoise.

M. Jean-Louis Idiart. Nostalgique ! (*Sourires.*)

M. Pierre Lellouche. Mais vous faites mieux encore, madame le ministre !

Votre seconde erreur est presque « orwellienne ». Dans 1984, Orwell nous expliquait comment on pouvait réécrire l'histoire. Vous, vous faites mieux : vous réécrivez les bases naturelles de l'économie et du comportement

des hommes. Vous inventez des activités là où elles n'existent pas, vous appelez des occupations des métiers nouveaux. Le côté totalement artificiel de cette démarche apparaît d'ailleurs clairement dans la liste courtelinesque des emplois que vous venez de décréter. J'en cite quelques-uns, car j'ai été frappé par leur beauté : cavalier vert, agent d'ambiance, promoteur d'actions collectives sur les produits du terroir, agent d'aménagement des circuits pédestres, équestres et VTT, gardien de déchetterie, sans oublier les assistants de convivialité à domicile et autres agents de veille sur les bruits.

Autant de « jobs » étonnants qui me rappellent les charges jadis inventées par les fonctionnaires de Louis XIV : barbier-perruquier, contrôleur-visiteur de beurre frais et, tenez-vous bien !, goûteur de beurre salé.

Avec une différence fondamentale entre vous et le Roi-Soleil : c'est que lui faisait payer les charges en question par les gogos qui les achetaient, tandis que vous, vous allez faire payer les contribuables et les entreprises.

J'en arrive à la troisième erreur, qui concerne l'économie. Cette affaire va coûter en cinq ans au pays 220 milliards de francs au bas mot, c'est-à-dire les deux tiers du produit de l'impôt sur le revenu et bien davantage que la totalité des aides à l'emploi, dont chacun connaît l'inefficacité en France. Et pour quoi faire ?

De deux choses l'une, en effet. Ou vos emplois correspondent à de vraies activités et de vrais métiers, accomplis aujourd'hui par des entreprises privées et, dans ce cas, les vrais faux emplois chasseront les vrais par l'effet d'aubaine classique que nous connaissons tous ; ou bien ces emplois ne créeront rien et, dans ce cas, vous allez appauvrir davantage les entreprises qui emploient des jeunes.

Je donne un exemple très simple : la suppression de la défiscalisation des emplois de service que vous envisagez, va remettre sur le marché du travail au noir des dizaines de milliers de personnes actuellement employées par les familles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. On voit là les néolibéraux !

Je donnerai un deuxième exemple : le ministre de la défense va supprimer l'an prochain, dans le titre V du budget de la défense, 8 milliards de francs de commandes. Or chaque milliard de commandes dans l'industrie de l'armement égale 2 500 emplois. Ce sont donc 20 000 emplois que vous allez supprimer dans l'industrie de défense pour dégager 8 milliards avec lesquels vous essaieriez de financer les emplois de l'année prochaine. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour financer votre plan, plus d'impôts seront nécessaires tandis que vous supprimerez plus d'emplois. Ainsi, non seulement vos emplois ne correspondront à rien, mais encore ils se traduiront par une perte d'emplois pour le pays. Je prends date devant vous : nous verrons les chiffres à l'arrivée.

Votre dernière erreur, enfin,...

M. le président. Je vous demande de conclure, monsieur Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Je termine, monsieur le président.

Votre dernière erreur est humaine et sociale. Quel avenir proposez-vous en effet aux jeunes Français, si ce n'est de devenir sous-fonctionnaires temporaires pour quatre ou cinq ans ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Permettez-moi, mes chers collègues, de vous lire la lettre d'une étudiante, Marion Msika, paru dans *Libération* du 3 septembre.

M. le président. Je vous demande de terminer, mon cher collègue.

M. Pierre Lellouche. Je conclus, monsieur le président.

Juste une phrase de cette lettre : « Si le plan du Gouvernement destiné à offrir des emplois aux jeunes, les "emplois Aubry" » (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Lellouche terminer.

M. Pierre Lellouche. Si je n'étais pas sans arrêt interrompu, monsieur le président, peut-être y arriverais-je !

« Si le plan du Gouvernement... mérite une critique, c'est celle de leur proposer de faux emplois. En effet, il apparaît clairement que la majorité de ces nouveaux métiers comme ceux d'agent d'ambiance, de trieur de déchets, sont d'abord destinés à pallier les effets désagréables de la crise... sans toucher aux mécanismes d'ensemble de la société. Pour certains de ces emplois, qui semblent requérir une formation spécifique..., le plan Aubry ne propose pas de formation longue... au risque de voir ces emplois pris par des diplômés, avec deux conséquences désastreuses : rater l'insertion des jeunes sans qualification et dévaloriser les diplômés. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Lellouche terminer.

M. Pierre Lellouche. La vérité vous gêne messieurs, mais cette lettre d'une étudiante française mérite d'être lue à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en supplie, laissez M. Lellouche terminer.

M. Pierre Lellouche. Je conclus, monsieur le président.

Cette étudiante poursuit : « Durant ces contrats de cinq ans, la plupart des jeunes enrôlés par Martine Aubry s'abêtiront donc à exercer des sous-emplois. Et, au bout de ce tunnel, que deviendront-ils ? Etant passés à côté d'une vraie formation, d'un apprentissage, de l'acquisition d'un diplôme, un peu plus vieux et lassés par cinq années de servitude mal payées, il leur sera alors quasiment impossible d'apprendre un métier. »

On ne saurait mieux dire, madame Aubry. *Vox populi...* (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Herbillon.

M. Michel Herbillon. Si nous partageons tous ici la volonté du Gouvernement de lutter contre le chômage des jeunes, ce n'est pas une raison suffisante pour ne pas exprimer clairement notre opposition au projet qui nous est soumis aujourd'hui. Le texte proposé et présenté depuis des semaines comme novateur n'a de neuf que la forme. Sur le fond, il s'inscrit dans la droite ligne de la philosophie socialiste : des intentions louables, une démarche dogmatique, des résultats hélas prévisibles.

Que nous propose-t-on en réalité ?

Une fois de plus, un traitement administré du chômage, un de ces faux remèdes, un de ces pis-aller que l'on nous a trop souvent vendus comme une potion miracle. Ce projet de loi, mes chers collègues, c'est la chronique annoncée d'un échec assuré !

Que signifie, en effet, la création « par décret » de 350 000 emplois, financés sur fonds publics, et cela sans redéploiement budgétaire de crédits ? Mais tout simplement une nouvelle dérive des finances publiques, par conséquent la certitude pour les Français du maintien de prélèvements obligatoires élevés et peut-être, dans quelques mois, l'accroissement de leurs impôts.

Que signifie aussi le financement par les collectivités locales de 20 % du coût de ces emplois ? Mais tout simplement l'obligation pour elles, au bout de cinq ans, de les prendre entièrement à leur charge à moins de renvoyer les personnes concernées au chômage, ce qui serait moralement et politiquement inacceptable. Que l'on m'explique comment les collectivités pourront assumer ces charges supplémentaires !

Que signifie, enfin, la création dans le secteur public d'un nouveau contrat de travail à durée déterminée pour des emplois dont le chevauchement avec des cadres d'emplois de fonctionnaires est évident ? Il s'agit tout simplement du faire-part de décès du statut actuel de la fonction publique et de la naissance d'une sous-fonction publique.

M. Alfred Recours. Oh !

M. Michel Herbillon. Ce n'est d'ailleurs pas le moindre des paradoxes que de voir un Gouvernement socialiste créer au sein du secteur public, dont il se fait par ailleurs le champion, un prolétariat n'ayant ni les avantages, ni les garanties, ni le statut des fonctionnaires. Je n'ose imaginer les réactions de la majorité si cette proposition était née de l'autre côté de l'hémicycle. (*Exclamations et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Accoyer. Il n'y a pas de risque !

M. Michel Herbillon. Certes, on pourrait m'objecter que ces conséquences néfastes ne sont rien en regard de la nécessité de lutter contre le chômage. Mais ne nous faisons aucune illusion en la matière ! Le Gouvernement annonce déjà lui-même que, quoi qu'il arrive, le chômage ne devrait pas baisser avant le second semestre 1998. C'est vous dire la confiance qu'il place dans ses propres mesures !

Pis encore, le projet de loi risque d'accroître l'inégalité des jeunes dans l'accès au premier emploi. En voulant ratisser large, en ouvrant le dispositif à l'ensemble des jeunes, il met en place un mécanisme d'éviction qui favorisera les plus diplômés, heureusement moins frappés par le chômage, au détriment des moins qualifiés, qui sont pourtant près d'un sur deux – 47 % exactement – à être sans emploi. L'annonce faite par le ministre de l'éducation nationale, M. Allègre, de l'embauche de 150 000 jeunes ayant au moins le bac, et même bac + 2, va tout à fait dans ce sens.

Croyez-vous d'ailleurs, mes chers collègues, que ces jeunes diplômés de l'enseignement supérieur recrutés dans le cadre des emplois-jeunes accepteront sans frustration d'être payés au SMIC pendant cinq ans ? Pensez-vous aussi qu'il soit normal que le Gouvernement organise lui-même la déflation des salaires et l'insatisfaction des jeunes diplômés ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Germain Gengenwin. Très bonne question !

M. Michel Herbillon. Malgré toutes ces conséquences négatives, nous pourrions accepter l'augure du projet s'il permettait au moins de créer, non pas de petits boulots précaires, mais de vrais emplois durables, offrant aux

jeunes la perspective d'un véritable parcours professionnel. Mais pour cela, encore aurait-il fallu, madame la ministre, que votre projet comprenne un volet consacré à la formation. Hélas ! Pas une ligne n'y est consacrée ! Bien sûr, nos collègues socialistes ont, devant ce trou béant et sur l'insistance des élus de l'opposition, rédigé à la hâte un amendement. Mais croyez-vous qu'il soit suffisant de faire entrer au chausse-pied un droit à la formation dans le projet de loi pour nous rassurer sur la possibilité pour les jeunes de disposer d'un vrai métier et de réels débouchés professionnels au bout de cinq ans ?

Le texte qui nous est présenté illustre malheureusement, et d'une façon emblématique, la conception que les socialistes français ont de l'emploi. Je ne vous surprendrai pas en vous disant que ce n'est pas la nôtre.

Etrange conception, en vérité, que celle qui ne connaît comme moyen de résorber le chômage que l'accroissement des effectifs de la fonction publique et la hausse des dépenses publiques !

Quand les socialistes comprendront-ils que l'emploi ne se décrète pas ? Quand prendront-ils conscience que la solution du problème du chômage ne viendra ni de l'Etat ni des collectivités publiques, mais des entreprises, de la libéralisation des initiatives et de la croissance économique ?

M. le président. Je vous demande de terminer, mon cher collègue, souhaitant que chacun respecte le temps de parole qui lui est imparti.

M. Michel Herbillon. Je vais terminer, monsieur le président. Etant un jeune parlementaire et n'ayant pas encore d'expérience, je vous remercie de votre bienveillance. (*Sourires.*)

Je regrette vivement que le Gouvernement n'ait pas eu le courage de commencer la session par la présentation du plan devant permettre, conformément à ses promesses électorales, la création de 350 000 emplois dans le privé. Cela aurait eu une autre signification. Il est vrai que la chose lui sera moins aisée lorsqu'il devra se frotter aux réalités de l'économie de marché.

M. Dominique Dord. Eh oui !

M. Michel Herbillon. Pour conclure, j'ajouterai que les événements de ces derniers jours me font douter des bonnes intentions du Gouvernement.

Rappelez-vous la déclaration de politique générale prononcée ici même par M. le Premier ministre il y a moins de trois mois ! Rappelez-vous sa détermination à respecter et à réhabiliter les droits du Parlement ! Bel exemple en la matière que ce projet de loi alors que l'on sait que, depuis plusieurs jours et sans la moindre discrétion, les rectorats organisent le recrutement de milliers de jeunes avant même l'examen de ce texte au Parlement.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Eh oui !

M. Michel Herbillon. Nouveau député, et donc sans doute encore crédule, je me faisais, pour tout vous dire, une autre idée du respect des droits de la représentation nationale et des engagements du Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Non, décidément, madame le ministre, je crains, avec mes amis de l'UDF, ne pas pouvoir cautionner cette application démagogique et bâclée de promesses électorales qui coûtera cher aux Français et qui constituera, si le projet est adopté, une formidable bombe à retardement

politique, financière et sociale prête à exploser dans cinq ans. (« *Très juste !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Albert Facon. Et vous ? Que de bombes à retardement n'avez-vous laissées ?

M. Michel Herbillon. Je redoute...

M. le président. Monsieur Herbillon, je vous demande de terminer.

M. Michel Herbillon. Je redoute, madame le ministre, que vous n'ayez raté à l'ouverture des travaux du Parlement ce rendez-vous avec la jeunesse de notre pays, alors même que tous les élus présents dans cet hémicycle, quelle que soit leur sensibilité politique, auraient pu s'accorder sur une ambition qui nous est commune : faire reculer le chômage en France et offrir à notre jeunesse ce dont elle a le plus besoin – non pas un emploi temporaire dans une fonction publique au rabais avec une grande inconnue au bout de cinq ans, mais tout simplement un espoir, une ambition et un avenir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Léo Andy.

M. Léo Andy. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je voudrais d'abord exprimer ma satisfaction devant le message clair, fort, que le gouvernement de la gauche adresse au pays en inaugurant la rentrée parlementaire avec un projet de loi relatif à l'emploi des jeunes. Non seulement ce texte concrétise l'engagement principal pris par le Premier ministre pendant la campagne électorale, mais il manifeste aussi et surtout la volonté de mettre au centre de l'action gouvernementale la lutte contre le chômage.

L'ampleur de l'effort engagé est indiscutable puisque 350 000 emplois nouveaux d'utilité sociale, répondant à des besoins non satisfaits seront mis en place en trois ans dans le secteur public et associatif. Financés à 80 % par l'Etat, ils coûteront en année pleine 35 milliards. Seront concernés les jeunes de dix-huit à vingt-six ans, ou de moins de trente ans s'ils n'ont jamais perçu d'indemnité chômage. Les premiers contrats seront opérationnels dès le mois de novembre.

Un deuxième volet, en préparation, prévoit de créer le même nombre d'emplois dans le secteur marchand.

Madame le ministre, par cette démarche volontariste, vous rétablissez le primat du politique, rompant avec les raisonnements purement économiques, qui font fi de l'homme.

Vous redonnez l'espoir à notre jeunesse, dont un quart est exclu du marché de l'emploi. J'y suis d'autant plus sensible que je représente ici la Guadeloupe, un département d'outre-mer où le chômage frappe 28 % de la population active et touche notamment les jeunes, y compris ceux qui ont une formation et des diplômes.

Je me félicite également du dispositif retenu dans le projet de loi car il constitue incontestablement un progrès par rapport aux plans antérieurs de lutte contre l'exclusion.

Cependant, d'autres garanties doivent être précisées dans le texte afin de prévenir les risques de dérapage que comporte tout projet de soutien de cette nature à l'emploi.

On peut résumer les avancées par la formule : « De vrais emplois, à plein temps et pour cinq ans ». En effet, l'idée de base du projet est de financer les besoins sociaux

réels qui ne peuvent, pour l'instant, être satisfaits par les mécanismes du marché. Pour autant, il n'est pas acquis qu'au terme de son contrat le jeune ne soit pas contraint de retrouver le chemin de l'ANPE, comme c'est le cas pour les détenteurs de CES !

Vous misez sur la pérennité de ces emplois en espérant que, dans cinq ans, leur utilité et le bien-fondé des dépenses engagées seront clairement démontrés, de sorte que les collectivités locales ou des financements privés viendront prendre le relais de l'Etat. L'objectif n'est pas irréaliste, mais tout dépendra de la qualité des projets sélectionnés, de la réalité des besoins couverts et des perspectives de viabilité future des emplois. Cela dépendra aussi de la formation du jeune. Or le texte ne prévoit ni la formation continue ni la formation initiale des salariés. En admettant même qu'une partie des jeunes concernés dispose d'une qualification, nous ne pouvons ignorer que les métiers proposés – agent d'ambiance, co-éducateur, médiateur pénal ou familial, entre autres – sont des activités qui ne s'improvisent pas. D'où l'impérieuse nécessité de prévoir une formation.

Il est aussi important de faire en sorte que les nouveaux emplois soient véritablement des emplois supplémentaires et qu'ils ne viennent pas se substituer aux postes existants dans le secteur public ou associatif.

Dans le même esprit, il faudra veiller à ce que le dispositif ne s'accompagne pas d'une stagnation, voire d'une diminution du nombre des postes de fonctionnaires.

J'insiste également sur la nécessité d'éviter la création de postes « au rabais ». Pour cela, il est impératif que le texte précise bien que le salaire ne devra pas être inférieur au niveau de qualification exigé.

La commission des affaires sociales a adopté plusieurs amendements répondant aux préoccupations que je viens de citer. Leur vote par l'Assemblée apportera certainement les garanties nécessaires au bon fonctionnement du dispositif.

Je voudrais terminer, madame le ministre, en évoquant la situation particulière des DOM, qui appelle un certain nombre de dispositions spécifiques pour l'application de votre projet outre-mer. J'ai déjà souligné le taux élevé du chômage dans ces départements : 34,3 % en moyenne. Le chômage des jeunes atteint près de 50 % dans certains cas. Il serait souhaitable que le Gouvernement en tienne compte pour fixer la quote-part des emplois-jeunes.

Par ailleurs, en raison des difficultés structurelles, le secteur marchand, à faible capacité de création d'emplois chez nous, risque de restreindre la portée du deuxième volet du plan emplois-jeunes.

Nous attendons avec impatience les « emplois Allègre », ainsi que les emplois pour la ville tant, chez nous, les besoins sont grands dans les domaines de l'éducation nationale et de la sécurité.

Par ailleurs, la situation financière des communes outre-mer reste très préoccupante du fait de la faiblesse des recettes fiscales et des transferts de charges non compensés par les dotations de l'Etat, et cela dans de nombreux domaines. Il est à craindre que ces collectivités, tout comme les associations, ne puissent financer les 20 % du coût des nouveaux emplois restant à la charge de l'employeur. Et si l'on prévoit la prise en charge de cette dépense par le département, il faudra sans aucun doute lui verser des compensations.

Pour terminer, je note qu'il est question d'affecter les crédits emplois-jeunes au FEDOM, qui regroupe l'ensemble des financements des actions spécifiques

menées par l'Etat en faveur de l'emploi et de l'insertion outre-mer. Cela me semble logique, mais sous la condition de préciser que ces crédits ne pourront aucunement être transférés sur d'autres programmes d'insertion.

Notons cependant que les fonds du FEDOM sont essentiellement gérés par les agences départementales d'insertion dont le caractère centralisateur est aux antipodes de l'esprit des lois de décentralisation. Cette conception est rejetée par tous les élus locaux, qui estiment à juste titre que l'efficacité des politiques de l'emploi et de l'insertion exige une forte implication de leur part. C'est pourquoi il est impératif que le Gouvernement accepte une modification du statut de ces agences, ainsi que nous le proposons par certains de nos amendements.

Sous le bénéfice de ces observations, je voterai le projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Accoyer.

M. Bernard Accoyer. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, tout le monde souhaite réduire le chômage qui frappe spécialement notre pays, et plus encore notre jeunesse.

Mais vouloir s'attaquer à un problème en aggravant l'une de ses principales causes, c'est-à-dire la dépense publique, relève au moins du paradoxe, à moins qu'il ne s'agisse d'une simple volonté d'affichage immédiat au mépris de l'avenir des jeunes. Car les réalités et les faits sont têtus et rattrapent toujours ceux qui les méconnaissent.

Madame le ministre, d'autres mieux que moi ont développé les multiples paradoxes qui marquent votre projet de loi : alourdissement des dépenses publiques sans contrepartie de recettes précises ou durables ; tâches proposées, allant de l'activité occupationnelle jusqu'à des fonctions régaliennes ou très qualifiées ; découpage inquiétant des chômeurs en catégories d'âge ou de qualification ; paradoxe au regard du nombre de salariés du secteur public, avec une mention spéciale pour l'éducation nationale, la plus gigantesque administration du monde – non militaire et non décentralisée – telle que l'évoque, en des termes choisis il est vrai, son ministre de tutelle ; paradoxe au regard de la fonction publique ; paradoxe sur le non-financement de la formation et de l'encadrement de ces postes ; paradoxe sur l'avenir professionnel des jeunes à la fin de tels contrats.

Je développerai seulement le plus grave de ces paradoxes : l'hypothèque que votre texte introduit pour l'avenir de notre jeunesse.

Car le problème est bien là ! Alors que seul le secteur concurrentiel crée des richesses et des ressources collectives et est porteur de redressement durable et d'avenir social et solidaire, vous allez le pénaliser encore plus. Pourtant il est déjà, en France, plus écrasé que partout ailleurs.

En effet, les 200 à 250 milliards de francs que, globalement, peut coûter à terme votre projet de loi seront financés uniquement par des fonds publics, c'est-à-dire par l'impôt.

Même si vous continuez d'abord de creuser le gouffre financier de la dette publique, ce sont les contribuables qui tôt ou tard payeront, familles et entreprises : les premières en prenant sur leur pouvoir d'achat, les secondes en pénalisant leur compétitivité. Dans les deux cas, cela aggravera le chômage.

Or ces contribuables, ces entreprises, ce sont les jeunes d'aujourd'hui et leurs perspectives. Vous prétendez les aider mais, en réalité, vous hypothéquez leur avenir.

Au-delà des 160 milliards de francs sur cinq ans que l'Etat va devoir prélever en plus, et des 40 à 80 milliards que les collectivités devront collecter en supplément, on vous prête, madame le ministre, l'intention de transférer, pour financer votre projet, une partie des dépenses d'équipement militaire.

Certes, cette idée peut séduire à première vue ceux qui nourrissent un antimilitarisme doctrinaire. Mais si ce dessein se concrétisait, ce serait un coup terrible pour notre industrie et notre savoir-faire dans le secteur industriel de l'armement et de l'aéronautique.

La plupart des technologies d'avenir sont tirées par ces secteurs essentiels, tant pour ce qui concerne l'indépendance nationale que pour la recherche et surtout l'emploi.

La décision hâtive, prise par démagogie et sans fondement ni scientifique ni social, de compromettre l'avenir d'un secteur où la France a pourtant réussi et créé beaucoup de richesses et d'emplois – je veux parler de l'électronique de demain – me rend très inquiet.

Dans tous les cas, ce sont les emplois concurrentiels compétitifs et durables que vous condamnez !

Madame le ministre, pouvez-vous ici, devant la représentation nationale, préciser vos projets concernant le financement des contrats et les transferts de crédits que vous envisagez ?

Madame le ministre, voilà plus de trois mois que vous êtes aux affaires. Ce premier texte de la nouvelle législature va à l'évidence à contre-courant de toutes les méthodes employées par les autres grands pays pour réduire le chômage, y compris dans les pays gouvernés par des socialistes. Aussi, je suis inquiet car le chômage des jeunes est avant tout un problème d'organisation de notre société. Trop taxée, vous la taxez davantage. Alors que le secteur public est trop important, vous aggravez encore la situation. Notre société est entravée par une administration trop lourde, que vous alourdissez encore.

Derrière la louable intention, il y a des erreurs qui seront durablement préjudiciables à la jeunesse d'aujourd'hui et de demain.

Vous auriez pu commencer par aider à la création d'emplois dans le secteur concurrentiel. Et là, nous aurions probablement pu progresser ensemble. Mais non : vous avez choisi les vieux réflexes collectivistes, vous avez décidé de charger une barque qui n'en peut plus. D'une certaine façon, en cédant à la facilité, vous mentez à la jeunesse de France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Bourguignon.

M. Pierre Bourguignon. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la discussion générale tire à sa fin. Une discussion générale, cela présente au moins l'avantage de donner l'occasion d'écouter avec attention toutes les précisions de nuance des uns et des autres. De ce point de vue, le débat a été très riche en conseils, notamment émanant de ceux de nos collègues qui nous disent par ailleurs qu'ils ne prendront pas en compte ce texte. Mais peu importe ! Le débat est fait pour éclairer les uns et les autres et vous nous avez dit, madame la ministre, que vous souhaitiez pouvoir tenir

compte des détails pour mieux préparer les textes réglementaires.

Permettez-moi donc, à ce stade du débat, de situer mes remarques au niveau de la pratique de collectivités locales nuancées et diversifiées, de toutes celles que l'on trouve dans le tissu urbain, quelle que soit leur couleur politique, et qui, à chaque fois que se posent des questions concrètes, sont au premier plan pour essayer de faire avancer les choses sur l'emploi.

S'agissant de l'emploi des jeunes, trois points me paraissent devoir retenir l'attention afin que la loi ne soit pas déviée de son objet et que l'on puisse encore améliorer les choses. Il faut d'abord s'assurer que les emplois-jeunes profiteront aux communes qui en ont le plus besoin ; ensuite, impliquer les villes et les autres collectivités territoriales dans la formation afin de préparer au mieux et dès maintenant la sortie du processus des cinq ans ; enfin, permettre les cofinancements, donc la possibilité pour une même personne d'être sur plusieurs postes.

L'objectif est bien que les communes qui sont en plus grande difficulté financière, qui ont le plus grand nombre de jeunes chômeurs sur leur territoire et qui concentrent le plus de problèmes arrivent à financer des emplois-jeunes. Il serait paradoxal et contraire à l'esprit du texte en discussion que ce soit les communes les plus riches qui arrivent au bout du compte à financer le plus grand nombre d'emplois-jeunes.

Autre effet pervers possible : que les communes pauvres financent les emplois au SMIC et que les communes riches soient les seules à pouvoir financer des emplois qualifiés, la part de la commune s'accroissant avec le niveau de qualification requis pour les emplois.

Second objectif du Gouvernement : sortir des politiques de zonage, de marquage des quartiers en difficulté, de désignation des populations à problèmes et des aides trop territorialisées. Il faut donc faire confiance aux acteurs, aux maires et aider les collectivités, les communes dont la situation financière et sociale est la plus préoccupante. Une première réponse est apportée par le financement de certains emplois à 100 % par l'Etat : ceux de l'éducation nationale et ceux du ministère de l'intérieur. Une partie du problème de financement est ainsi réglée mais reste celui de la répartition des emplois sur les secteurs les plus en difficulté. Et après avoir fait référence aux maires, j'évoquerai là cet instrument essentiel de la déconcentration de l'Etat qu'est le préfet. J'espère en effet que vous indiquerez une direction de travail aux préfets pour que le « colloque » singulier collectivités territoriales et préfets joue au milieu sur le bon terrain de la décentralisation et de la déconcentration.

Par ailleurs, il devrait être possible de réfléchir soit à l'abondement de la DSU de certaines communes, soit à la création d'une dotation locale pour l'emploi permettant une participation différenciée de l'Etat selon les villes, soit à l'intégration dans la DGF d'un coefficient multiplicateur social. Voilà des pistes de réflexion que m'inspire la pratique de collectivités territoriales.

Ces emplois n'auront du sens et ne seront qualifiants que s'ils sont assortis d'une formation. C'est aussi la condition pour que les jeunes puissent, au cours des cinq ans ou à la fin de ce délai, exercer des métiers dans le privé. Il faut une aide à la formation.

M. le président. Veuillez conclure, cher collègue !

M. Pierre Bourguignon. Dans le colloque avec les régions, il faudrait que vous insistiez sur cet apport de dimension.

Enfin, je l'ai indiqué d'entrée de jeu, pour des raisons de qualification et de financement, je souhaite qu'une même personne puisse occuper plusieurs postes. Voilà des pistes supplémentaires de réflexion. Que le débat général puisse vous apporter des éléments positifs, c'est ce que je souhaitais, madame la ministre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Fromion.

M. Yves Fromion. Monsieur le président, madame la ministre, dans quelques jours des milliers de jeunes bacheliers vont, pour la première fois, faire leur entrée à l'université, tous pleins d'espoir et sans doute, pour certains, d'illusions.

Dans la région Centre dont je suis l'élu la réalité, depuis des années, s'impose à nous de façon implacable. Parmi les jeunes qui entrent à l'université, soit à Tours, soit à Orléans, un sur deux est rejeté par le système universitaire au cours des deux premières années sans diplôme, sans qualification, mais surtout sans solution de substitution. Selon mes informations, la proportion d'échec universitaire est à peu près la même dans l'ensemble des académies de notre pays. Alors, bien sûr, avec les instances académiques de ma région, les présidents d'université, les directeurs d'IUT, les proviseurs de lycée, nous nous sommes interrogés et, en concertation, nous avons cherché des solutions pour tenter de recycler – pardonnez-moi le mot ! – ces jeunes exclus du système universitaire. Le résultat de nombreuses réunions de travail de concertation n'est, hélas, pas glorieux, je le concède. Une vingtaine de ces jeunes seront cette année réorientés dans les IUT de la région. Pourquoi pas plus ? Manque de moyens, manque de crédits horaires, manque de professeurs, etc. Telle est la réponse qui nous a été faite par l'éducation nationale.

M. Gérard Bapt. Qui a voté le budget ?

M. Yves Fromion. Alors, madame la ministre, nous étions en droit d'espérer qu'à l'occasion de ce débat sur l'emploi, donc sur l'avenir des jeunes, auquel vous et votre gouvernement nous invitez, une vraie réflexion s'engagerait pour tenter d'aller aux racines du mal que je viens de dénoncer.

Il n'en est, hélas, rien. La machine à désespérer, à briser les jeunes, va se remettre en route sans que l'on imagine d'enrayer son fonctionnement. Quant aux jeunes déjà programmés pour être rejetés dans le fossé, on organise pour eux une sorte de SAMU universitaire avec comme perspective exaltante d'entretenir les haies et les fossés où ils auront été abandonnés.

M. Bernard Accoyer. Très juste !

M. Yves Fromion. Parlons maintenant, si vous le voulez bien, de l'apprentissage dont vous savez bien, madame le ministre, qu'il constitue une forme particulièrement efficace d'insertion professionnelle pour des jeunes peu portés aux études et qu'il est un vivier pour l'artisanat et les PME, notamment en milieu rural.

Notre collègue Yves Nicolin l'a rappelé tout à l'heure : un jeune apprenti est rémunéré entre 25 % et 85 % du SMIC, selon son âge, suivant diverses modalités, pendant ses deux années de formation. Mais à l'issue, si ce jeune, même muni de son CAP, n'a pas trouvé d'employeur, il est abandonné, livré à lui-même. Et qu'apporte l'Etat à la formation d'un apprenti ? Sur deux ans, un peu plus de 20 000 francs ! Vous le savez. Alors, madame le ministre, si nous mettons en perspective la situation des apprentis et celle qui résultera du projet que vous nous proposez, il

faudra être un vrai héros pour vouloir encore, de nos jours, être apprenti plutôt que cavalier vert, animateur nature, agent de veille sur les bruits ou agent d'ambiance !

M. Jean-Jacques Weber. Tout à fait !

M. Yves Fromion. Ces derniers seront en effet assurés de toucher un SMIC pendant cinq ans et auront naturellement déjà à l'esprit le sentiment que, dans cinq ans, on n'osera pas les licencier.

M. Jean-Jacques Weber. Eh oui !

M. Yves Fromion. On pourrait d'ailleurs dire la même chose des contrats de qualification.

Madame la ministre, les deux exemples que je viens d'évoquer démontrent que le projet que vous nous appelez à voter n'est en fait qu'une caricature de ce qu'il eût fallu faire. Une nouvelle fois, vous avez posé le problème de l'emploi des jeunes et, j'ose le dire, vous avez ce mérite. Mais vous avez, hélas, dénaturé le débat national qui aurait pu s'ouvrir et cela, c'est votre responsabilité !

M. Alfred Recours. C'est extraordinaire !

M. Yves Fromion. Vous nous appelez à traiter des conséquences, mais vous ne vous posez pas la question et nous ne nous posons pas ensemble la question des causes de cette situation désastreuse. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Les causes, c'est vous !

M. Yves Fromion. Alors, certes, si, comme vous l'avez dit, il est impossible de décréter la croissance, il y a bien d'autres raisons sur lesquelles, intelligemment, objectivement et tous ensemble, nous aurions pu réfléchir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si, madame le ministre, pour des raisons que l'on devine aisément, vous souhaitiez honorer les engagements hasardeux de votre campagne électorale, vous pouviez au moins offrir aux jeunes de vrais emplois. Dans nos maisons de retraite, par exemple, où le personnel croule sous le poids des personnes âgées de plus en plus dépendantes. Voilà de vrais emplois ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Voilà un terrain sur lequel nous aurions peut-être pu vous suivre ! Pensez à tous ces gens des maisons de retraite ! Vous savez bien qu'on ne peut pas recruter à cause de l'encadrement des prix de journée, notamment dans les départements les plus défavorisés ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Gérard Bapt. Qu'avez-vous fait ?

Mme Odette Gregrzulka. Et Barrot, qu'a-t-il fait ?

M. Yves Fromion. Voilà qui aurait été un geste de solidarité nationale !

Hélas ! madame le ministre, on le voit bien, le Parlement ne va pas sortir grandi de ce débat...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Surtout après votre intervention !

M. Yves Fromion. ... qui est un débat sur une loi de circonstance ! Par manque de courage ou par opportunisme, on aura escamoté le vrai débat auquel vous auriez dû nous appeler. (*Exclamations sur les bancs du groupe*

socialiste.) Et l'on peut craindre, hélas, que ce que l'on appelle déjà, aujourd'hui, les « emplois Aubry » ne soient demain des « emplois débris » ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Fuchs, qui sera le dernier orateur de notre séance de cet après-midi.

M. Gérard Fuchs. Merci à M. Fromion d'avoir chauffé l'Assemblée... à mon bénéfice ! (*Sourires.*)

Monsieur le président, madame le ministre, chers collègues, pour l'opinion publique, le projet de loi que nous discutons en ce moment est d'abord un projet pour l'emploi des jeunes. Je voudrais insister sur son autre raison d'être : « Répondre à des besoins émergents ou non satisfaits, par la création d'activités d'utilité sociale. » Là se trouve en effet, à mes yeux, la partie la plus originale du plan qui vise à s'intéresser à des besoins que le marché ne satisfait que peu ou mal parce que, pour des raisons diverses, ce marché ne suffit pas à mettre en relation un demandeur et une personne offrant ces activités.

Je souhaite présenter à cette lumière trois exemples couramment évoqués. Cela me permettra au passage, mesdames, messieurs de l'opposition, de souligner que l'une des différences majeures qui demeure entre les deux côtés de l'hémicycle est que nous croyons, nous, que le marché est un principe d'organisation économique irremplaçable, mais aussi qu'il est un principe d'organisation insuffisant, n'en déplaise à M. Lellouche dont je regrette le départ.

Premier exemple : l'aide au maintien à domicile des personnes âgées, notamment dans les petites communes rurales. On vieillit, on marche toujours, mais, un jour, votre médecin vous dit : « Il faudrait mieux ne plus conduire. » On n'a pas de famille proche. Faire appel à un taxi pour faire ses courses ou acheter ses médicaments est trop cher. Voilà comment on se retrouve en maison de retraite parfois médicalisée à plus de 1 000 francs par jour. Comment ne pas comprendre sur ces bancs qu'il coûterait moins cher à la collectivité de financer un jeune au SMIC et de lui payer une mobylette qui lui permettra de s'occuper à lui seul d'une dizaine de ces personnes âgées ?

Mme Odette Grzegrzulka. Très bien !

M. Gérard Fuchs. Deuxième exemple : l'organisation du temps libre de certains enfants après l'école – le « péri-scolaire » dans un certain jargon. Que se passe-t-il lorsque les deux parents travaillent ou même lorsqu'ils ont du temps libre, parce que l'un d'entre eux ou les deux sont au chômage comme c'est malheureusement trop souvent le cas de nos jours, mais qu'ils n'ont pas le niveau d'études qui leur permettrait d'aider leurs enfants à faire leurs devoirs à la maison ? Voilà, et vous devez le savoir, messieurs les élus locaux de l'opposition, comment naissent trop souvent des situations d'échec scolaire, voire des situations de prédélinquance dont le coût pour la société n'est même pas chiffrable. Comment ne pas comprendre, là encore, qu'il reviendrait bien moins cher à la collectivité de subventionner les emplois de quelques jeunes, un peu plus qualifiés cette fois, pour animer des activités sportives ou des tutorats scolaires ?

Dernier exemple : la préservation des espaces naturels. Il est encore en France des régions où les villages se nichent au milieu de quelques grands arbres autour d'un château ou d'une église.

M. René Couanau. C'est beau !

M. Gérard Fuchs. Ces paysages n'ont pas de prix et l'on pourrait s'y promener sans fin. Mais, au tournant d'un chemin, on tombe sur une décharge privée ou publique et si les situations de ce genre sont trop nombreuses ou accentuées, le promeneur et même le touriste renoncent. La détérioration peut devenir irréversible ou presque. Là encore, subventionner des emplois de jeunes pour éviter ou réparer ce gâchis avant qu'il ne soit trop tard sera bénéfique non seulement pour la collectivité d'aujourd'hui mais aussi pour les générations futures.

Mes trois exemples ont plusieurs choses en commun. Ils ne prennent leur plein sens que si l'on raisonne en terme de coût pour la collectivité, de coût social et non de simple dépense privée et immédiate. Ils appellent, au-delà du marché, à une intervention publique pour que soient mises en œuvre, malgré leurs coûts apparents et immédiats, les réponses économiques et sociales appropriées.

Enfin, et c'est là-dessus que je voudrais conclure, il existe dès aujourd'hui une myriade d'associations qui essaient de répondre aux situations que j'ai décrites, réponses parcellaires, insuffisantes, mais souvent exemplaires et qui doivent justement être encouragées.

Monsieur le président, chers collègues, attention ! Les emplois que nous voulons créer ne doivent pas être pensés au bénéfice exclusif des grandes administrations ou des grandes collectivités territoriales.

Mme Odette Grzegorzulka. Très bien !

M. Gérard Fuchs. Il faut aussi que de petites associations locales sans trop de moyens, notamment administratifs, puissent s'inscrire dans la démarche prévue et embaucher elles aussi des jeunes.

Alors, je vous fais confiance, madame le ministre : pas de formulaires trop compliqués à remplir, par agrément demandant de longues enquêtes ! Favorisez les évaluations *a posteriori* ! Il coûtera moins cher à notre pays de couper, le cas échéant, les vivres après quelques mois à une petite

réalisation qui n'aura pas tenu ses promesses que de tarir la source d'une spontanéité dont tous les élus locaux connaissent déjà la richesse.

Favoriser la création d'emplois-jeunes dans un cadre associatif décentralisé est la meilleure chance de solvabiliser certains emplois et de mesurer expérimentalement l'avantage collectif qu'ils procurent. Là se trouve une occasion importante de pérenniser ces emplois en faisant la part nécessaire à la fois à l'initiative individuelle et au collectif et au long terme, à la fois au marché et à l'intervention publiques sans laquelle, encore une fois, ne vous en déplaise, il n'est pas de perspective de plein emploi et de justice sociale qui prendra corps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif au développement d'activités pour l'emploi des jeunes (n° 200).

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 206).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

